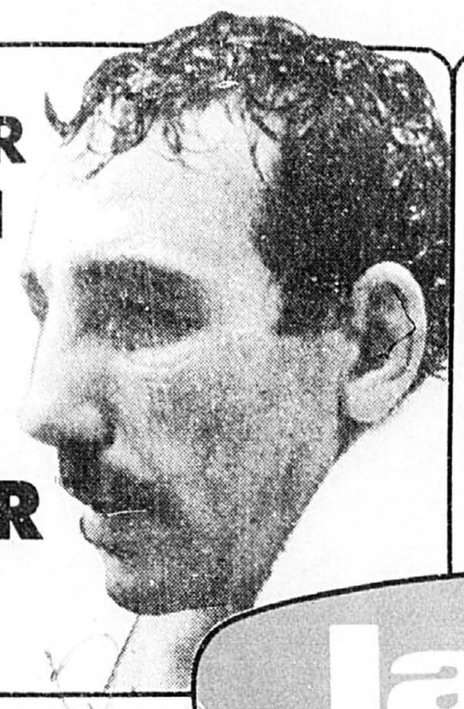
TABLOÏD SPORTS

HART PAR DÉCISION UNANIME

BATTU PAR K.-O.T. TRISTE RETOUR DE LECLAIR

pages 2 et 3



L'ÉCONOMIE

LAIT: 5 CENTS DE PLUS LE LITRE

TAUX D'INTÉRÊT: UNE BAISSE ARTIFICIELLE

page D 1



LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

MONTRÉAL, MERCREDI 4 NOVEMBRE 1981, 97e ANNÉE, no 261, 140 PAGES, 10 CAHIERS •

25 cents

Magasiner à Laval, c'est magasiner au CENTRE LAVAL
Autoroute des Laurentides, sortie #8 au boul. Saint-Martin



RÉUNION D'URGENCE DU CABINET FÉDÉRAL

IMPASSE?

LÉVESQUE: TRUDEAU BLOQUE TOUT ACCORD

Le compromis offert par les «huit», à la suite de la proposition Davis, a été reçu froidement par Trudeau

pages A 8, A 12 et A 20

photo UPC

SOMMET SANS PRÉCÉDENT

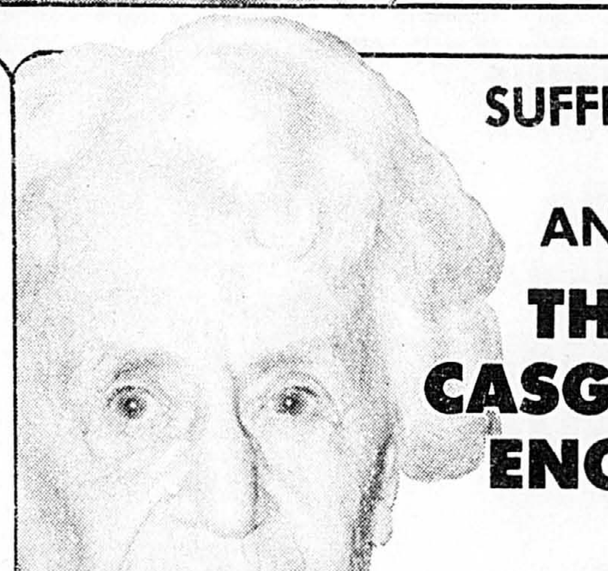
en Pologne: l'Etat, l'Eglise et Solidarité

page C 6

Solidarność

UN POLICIER TUÉ, UN AUTRE DANS UN ÉTAT GRAVE

page A 3



SUFFRAGETTE DES ANNÉES 20

THÉRÈSE CASGRAIN, ENGAGÉE ET ACTIVE JUSQU'À LA FIN

■ Militante féministe de la première heure, la sénatrice est morte hier à 85 ans.

page A 25

photo Armand Trottier



SOMMAIRE

Annonces classées: E 24 à E 27, F 1 à F 7
Arts et spectacles
— Informations: C 1 à C 5
Carrières et professions: D 8 à D 11
Décès, naissances, etc.: F 8
Économie: D 1 à D 7
FEUILLETON: E 27
Horoscope: F 3
Le bridge: J 1
Le monde: B 7, B 8, C 6
Météo: A 2
Mots croisés: F 1
Mot mystère: F 1
Quoi faire aujourd'hui: C 5
Télé-câble: C 1
Télévision: B 5
— Horaires: C 5
Vivre aujourd'hui: E 1 à E 22
— Médecine: E 12
TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées: 16
Mots croisés: 16

ÉDITO

WASHINGTON ET LE PLAN DE PAIX SAOUDIEN

PAR JEAN PELLERIN

page A 6



JUGEMENT DE LA COUR SUPRÊME HIER

CAS DE DÉLINQUANCE: LA LOI 24 EST DÉCLARÉE INOPÉRANTE

Mais tous les aspects «protection de la jeunesse» — l'organisme et les services aux jeunes victimes — restent valides. C'est du moins l'interprétation que donne Me Diane Piché de la décision de la cour.

photo Michel Gravel, LA PRESSE

page A 4



On connaît not' monde!

METRO

Nos prix spéciaux de la semaine en pages I-3, I-4, I-5

SELON UN DOCUMENT CONFIDENTIEL OBTENU PAR *LA PRESSE*

La récolte de gibier pourrait théoriquement doubler au Québec

Même si certaines régions sont nettement surexploitées actuellement, les chasseurs et pêcheurs du Québec pourraient théoriquement doubler la récolte de gibier et de poissons sur l'ensemble du territoire de la province sans pour autant menacer la survie des espèces. En fait, si le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Lucien Lessard, accepte les propositions qui lui ont été présentées par une équipe de fonctionnaires de son ministère, le nombre de jours consacrés annuellement par les Québécois à ces activités augmenterait de 20 à 57 millions et les dépenses directes des amateurs atteindraient les $850 millions.

PIERRE GINGRAS

Voilà entre autres ce que propose un document jusqu'ici confidentiel sur l'aménagement et l'utilisation de la faune au Québec, remis en mai dernier à M. Lessard par le sous-ministre Pierre Le François. Résultat de trois années de recherche, ce document d'une quarantaine de pages dont LA PRESSE a obtenu copie constitue un énoncé des nouvelles orientations de ce ministère sur lesquelles le ministre devrait se prononcer bientôt. L'ensemble du dossier qui a été préparé par une équipe dirigée par la Direction de la planification en collaboration avec la Direction générale de la faune aurait reçu l'approbation de tous les directeurs de départements du ministère.

La sauvegarde des espèces

La réalisation de cet objectif, toutefois, ne va pas sans assurer d'abord la continuité des espèces animales dont seuls les surplus peuvent être exploités. Le document reconnait d'ailleurs l'état précaire de nombreuses populations animales dans certaines régions du Québec et affirme que cette tendance doit non seulement arrêter mais que dans certains cas, on doit maintenant procéder à une restauration.

Pour ce faire cependant, le ministère doit avoir les instruments requis. C'est à dire qu'il devra non plus se contenter de gérer les activités de chasse, de pêche ou d'accessibilité au territoire mais il devra gérer également l'habitat faunique et assurer sa protection, une gestion qui était jusqu'ici surtout du ressort du ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources du Québec, de celui de l'Environnement, et même du gouvernement fédéral.

En outre, si le ministère veut accroître l'utilisation de la faune sous toutes ses formes et augmenter au maximum le nombre de jours de récréation directement reliés à celle-ci, les Québécois devront contribuer davantage «tant financièrement que par leur expérience et leur disponibilité». Le document reconnait d'ailleurs que le ministère ne pourra révéler ce nouveau défi qu'en consultant et en impliquant tous les usagers de la faune et les organismes qui les représentent. C'est aussi dans ce but que le gouvernement devra sensibiliser la population à la sauvegarde des habitats fauniques grâce aux efforts des agents de conservation qui accorderont encore plus de préoccupation à l'éducation et à la promotion la ressource.

Cette nouvelle politique serait également appuyée par un programme de sensibilisation et d'éducation de masse et par des interventions auprès des jeunes en milieu scolaire grâce à des moyens didactiques d'envergure. Le document suggère aussi de promouvoir la recherche scientifique afin d'établir l'état des populations animales et d'en diffuser les résultats.

Plus de respect pour les non-chasseurs

Le dossier soumis au ministre Lessard recommande également de réviser la vocation des réserves ou de leur superficie, de simplifier l'accès aux services offerts par le ministère, de faire la promotion des espèces actuellement sous-utilisées comme le lièvre par exemple, d'orienter une plus grande partie des utilisateurs de la faune vers des territoires peu fréquentés. Cet énoncé politique reconnait aussi que le ministère devra désormais être plus «respectueux» envers les utilisateurs qui ne sont pas des chasseurs et des pêcheurs et que le gouvernement devrait élaborer des programmes de mise en valeur de sites d'observations naturels et aménagés à leur intentions.

15 millions de lièvres

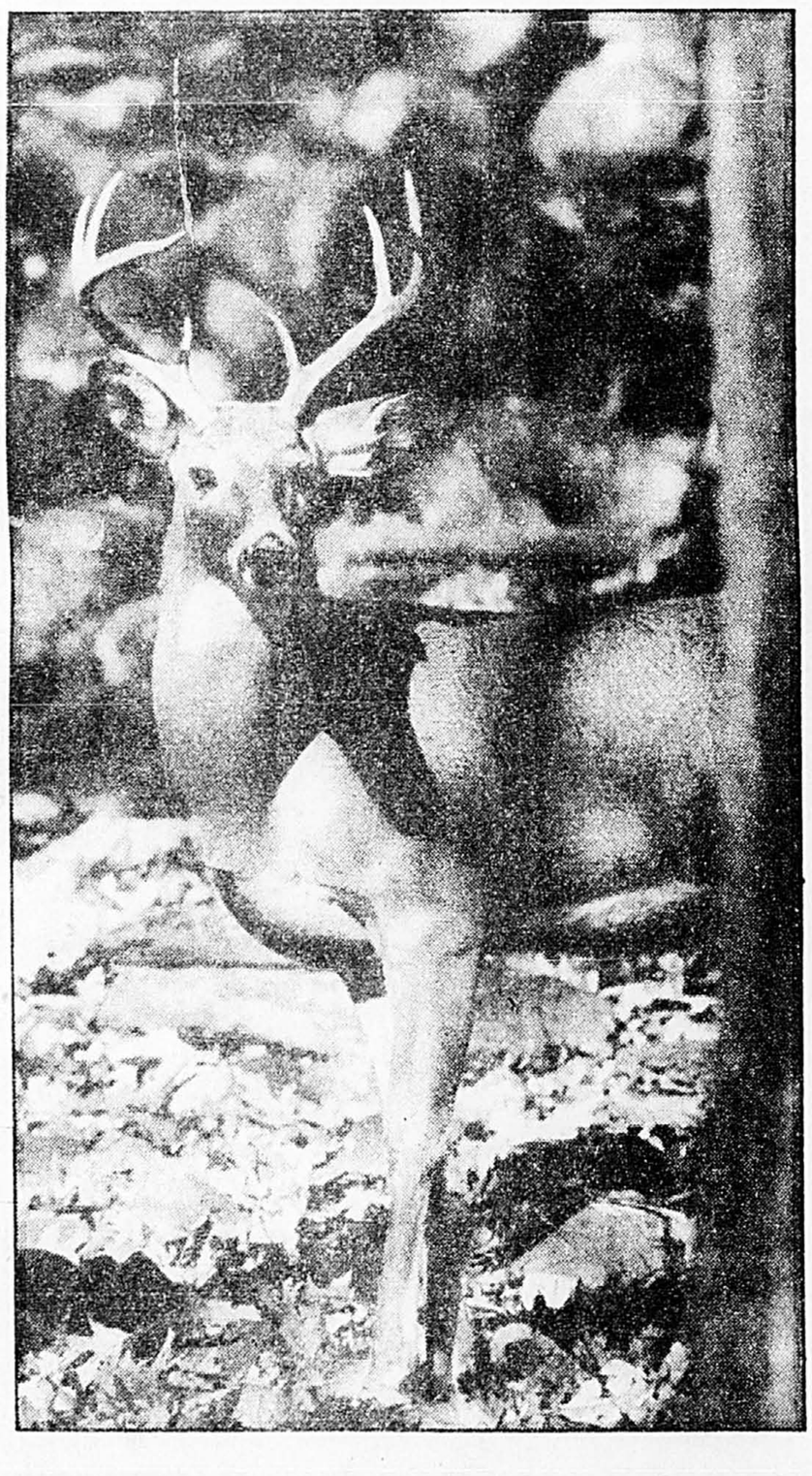
Tout en affirmant que le Québec est doté d'un potentiel faunique pouvant satisfaire le double de la demande actuelle, la recherche présentée au ministre du Loisir de la Chasse et de la Pêche fait cependant les nuances qui s'imposent. Après avoir divisé le territoire de la province en trois zones distinctes, les fonctionnaires concluent que la portion de territoire située dans la vallée du Saint-Laurent et autour des grands centres urbains voit sa faune souvent surexploitée alors que dans certaines régions éloignées, notamment à l'île Anticosti et dans le Nouveau Québec, la récolte du cerfs de Virginie ou du Caribous pourrait augmenter considérablement. Dans certaines régions, le ministère devra donc ralentir considérablement les activités de chasse ou de pêche pour des espèces déterminées alors qu'ailleurs, il devra stimuler la récolte.

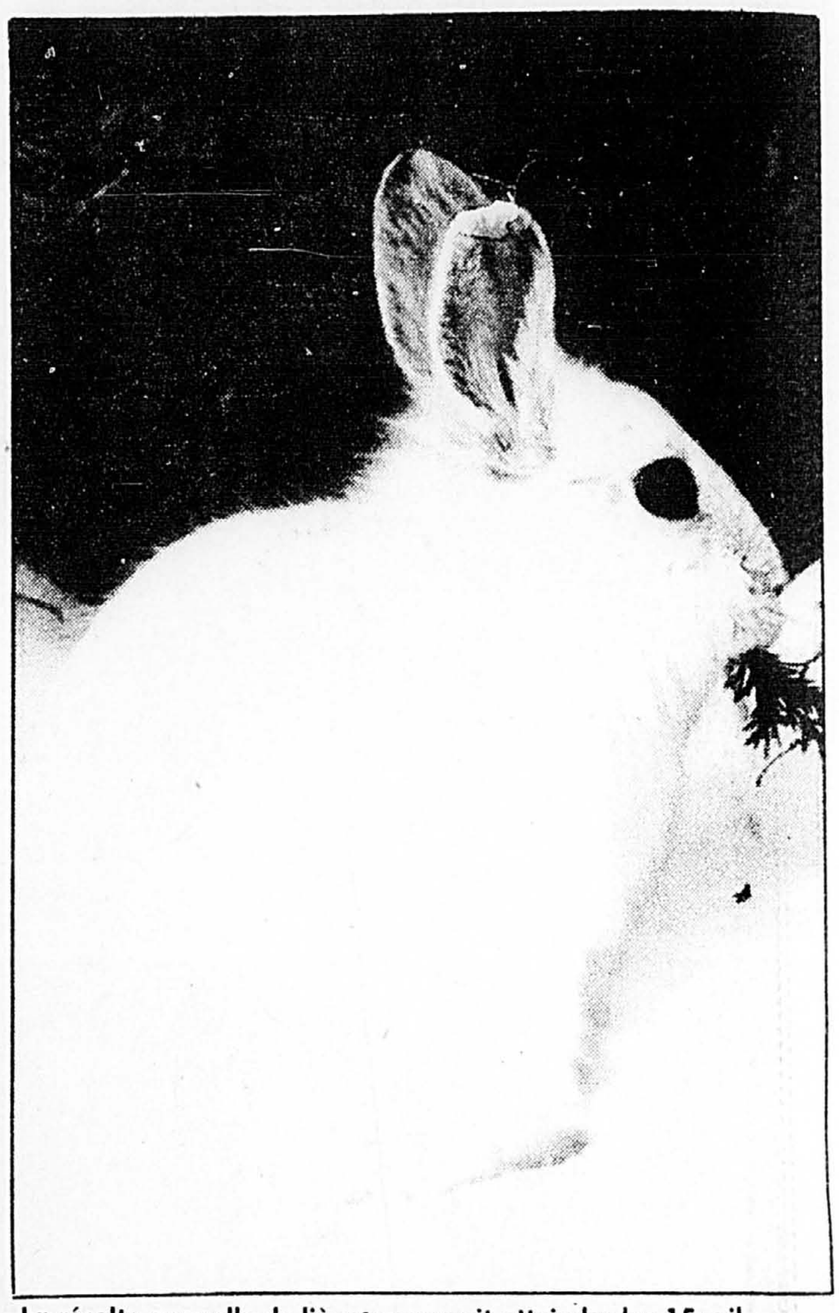
A titre d'exemple, le rapport signale que dans la région de Montréal les espèces de poissons les plus recherchées comme le brochet, le doré, l'achigan et surtout les salmonidés, le rythme de capture est beaucoup plus élevé que celui de la reproduction. Dans la zone qui compte la presque totalité des parcs, réserves, zecs et pourvoyeurs, plus précisément dans le territoire non inclus dans ces enclaves, au nord de Montréal et dans la Mauricie, la truite est nettement surexploitée.

Chez les mammifères, l'exploitation de l'orignal semble conforme à son potentiel dit le rapport, bien que certaines caractéristiques de cueillette soit inquiétantes. Dans l'Outaouais, chaque orignal abattu nécessite un effort de chasse de 40 jours alors que 120 jours sont nécessaires pour atteindre le même résultat au Saguenay-Lac-St-Jean. Par contre, même si le document affirme que les études sur ce sujet sont très fragmentaires, la récolte du petit gibier pourrait augmenter considérablement et atteindre dans le cas du lièvre les 15 millions de têtes par année.

Chez les animaux à fourrure, on constate que dans la plus grande partie du territoire habité, le niveau d'exploitation du renard atteint les 178 pour cent. Fait intéressant, 85 pour cent du Québec (ce qui inclus les territoires du grand nord) est réservé à environ 1,000 trappeurs autochtones alors que le reste du territoire sert aux 22,000 trappeurs blancs.

Quant à la demande future des utilisateurs de la faune, on signale qu'en 1986, plus de 28 pour cent de la population du Québec pratiquera la pêche sportive, soit un des taux les plus élevés au monde. Le taux de participation à la chasse passera quant à lui de 9,8 à 12 pour cent. Si les nouvelles politiques mises de l'avant par des fonctionnaires ont le feu vert du ministre Lessard, on estime que le nombre de jours consacrés à l'utilisation directe de la faune atteindra les 50 millions, alors qu'il sera de plus 20 millions de jours pour les activités non consommatrices (observation d'oiseaux, randonnée pédestre, etc).





La récolte annuelle de lièvres pourrait atteindre les 15 millions de prises.

CHASSE AUX CHEVREUILS

Premiers résultats prometteurs

Les premiers résultats de la chasse au cerf de Virginie dont la saison débutait samedi semblent indiquer que la récolte sera exceptionnelle cette année.

On sait que pour la première fois depuis longtemps, les chasseurs du Québec avaient l'autorisation d'abattre les mâles, femelles et jeunes durant la première journée de la saison alors que dans le passé seul le mâle porteur de bois pouvait être abattu.Selon les chiffres obtenus par LA PRESSE hier, le premier week-end de la saison de chasse, qui s'étend sur trois semaines selon les endroits, a permis d'abattre près de 3,000 cerfs alors que l'an dernier, 4,201 bêtes étaient abattues durant toute la période de chasse.

Par exemple, dans la seule zone F² (Outaouais) le meilleur territoire du Québec, on a compté 1,623 chasseurs chanceux durant la première journée de chasse alors que l'an dernier il aura fallu attendre la fin de la saison pour recueillir 1,309 têtes. Dans la zone C (Rimouski), les nemrods ont abattu 271 bêtes à l'ouverture cette année, alors que cette zone, la seconde en importance pour le cerf de Virginie permettait de récolter 651 bêtes durant l'entière saison l'an dernier.

LES RUES DE MONTRÉAL

RÉCOLLETS, rue des (1818)

Nom donné par Charles William Grant, époux de la dernière baronne de Longueuil, à cette voie qu'il fit ouvrir à travers un lopin de terre échangé pour l'île Sainte-Hélène, et où les Récollets avaient déjà possédé un couvent, une chapelle et des jardins. Axe ouest-est à partir de McGill, au sud de Notre-Dame.

ROBIN, rue (?)

En hommage à Pierre Robin dit Lapointe, l'un des propriétaires de la rue ainsi qu'en fait foi une requête adressée à la Ville le 21 avril 1858. Axe ouest-est, croisant Amherst au sud d'Ontario.

ROBITAILLE, rue (1914)

En l'honneur du Dr Théodore Robitaille (1834-1897), lieutenant-gouverneur du Québec de 1879 à 1884. Axe est-ouest croisant Paul-Pau au nord de Sherbrooke.

SAMMY HILL, parc (1962)

En hommage à un résidant de toujours du district, Samuel «Sammy» Hill (1903-1958), qui s'est dévoué toute sa vie pour la jeunesse de Pointe-Saint-Charles. Ce terrain de jeux de 1.43 acre est situé en bordure est de Butler, entre les rues Knox et Coleraine.

La Quotidienne
Tirage d'hier
1-8-4

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: MINIMUM: 4 MAXIMUM: 8
ENSOLEILLÉ — PASSAGES NUAGEUX
DEMAIN: NUAGEUX

Québec

	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	4	Ensol., pass. nuageux
Outaouais	8	Ensol., pass. nuageux
Laurentides	8	Ensol., pass. nuageux
Cantons de l'Est	8	Ensol., pass. nuageux
Mauricie	6	Nuageux - éclaircies
Québec	8	Ensol., pass. nuageux
Lac Saint-Jean	6	Nuageux - flocons de neige
Rimouski	5	Nuageux - éclaircies
Gaspésie	4	Ciel variable - neige
Baie Comeau	4	Ciel variable - neige
Sept-Iles	—	—

Canada

	MIN.	MAX.	Aujourd'hui
Victoria	—	—	—
Edmonton	0	8	Nuageuxlle
Regina	5	12	Nuageux
Winnipeg	2	12	Nuageux
Toronto	5	14	Ensoleillé
Fredericton	+2	7	Ensoleille
Halifax	0	8	Ensoleille
Charlottetown	−1	6	Ciel variable
Saint-Jean	0	4	Nuageux

États-Unis

	MIN.	MAX.		MIN.	MAX.
Boston	7	21	Nlle-Orléans	18	27
Buffalo	1	17	Pittsburg	6	21
Chicago	7	16	San Franscisco	10	22
Miami	23	27	Washington	13	24
New York	11	21			

les capitales

	MIN.	MAX.		MIN.	MAX.
Amsterdam	9	13	Madrid	15	20
Athènes	20	24	Moscou	−4	2
Acapulco	25	32	Mexico	9	21
Berlin	9	15	Oslo	−3	1
Bruxelles	7	14	Paris	9	14
Buenos Aires	23	28	Rome	11	17
Copenhague	5	9	Séoul	2	6
Genève	5	8	Stockholm	−6	−2
Hong Kong	17	19	Tokyo	9	14
Le Caire	19	26	Trinidad	24	27
Lisbonne	13	20	Vienne	7	11
Londres	8	13			

SI JOHNSON RATIFIE L'ENTENTE INTERVENUE

Seul le Centre de coordination des urgences-santé du Grand-Montréal pourra envoyer des médecins à domicile

L'entente de principe intervenue entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et le Conseil de la santé et des services Sociaux du Montréal-Métropolitain (CSSS-MM) consacre l'exclusivité et l'unicité du système d'urgence public pour le Grand-Montréal. En clair, si le ministre Johnson ratifie cette entente, il signera du même coup la disparition des services médicaux d'urgence à domicile que des compagnies privées ont greffés à leurs services de transport ambulancier, car ce sont les médécins inscrits au Centre de coordination qui assureront les visites d'urgence à domicile sur l'île de Montréal.

NICOLE BEAUCHAMP

Les pourparlers entre la FMOQ et le CSSS-MM, afin d'établir les modalités de la participation des omnipraticiens au fonctionnement du Centre de coordination, ont en effet débouché sur un accord, paraphé vendredi dernier. Par cet accord, le «syndicat» des omnipraticiens s'engage à ne pas mettre sur pied un système similaire et analogue à celui du conseil régional, et à ne pas participer à un système concurrent. De son côté, le CSSS-MM s'engage à faire appel aux médecins en pratique privée pour assurer la dispensation de services d'urgence à domicile 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Pour l'instant, l'entente exclut le territoire de l'île Jésus (Laval).

Un zonage territorial quadrillera l'île de Montréal en plusieurs secteurs. Dans chaque secteur, la responsabilité de veiller au contingent de médecins disponibles pour les cas d'urgence nécessitant une visite médicale incombera à un médécin. Un bureau médical, que l'on formera au Centre de coordination des médecins à la largeur du Grand-Montréal. Ce sont également des médecins expérimentés qui évalueront si un appel d'urgence nécessite l'envoi d'une ambulance ou une visite médicale à domicile. Aux yeux de la FMOQ, ces mécanismes de fonctionnement préservent l'autonomie professionnelle des médecins.

Pour chaque visite à domicile, les honoraires de ceux-ci se chiffreront à $25, conformément à l'entente actuelle qui régit la participation des médecins omnipraticiens au régime d'assurance-maladie. En comparaison des médecins qui travaillent dans le cadre de compagnies d'ambulance privées et qui doivent verser une partie de leurs gains en guise de frais de location pour le soutien technique fourni par l'entreprise, ceux qui oeuvreront dans le système public conserveront la totalité de leurs honoraires.

En peu de mots, la portée de l'accord de principe entre la FMOQ et le CSSS-MM — si le ministre Johnson l'entérine — empêchera la résurgence d'une aventure comme celle du défunt Télé-Médic et pavera la voie au démantèlement des services de médecins à domicile des compétiteurs qui lui ont survécu sur le territoire du Grand-Montréal. A ce chapitre, 13 firmes ambulancières privées ont lancé la semaine dernière leur propre centrale téléphonique. Deux de ces compagnies, situées sur le territoire du Grand-Montréal, possèdent au total 13 ambulances et 13 véhicules pour des visites médicales à domicile.

Les discussions ardues entre les propriétaires ambulanciers privés et le CSSS-MM afin d'en arriver à un modèle de distribution qui garantit la rapidité et l'efficacité du transport ambulancier en réponse aux appels captés et répartis par le Centre de coordination, vont donc atteindre un point tournant. Le ministre Johnson en fait une «question de santé publique», ce qui signifie entre les lignes qu'il pourrait trancher par une loi ou par un décret si les désaccords retardent trop l'entrée en opération complète du système d'urgence public promis depuis plusieurs mois.

Policier de 26 ans tué à Longueuil

SON COMPAGNON GRIÈVEMENT BLESSÉ

Un policier de la ville de Longueuil a été tué et une autre repose toujours dans un état critique à l'hôpital Charles-Lemoyne de Greenfield Park, à la suite d'un vol à main armée commis hier après-midi par trois bandits, deux hommes et une femme armés de carabines de forts calibres, dans une succursale de la Banque Nationale du Canada située au 2850 de la rue De Lyon à Longueuil.

RAYMOND GERVAIS

L'un des deux policiers, l'agent Michel Vincent, âgé de 26 ans, a été tué sur le coup d'une balle à la tête tirée de l'intérieur de la banque à travers une vitre par les suspects. Son compagnon, l'agent Serge Gagnon, âgé de 25 ans, a été atteint de trois projectiles, deux à l'abdomen et un autre à la hanche. Celui-ci s'est réfugié dans un restaurant situé à côté de la banque pour demander qu'on appelle une ambulance. En entrant dans l'établissement, le policier s'est écroulé au sol, la chemise ensanglantée.

Hier soir, les médecins de l'hôpital Charles-Lemoyne ont procédé à l'ablation du poumon gauche de l'agent Gagnon, une des balles qu'il avait reçues lui ayant complètement déchiré un poumon. L'opération qualifiée de très délicate par les médecins a duré quatre heures et ceux-ci se donnaient 48 heures hier soir avant de se prononcer sur les chances de survie du policier. Les policiers ont retrouvé sur la scène plusieurs douilles de calibre .303.

Un témoin de la scène qui n'a pas voulu s'identifier a déclaré à LA PRESSE que les deux policiers n'avaient eu aucune chance, particulièrement l'agent Vincent qui a été le premier touché alors qu'il s'approchait d'une fenêtre de la banque. Quant à son copain, il n'a été guère plus chanceux, «les bandits étant beaucoup mieux armés que les policiers, selon le témoin du drame, qui a ajouté: «Moi j'ai été trop surpris de voir ce qui se passait pour me cacher; c'est uniquement lorsque j'ai vu le deuxième policier se diriger vers le restaurant que là, j'ai réalisé ce qui se passait et que les bandits pouvaient aussi bien metirer dessus».

Une femme témoin du hold-up a déclaré à des journalistes avoir été rejoint par un des bandits au moment où elle tentait de fuir les lieux du vol. Le voleur armé d'un fusil lui aurait dit de faire comme les autres et qu'il ne lui arriverait rien. Elle a déclaré que les trois bandits étaient très nerveux et qu'ils ont eu de la difficulté à ouvrir les tiroirs-caisses. En plusieurs occasions, ceux-ci ont dit au personnel de la banque ainsi qu'aux clients qu'ils les tueraient tous s'ils donnaient l'alarme.

La dame a ajouté qu'au moment ou les policiers sont arrivés sur les lieux, un des bandits a crié. «V'la la police», et c'est à cet instant qu'un d'eux a tiré de l'intérieur de la banque.

Les policiers ont retrouvé peut avant 17 heures la Chevrolet 1977 de couleur beige, immatriculée ZZ 2214 ayant servi aux bandits pour prendre la fuite. Peu de temps après, les policiers ont procédé à l'arrestation d'une jeune femme âgée dans la vingtaine dans une maison de rapport située sur la rue Terrasse Beauséjour, non de l'endroit où les policiers ont retrouvé l'auto suspecte.

Celle-ci interrogée hier soir par les enquêteurs de la police de Longueuil en rapport avec le hold-up sanglant.

Deux autres individus font toujours l'objet d'intenses recherches policières en rapport avec cette affaire.

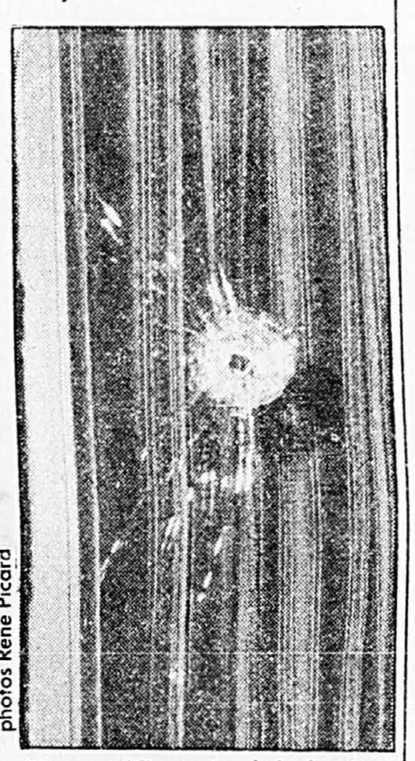
La femme de l'agent Vincent qui faisait des emplettes dans le centre commercial où est située la succursale bancaire est accourue sur les lieux de la fusillade où elle a vu son mari gisant dans une mare de sang.

La Sûreté municipale de Longueuil demande la collaboration des citoyens afin d'aider à retrouver les deux fugitifs responsables de cette tuerie et les assure que tout renseignement restera confidentiel. C'est le sergent-détective André Charron qui a été chargé de l'enquête.

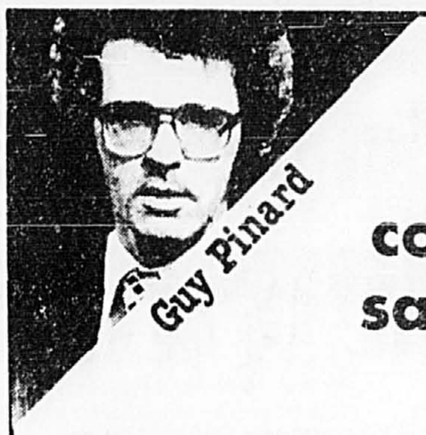


photos René Picard

Selon des témoins de la fusillade, les deux policiers n'ont eu aucune chance. L'agent Vincent a été tué d'une balle dans la tête et l'agent Gagnon a été atteint à l'abdomen et à la hanche.



L'agent Vincent a été abattu à travers une fenêtre.



Mirabel conservera sa vocation agricole

Si le gouvernement fédéral accepte les propositions de la Société immobilière du Canada (SIC), les terres périphériques de l'aéroport international de Montréal à Mirabel conserveront en grande partie leur vocation agricole, sans toutefois que la SIC puisse encore dire si elle proposera la revente sous certaines conditions (imposées en majeure partie par Transports-Canada) ou la location à long terme.

Voilà ce qui ressort du document-synthèse préparé par les permanents de la SIC à la suite des audiences publiques tenues à la fin de septembre. Ce document doit être étudié aujourd'hui par les administrateurs de la SIC, qui auront la responsabilité de communiquer leurs conclusions finales à Paul Cosgrove, ministre fédéral des Travaux publics.

On sait que le territoire exproprié occupe une superficie de 96 000 acres, soit 6000 se trouvant dans la zone aéroporturaire, 2000 occupés par le développement urbain, 13 000 acres de terres non arables, 30 000 acres de boisés et 45 000 acres (donc la moitié) d'excellentes terres arables.

Ce sont évidemment ces terres qui préoccupent le plus les différents mouvements intéressés par le développement rationalisé de la zone expropriée en sus des besoins immédiats ou futurs de l'aéroport. Mais l'étude tient également compte de l'aménagement du territoire, des futures zones commerciales et industrielles, des zones résidentielles et récréatives, de la foresterie, de l'aliénation et de la gestion des actifs, et des communications.

Le long terme en agriculture

Selon le document, les politiques à moyen et à long terme de la SIC devront reposer sur les éléments suivants:

1-Assurance d'une plus grande stabilité aux agriculteurs par la vente ou la location par bail à long terme, politique qui devrait inciter les agriculteurs à investir puisqu'ils n'auront plus à craindre l'expulsion à plus ou moins court terme.

2-Incitation au remembrement des terres dans le but d'assurer une plus grande rentabilité aux agriculteurs. Cette politique n'a pas fait l'unanimité lors des audiences (la Ville de Mirabel et le CIAC, qui favorise l'entreprise à caractere familial, s'y étant opposés), mais la SIC est d'avis que seuls les gros agriculteurs ont une chance de «s'en tirer». En revanche, l'ensemble des intervenants s'est prononcé contre tout projet qui favoriserait l'agriculture industrielle.

3-Accession des agriculteurs aux différents programmes d'aide à l'agriculture du gouvernement québécois. La zone périphérique de Mirabel est actuellement défavorisée dans ce domaine et la SIC espère que le gouvernement provincial traitera les agriculteurs de Mirabel de la même façon que leurs collègues des autres régions, notamment pour le drainage et l'achat de machinerie agricole.

4-Nettoyage des cours d'eau verbalisés (municipalisés) afin de favoriser le drainage des terres. Selon le document, les cours d'eau du territoire sont présentement dans un piteux état et devront être nettoyés dans une proportion de 70 pour cent. Dans l'état actuel des choses, il serait illogique de procéder au drainage. Mais le problème du nettoyage est loin d'être résolu. Dans le territoire sous la responsabilité de Lachute, la Ville investira $195 000 pris à même les fonds généraux pour procéder au nettoyage. Quant à la Ville de Mirabel, elle propose de le faire mais par le biais d'une taxe riveraine, ce à quoi s'oppose la SIC, d'autant plus que la Ville pourra retirer des revenus additionnels (compensations provinciales aux municipalités rurales) à cause de l'augmentation du rôle d'évaluation des terres qui auront été drainées.

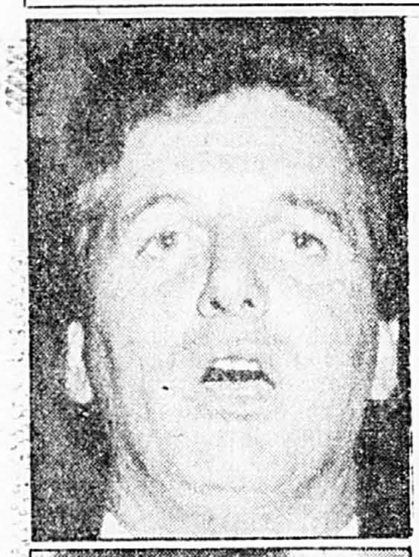
5-Dernière conclusion, la SIC entend favoriser la participation des agriculteurs dans la gestion des travaux d'entretien des propriétés occupées, la SIC consacrant ses efforts surtout au financement des immobilisations.

Vocation du Pica modifiée?

Outre les conclusions proposées dans le domaine de l'agriculture, le document s'avère aussi intéressant dans son analyse de la vocation industrielle et commerciale du territoire, à cause du caractère ambitieux des propositions.

Ainsi, il est proposé que le territoire comporte trois parcs industriels hors des limites des terres agricoles. On verrait par exemple d'un bon oeil l'implantation d'un parc pour industries lourdes dans la région de Lachute et la création d'un parc à industries mixtes au nord de la zone aéroportuaire, entre la route 158 et le boulevard Mirabel (est-il nécessaire de rappeler que le rapport Lahaye de 1974 recommandait fortement ce terrain pour l'installation du parc industriel et commercial, solution qui n'a pas été retenue).

Quant au Pica actuel, il conserverait sa vocation aéronautique, mais son territoire serait modifié de manière à dégager les bonnes terres agricoles qui s'y trouvent, une proposition qui devrait plaire au ministère québécois de l'Agriculture et de l'Alimentation. Mais nombreux sont ceux qui se demanderont comment on pourra «meubler» trois parcs industriels alors que le seul qui existe actuellement est toujours en quête de son premier client.



La Fraternité s'abstient de poursuivre Mayrand

Suivant l'opinion juridique de son avocat, la Fraternité des policiers de la CUM nepoursuivra pas le juge en chef Yves Mayrand pour les propos que ce dernier a tenus la semaine dernière à l'endroit d'un policier qui, témoignant devant la Cour municipale, avait déclaré qu'il y avait du «coulage» à la Cour des sessions de la paix de Montréal.

ANDRÉ CÉDILOT

«Après étude du dossier avec Me Mario Létourneau, nous avons conclu que la Fraternité, en tant qu'organisme représentant l'ensemble des policiers de la CUM, n'était pas en cause dans cette affaire», a révélé, hier à LA PRESSE, le président de la Fraternité, Claude Fleurent, précisant toutefois que le syndicat avait suggéré au policier impliqué de s'adresser à un avocat pour décider de l'opportunité d'intenter personnellement des poursuites civiles contre le juge Mayrand.

Le conseil de direction de la Fraternité estime par ailleurs que c'est au service de police lui-même qu'il revient de dégendre les intérêts du sergent-détective Pierre Tétreault si on croit que les déclarations du juge Mayrand portent atteinte à sa crédibilité en tant que policier et, par ricochet, à otut le service de police de la CUM.

Le président de la Fraternité entend par ailleurs rencontrer prochainement le juge Mayrand pour, a-t-il dit, mettre la situation au clair une fois pour toutes. Quant à la direction du service de police, elle a refusé jusqu'à maintenant de se prononcer quant à la véracité des affirmations qu'a faites le sergent Tétreault, invoquant comme raison le «sub judice» des procédutes qui se déroulent deavnt lejuge Herman Primeau, de la Cour municipale de Montréal.

Hier encore, malgré de nombreux appels téléphoniques et deux visites à son bureau, il a été impossible d'entrer en contact avec le juge Yves Mayrand pour tenter d'obtenir des explications concernant sa décision de réouvrir les portes du greffe de la Cour des sessions de la paix aux policiers de la CUM désireux d'obtenir des mandats de perquisiiton. Tout compte fait, le boycottage n'aura duré qu'une journée.



Le président de la Fraternité, Claide Fleurent, entend rencontrer le juge Yves Mayrand pour mettre la situation au clair.

Tué de 20 coups de couteau

QUÉBEC (PC) — La police municipale de Québec détient un individu de 50 ans comme témoin important relativement au meurtre d'un octogénaire.

Le cadavre de M. Gédéon Ferland, âgé de 81 ans, a été découvert hier matin dans une maison de chambres dont il était le propriétaire, dans le quartier Limoilou.

L'autopsie a révélé qu'il avait été atteint d'une vingtaine de coups de couteau.

Le suspect a été appréhendé dans un hôpital où il s'était rendu pour faire soigner des coupures aux mains et devait comparaître en fin d'après-midi devant le coroner.

Il s'agit du troisième meurtre commis à Québec cette année.



Écureuil indécis

L'hiver est dans l'air et cet écureuil du mont Royal n'arrive pas à se décider. Va-t-il manger cette arachide maintenant ou la gardera-t-il pour des temps plus froids? photo UPC

Appel permis à la Couronne contre Giguère

OTTAWA (PPC) — La Cour suprême a permis hier à la Couronne d'en appeler de l'acquittement du sénateur Louis de Gonzague Giguère pour trafic d'influences. On lui reprochait d'avoir encaissé $87,000 pour avoir aidé une compagnie de réclame de Montréal à obtenir des contrats du gouvernement canadien.

Canadian Advertising était au bord de la faillite en 1965 quand elle fut rachetée par David Belhumeur, un comptable de Trois-Rivières, Jean P. Dionne, un homme d'affaires de Montréal, Léon Simard, un industriel de Sorel, et Giguère, ce dernier avec le quart du capital.

Organisateur en chef des libéraux fédéraux au Québec depuis 1962, Giguère avait aidé M. Pierre Elliott Trudeau à trouver un comté pour se présenter en 1965. Il fut nommé sénateur en 1968.

A la suite d'une déposition faite par Simard à la Gendarmerie royale du Canada en 1976, les autres protagonistes furent accusés de complot visant à ce que le sénateur use de son influence dans la capitale en retour d'une somme de $87,000. Leur acquittement fut maintenu par la Cour d'appel de l'Ontario.

A son procès, le juge avait refusé à la Couronne d'amener en preuve des documents montrant que Giguère avait, entre 1969 et 1976, réalisé des revenus de $400,000 avec cette compagnie de réclame et six autres sociétés basées au Québec.

Auparavant, l'homme politique fut acquitté d'accusations semblables en rapport avec l'affaire Sky Shops, qui exploitait une boutique en franchise à l'aéroport de Dorval au début des années 1970.

Le juge dans l'affaire de la compagnie de réclame avait statué que les faits antérieurs devaient être des «crimes» et avoir «une ressemblance frappante» pour être déposés en preuve au second procès. Dans son appel, la Couronne soutient que le juge avait tort de refuser le dépôt de cette preuve.

Les procureurs de l'Etat estiment aussi que le magistrat était dans l'erreur en décidant que les $67,000 versés à Giguère en 1967 pour ses 25 pour cent d'actions dans Canadian Advertising n'étaient pas gonflés, ce qui avait permis d'établir que l'accusé n'avait pas reçu un «benéfice» au sens de la loi.

Le juge avait décidé que «la preuve a seulement montré qu'il (Giguère) a ouvert des portes».

Cour suprême: la loi 24 ne peut s'appliquer aux cas de délinquance juvénile

■ Dans tous les cas de délinquance, les dispositions du Code pénal et de la loi fédérale sur les jeunes délinquants s'appliquent et, conséquemment, rendent inopérantes toutes les dispositions de la loi provinciale (loi 24) sur la protection de la jeunesse. Celles-ci restent toutefois intouchées et opérantes dans tous les cas d'enfants provisoirement en difficulté mais n'ayant pas commis de délits criminels.

CONRAD BERNIER

Telle est l'interprétation que donne Me Diane Piché de la décision rendue, hier, par la Cour suprême du Canada, à l'effet que les dispositions de la loi 24 sont incompatibles, en matière de délinquance juvénile, avec l'article 455 du code pénal et la loi fédérale sur les jeunes délinquants.

Cette interprétation ne fait toutefois pas l'unanimité dans tous les milieux qui, jusqu'ici, ont été impliqués soit dans l'application de la loi québécoise sur la protection de la jeunesse (loi 24), soit dans la longue bataille juridique qui a connu son dénouement, hier, avec la décision de la Cour suprême.

Jacques Perreault, directeur de la protection de la jeunesse au CSSMM, pense pour sa part que l'interprétation de Me Diane Piché «va trop loin» et déclare: «La décision de la Cour suprême vient confirmer, ou clarifier, que, dans le domaine de la délinquance juvénile, le législateur québécois ne peut restreindre la partie du code pénal qui permet aux victimes de porter plainte contre de jeunes agresseurs. Tout en reconnaissant cette prépondérance du code pénal, la décision de la Cour suprême ne dit toutefois pas que le législateur québécois doit mettre de côté le mécanisme de réception des plaintes et d'orientation des cas mis de l'avant par la loi 24.»

De toute façon, on peut raisonnablement prévoir que l'interprétation de la décision de la Cour suprême mobilisera plus d'un expert au cours des prochains jours, et provoquera des discussions tout aussi passionnées que savantes.

Pour le moment, ce qui est certain, c'est que cette décision met fin à une bataille juridique qui a débuté le 18 février 1980, lorsque le juge Guy Lechasseur du Tribunal de la jeunesse du district judiciaire de Terrebonne a décidé que Mme Yolande Touchette — une citoyenne de St-Jérôme qui avait été agressée et volée par un jeune de moins de 18 ans, le 20 mars 1979 — avait des droits, comme victime, et notamment celui de porter plainte contre son jeune agresseur.

Un vol de sacoche

En bref, voici les faits qui ont fait démarrer cette bataille juridique: le 20 mars 1979, un jeune garçon agresse Mme Yolande Touchette et lui vole sa sacoche. Le garçon est appréhendé et conduit au bureau du directeur de la protection de la jeunesse du district de Richelieu. La victime apprend, quelques semaines plus tard, que le «cas est réglé» sans qu'elle ait pu donner sa version des faits et fait savoir qu'elle songeait peut-être à porter plainte contre son jeune agresseur. Qui plus est, elle apprend finalement qu'on lui refuse le droit de donner sa version des faits.

La victime consulte alors Me Diane Piché qui décide de se présenter devant le juge Guy Lechasseur, du Tribunal de la jeunesse du district de Terrebonne, avec une dénonciation assermentée de sa cliente et une plainte contre le délinquant présumément impliqué, le procureur général du Québec et le directeur de la protection de la jeunesse du district de Richelieu.

Le 18 février 1980, le juge Lechasseur rend une décision favorable à la victime. Les défendeurs en appellent de cette décision devant la Cour supérieure. Celle-ci donne également raison à la victime. Enfin, toute cette affaire est portée à l'attention de la Cour suprême. Sa décision, favorable à la victime, est maintenant connue. Quant au débat sur l'interprétation qu'il faut très exactement lui donner, il ne fait que commencer.

Québec satisfait

- **Les protecteurs de la jeunesse validés**
- **Les jeunes auront un peu plus peur**

■ QUÉBEC — Le ministère de la justice du Québec n'est pas mécontent de la décision que la Cour suprême vient de rendre sur la loi de protection de la Jeunesse (loi 24), «parce que, dit-on au bureau de Marc-André Bédard, les juges reconnaissent ainsi que notre loi est constitutionnelle. Par conséquent, l'organisme des protecteurs de la jeunesse ne se trouve pas invalidé.»

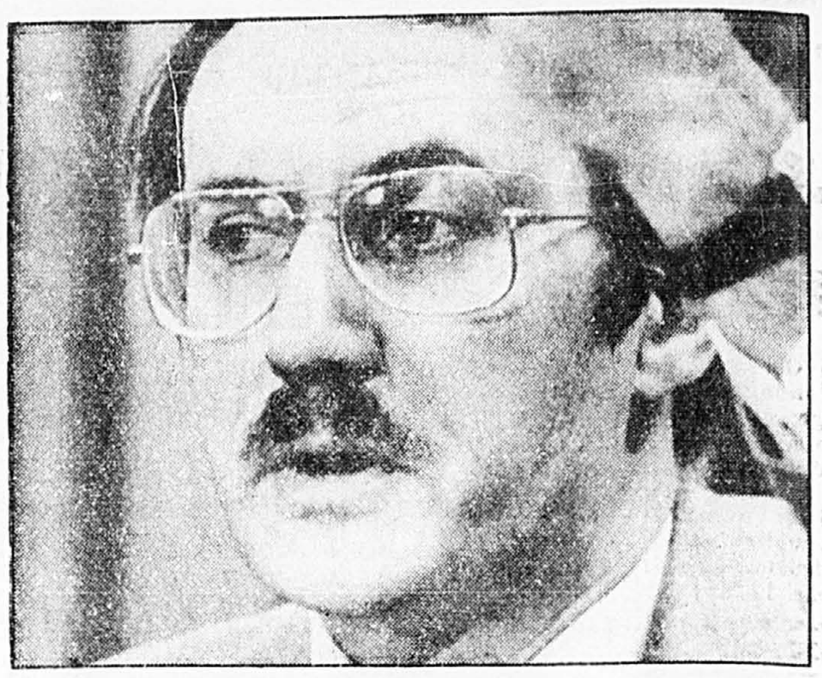
PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Mais, toute constitutionnelle que soit déclarée la loi 24, la Cour suprême n'en a pas moins réaffirmé, dans son jugement, la prépondérance de l'article 455 du Code criminel, rouvrant ainsi la porte à la «judiciarisation» des moins de 18 ans.

Cela signifie, en d'autres mots, qu'un moins de 18 ans n'échappera plus désormais à la possibilité d'être «poursuivi au criminel», à la suite d'une plainte déposée par un policier. Jusqu'à maintenant, en vertu de la loi 24, les jeunes délinquants étaient confiés à des responsables de l'application de la loi de protection de la jeunesse, sans autre forme de procès.

Mais, ces derniers mois, des pressions de plus en plus fortes s'exerçaient sur les autorités pour que l'on se montre plus sévère à l'endroit des récidivistes.

La décision de la Cour suprême, qui affirme la prépondérance de l'article 455, aura pour effet de «faire un peu plus peur» aux jeunes délinquants, qui y repenseront par deux fois avant de faire un geste criminel, explique-t-on à Québec.



Pots-de-vin à la SHQ: Tardif charge Foisy

ET SOUPÇONNE LA COLLUSION ENTRE YVAN LATOUCHE ET LUI

■ QUEBEC — Le ministre Guy Tardif a déclaré hier que les démarches de son ex-conseiller Jean Foisy, au cours desquelles il a mentionné à un entrepreneur qu'une somme de $50,000 pourrait être versée à Yvan Latouche, résultent d'initiatives personelles de M. Foisy qu'il n'a pas à commenter et qui sont maintenant du ressort du ministre de la Justice.

GILLES GAUTHIER
(de notre bureau de Québec)

M. Tardif a par ailleurs laissé entendre qu'il y a peut-être eu collusion entre Foisy et Latouche et, dans la même veine, il a expliqué pourquoi il avait remercié son ex-conseiller de ses services.

Tout est relié à la demande du ministre à Foisy d'étudier le litige entre Duroc Construction, qui réclamait $1.2 million, et la SHQ, qui offrait $60,000, différend que le conseiller aurait, selon Tardif, confié directement à Latouche, alors contractuel à la division des réparations majeures de la SHQ, pour analyse. Et d'autre part, une autre demande de Tardif à Foisy de trouver un emploi à Latouche lorsque, plus tard, la SHQ a décidé de mettre fin au contrat de ce dernier.

On se souvient par ailleurs que M. Tardif aurait refusé de payer la facture que Latouche avait présentée à Foisy comme demande de paiement du travail effectué sur le litige Duroc-SHQ et que, par la suite, quelqu'un a concocté une fausse facture pour tenter de dédommager Latouche.

Le ministre a affirmé hier que Foisy revenait constamment à la charge pour qu'on s'occupe du cas Latouche, qui faisait valoir que la SHQ était liée par son contrat.

«Est-ce que, se demande le ministre, ce sur quoi se basait M. Foisy pour me recommander chaudement M. Latouche, et demander que soit honoré le contrat qui liait ce dernier à la SHQ, avait son fondement dans ce travail que M. Latouche avait fait à la demande de Foisy, je n'en sais rien. Il ne m'appartient pas de juger».

«Mais je pense que tout ceci, a poursuivi le ministre, histoire de fausse facture d'une part et ce qu'on entend par la suite, n'est peut-être pas sans relation».

M. Tardif a par ailleurs expliqué que Foisy «s'était servi de sa fonction auprès de moi pour obtenir par des moyens détournés l'adresse personnelle» de Jean-Marie Couture, qui était alors président de la SHQ, pour lui faire servir un sub poena dans une cause impliquant d'une part la SHQ et de l'autre un entrepreneur, Paul Martin. On se souvient qu'après avoir monté les dossiers contre les entrepreneurs, dont Martin, alors qu'il était à l'emploi de la SHQ, M. Latouche avait été embauché, après son départ de l'organisation, par Martin, pour lui servir de conseiller.

Les Libéraux soutiennent pour leur part que Foisy a transmis les coordonnées de CCouture directement à Latouche.

«J'ai fait venir Foisy à mon bureau, disait hier Tardif et je n'ai pas à vous rapporter ce que je lui ai dit, mais ce fut la dernière fois que nous nous sommes vus dans ses fonctions auprès de moi».

C'est à ce moment que Foisy, «un peu acculé au pied du mur peut-être», d'ajouter le ministre, a fait part de la rumeur de pot-de-vin impliquant le chef de cabinet du premier ministre Lévesque, Jean-Roch Boivin.

Tardif a alors demandé a Foisy de sortir de son bureau et a appelé Boivin pour, a-t-il soutenu hier, simplement l'avertir qu'une telle rumeur circulait à son sujet et lui dire d'en faire ce qu'il voulait.

Selon les Libéraux, Boivin aurait exigé $50,000 de Duroc Construction pour lui obtenir une table de négociations lui permettant de régler son litige avec la SHQ.

Deux ou trois jours plus tard, Boivin a répondu à Tardif qu'il avait entendu la rumeur contraire, soit que Duroc offrait $50,000 à quiconque pouvait régler son problème.

Tardif ajoutait hier qu'une telle offre aurait permis à Duroc de s'en tirer à meilleur compte que si elle avait confié, moyennant des honoraires de 10 p.c., sa réclamation de $1.2 million à un avocat.

Les services sociaux souhaitent le maintien du système actuel de traitement des délinquants

■ Selon un jugement de la Cour suprême du Canada rendu hier, la victime d'un acte criminel commis par un jeune de moins de 18 ans peut se prévaloir de la loi fédérale des Jeunes délinquants pour poursuivre celui-ci en justice, même si le directeur de la Protection de la Jeunesse a décidé de «déjudiciariser le cas». C'est du moins l'interprétation donnée par l'Association des CSS du Québec pour laquelle, malgré tout, le système de traitement des cas de délinquance mis en place depuis trois ans au Québec peut et doit être maintenu.

HUGUETTE ROBERGE

Le jugement de la plus haute instance au pays risque de provoquer au Québec une réaction de «défrustration» parmi de nombreuses victimes de jeunes délinquants. Mais, bien plus qu'une telle réaction populaire spontanée, l'Association des Centres de Services sociaux du Québec appréhende l'influence que pourraient avoir sur ces victimes certains corps policiers favorisant une porte d'entrée judiciaire plutôt que sociale au traitement de la délinquance juvénile.

Quelques heures après l'émission du jugement, M. Jean Métivier, coordonnateur de la Protection de la Jeunesse et porte-parole de l'Association des CSS, faisait connaître la réaction de celle-ci en ces termes:

«L'ACSSQ croit que le système actuel doit être maintenu au Québec et que, s'il y a des modifications à apporter à l'application de la Loi de la Protection de la Jeunesse, elles doivent être faites à la lumière d'une évaluation en profondeur de ce système, et non à l'occasion d'un jugement de la Cour suprême.»

«Au Québec, poursuit M. Métivier, on commence à avoir des résultats intéressants avec l'application des mesures dites volontaires (cas déjudiciarisés). D'autre part, avec de nouveaux critères appliqués depuis peu, on a corrigé plusieurs défauts du système de judiciarisation des jeunes délinquants.»

«De toute façon, conclut-il, le projet de la loi fédéral des Jeunes Contrevenants qui doit remplacer d'ici quelques mois la Loi des Jeunes Délinquants vieille de 80 ans va justement dans le sens de ce qui se fait au Québec. Dès que ce projet de loi aura passé l'étape de la troisième lecture, le problème de contradiction apparente entre les lois fédérale et provinciale aura pratiquement disparu.»

Réaction du CPJ

Pour sa part, M. Jean-Guy Myre, directeur des communications du Comité de Protection de la Jeunesse, invite les médias et la population à ne pas dramatiser le jugement de la Cour suprême.

«Nous attendons, dit-il, des directives du procureur général du Québec sur l'interprétation juste à donner à ce jugement et sur ses implications futures sur le système en vigueur au Québec.»

Selon M. Myre, le débat de fond demeure entier quant à l'approche (judiciaire ou sociale) des cas de délinquance juvénile. Le comité n'a pas encore pris position sur cette question qu'il étudie intensément. Il aurait cependant tendance à privilégier une «porte d'entrée judiciaire» au système de traitement des cas de délinquance juvénile.



NOTES POLITIQUES

Le «français dans l'air», vue de l'esprit pour Québecair?

COURS EN ANGLAIS POUR LES PILOTES DES BOEING 737

■ Pour la direction de **Québecair**, dont le gouvernement du Québec est un actionnaire important, il semble bien que le français, langue officielle au Québec, demeure une vue de l'esprit, du moins en ce qui concerne l'utilisation de la langue de **Molière** dans ses opérations quotidiennes.

En effet, selon les informations obtenues par LA PRESSE, hier, de différentes sources, soit syndicales ou par l'**Association des gens de l'air**, la direction a carrément refusé d'accepter la requête de cinq de ses pilotes. Ceux-ci, en période de recyclage, doivent suivre des cours sur l'opération des appareils **Boeing 737**. En anglais seulement.

Il y a un an, le syndicat des pilotes, qui est aujourd'hui présidé par **Robert Dufour**, demandait à la direction de Québecair, que les pilotes puissent suivre ces cours de simulation de vol en français.

Cependant, il semble bien que la direction de Québecair ait oublié ou décidé de ne pas demander à la compagnie **Nordair**, qui donne ces cours, d'avoir un instructeur de langue française. C'est pour l'une ou l'autre de ces raisons que les cinq pilotes, en plus d'un superviseur de la compagnie, ont commencé à suivre des cours uniquement en anglais à compter de lundi de cette semaine. La période d'entrainement dure en moyenne un mois.

Québecair aurait tout simplement omis d'adresser une demande à Nordair pour obtenir un instructeur pouvant s'exprimer en français. Si cette situation était excusable, il y a un an, lorsque la première demande était adressée à la compagnie, elle ne l'est plus maintenant, estime un pilote qui désire évidemment garder l'anonymat afin d'éviter des représailles possibles.

Ce dernier a même souligné à LA PRESSE que Québecair n'avait pas encore fait traduire le manuel d'opération en français, alors que la chose est déjà faite à **Air Canada**.

Il semble bien évident que la compagnie Québecair ne tient absolument pas compte des dispositions de la loi 101, qui fait du français la langue officielle au Québec.

Une requête officielle

C'est en prévision de ce genre de situation, après les nombreux démêlés de l'Association des gens de l'air du Québec, pour faire reconnaitre le fait français dans les airs, que le syndicat des pilotes avait adressé une demande formelle à la compagnie, le 16 octobre dernier.

C'est le 28 octobre, que la compagnie devait faire connaitre aux dirigeants syndicaux sa réponse négative à cette requête. Evidemment, le syndicat, pas plus que l'AGAQ n'a l'intention de laisser tout simplement tomber ce dossier.

Si les négociations, qui devaient se poursuivre encore hier, a-t-on signalé à LA PRESSE, n'aboutissent pas, on peut donc prévoir, comme ce fut le cas pour la bataille de la reconnaissance du fait français dans l'air, que le nouvel affrontement promet des rebondissements spectaculaires.

Participation de $15 millions

Il se trouve en effet, qu'en juillet 1981, le gouvernement du Québec décidait d'injecter $15 millions dans l'entreprise, en acquérant des actions privilégiées.

Ce geste, à cette époque, avait été interprété comme le signe que le gouvernement **Lévesque** voulait protéger son réseau québécois de transport aérien, alors qu'il y avait une possibilité que Nordair, une filiale d'Air Canada, achète Québecair.

Il serait plus logique, a expliqué hier, au cours d'une conversation téléphonique, M. **Gaston Boudreau**, vice-président aux finances de Québecair, que ce soit le contraire qui se produise. Le premier but de l'opération serait évidemment de rentabiliser le service, alors qu'actuellement le territoire est desservi par les deux transporteurs aériens.

Actuellement, la participation financière dans l'entreprise est divisée en quatre. Le gouvernement du Québec, l'Association d'investissements Desjardins, la société Expéditex et la Corporation Prévost Ltée.

Le président de Québecair, **Alfred Hamel**, n'a pu être rejoint, malgré plusieurs tentatives, Le directeur des relations publiques, **Jean-Marie Pelletier**, était lui aussi absent jusqu'à jeudi, ainsi que **Ahmed Gallipeau**, qui occupe des fonctions similaires pour Nordair.

●●●

Un bon tour de Claude Charron

En décidant de retarder jusqu'à jeudi l'ouverture de la session parlementaire à Québec, le leader parlementaire du gouvernement, **Claude Charron**, a pour ainsi dire joué un bon tour au chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, **Claude Ryan**.

Ce dernier, en effet, ne pourra répondre au discours du Trône du premier ministre, **René Lévesque**, avant mardi. Selon les règlements de la chambre, immédiatement après le discours de M. Lévesque, les travaux seront automatiquement ajournés au mardi suivant. Comme l'intervention du chef du gouvernement doit porter, en bonne partie sur les résultats de la conférence constitutionnelle, le chef libéral se verra priver de son droit de réplique pendant quatre jours.

La même chose s'était produite, le 14 mars 1974, alors que le Parti québécois était dans l'Opposition. Le gouvernement libéral de **Robert Bourassa** avait ouvert la session, en annonçant entre autres choses que le français deviendrait langue officielle au Québec, avec la loi 22. Les péquistes avaient aussi dû attendre quatre jours avant de pouvoir répliquer en Chambre. Les libéraux avait alors accaparé les médias d'information pour vendre leur salade... A chacun son tour.

YOGA
Cours d introduction
5 jours intensifs
de 19h30 à 22h
du 9 au 13 novembre $30
CENTRE SIVANANDA YOGA VEDANTA
5178, boul Saint-Laurent
Montreal 279-3545

L'AVENIR DU FRANÇAIS DANS LES COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES

Laurin pense d'abord à provoquer une prise de conscience collective

■ Obscurci jusqu'alors par des nuages de démission, de négligence et de défaitisme, l'horizon du français, langue scientifique, s'est légèrement éclairci hier au terme du Colloque international sur l'avenir du français dans les publications scientifiques et techniques qui s'est achevé sur un «appel de Montréal».

DENIS DION

Appel en faveur d'une sensibilisation des chercheurs francophones au problème de l'envahissement de la langue anglaise dans les communications scientifiques, appel en faveur d'une intervention des gouvernements concernés, appel en faveur d'une coopération des personnes impliquées dans les recherches et les communications scientifiques, appel en faveur de revues scientifiques francophones de haute qualité et de grande diffusion.

De moribond qu'il semblait être, le français en science paraissait avoir meilleure mine à l'issue des délibérations, regaillardi par un influx de détermination de la part des participantes et participants.

mais ce regain de santé ne sera-t-il qu'un soubresaut consécutif au choc ou bien un état durable et même sujet à l'amélioration?

S'il n'en tient qu'à un certain nombre de participants et participantes au colloque, il semble qu'une action rapide et une volonté déterminée pourra effectivement assurer un mieux-être au français dans le monde scientifique.

Parmi les actions envisagées, certains prônent une meilleure collaboration entre les chercheurs francophones, l'adoption du bilinguisme intégral dans des revues internationales, l'augmentation de la capacité scientifique des pays francophones par des déboursés plus importants, la participation à une banque de données réellement planétaire, la création de revues scientifiques internationales francophones d'une meilleure qualité que l'on dotera de comités de rédaction véritablement internationaux et d'une équipe d'arbitres soigneusement choisis et pouvant compter, pour leur diffusion, sur une mise en marché efficace.

Du côté de la représentation africaine constituée de sept membres, on souhaite la création d'un Conseil inter-africain de la langue française ainsi que la mise sur pied d'un journal scientifique en français et pan-africain. On propose également la tenue en Afrique d'un autre colloque semblable à celui de Montréal.



Camille Laurin

Cet éventuel colloque n'aura vraisemblablement pas lieu avant un autre événement du genre qui doit se tenir à Bruxelles les 20 et 30 mai 1982.

Comme on le voit, le milieu scientifique francophone, bien que divisé sur la question, en est par ailleurs plus que conscient et tente à l'heure actuelle de trouver des solutions.

Des actions concrètes

Mais à quoi peut-on s'attendre de concret dans l'immédiat?

En ce qui concerne le Québec, M. Camille Laurin, ministre responsable de la Charte de la langue française, a indiqué à LA PRESSE qu'aucun progrès ne sera réalisé dans ce domaine sans au préalable une prise de conscience collective du phénomène. A cet égard, le ministre songe à des incitations verbales aux chercheurs québécois pour qu'ils accordent au français une plus grande place dans leurs communications.

M. Laurin évoque également la possibilité de mettre à la disposition des chercheurs une banque de données en français compatibles avec les banques américaines, une entreprise cependant onéreuse, a-t-il reconnu, en ces temps de restrictions budgétaires.

Sur le plan international, le Québec a manifesté son intention de s'associer à des initiatives de concertation portant également sur les banques de données et sur d'éventuelles revues scientifiques francophones internationales.

Malgré ces intentions, il faudra sans doute un certain temps avant que ces mesures concrètes ne soient adoptées mais entre-temps, il semble que l'un des mérites du Colloque de Montréal aura été de permettre aux personnes intéressées à la science et à la communication scientifique en français de se rencontrer et de regrouper leurs efforts.

Mais sur les flots bleus de la science sillonnés par les marines anglo-saconnes, il est encore loin le jour où l'on pourra se permettre de dire: «Messieurs les Anglais, tirez les premiers!»

Sequestré dans son camion

■ M. Eric Forbes, un chauffeur de camion âgé de 38 ans, à l'emploi de la compagnie Fashion Carrier située sur le boulevard Métropolitain à Montréal, a été intercepté lundi soir à l'angle des rues Papineau et Beaubien par au moins deux individus qui l'on séquestré pendant près de cinq heures à l'intérieur de son véhicule puis abandonné à Saint - Bernard - de - Lacolle, après avoir vidé le camion de son contenu.

Quoique ébranlé après sa mésaventure, le chauffeur n'a pas été blessé.

Le camion contenait pour environ $160,000 de manteaux de cuirs et de vêtements de ski pour dames.

Deux policiers et un suspect blessés

■ Deux agents de la police de la CUM ainsi qu'un individu qu'ils venaient d'arrêter ont été légèrement blessés dans la nuit de lundi à mardi, lorsque l'autopatrouille dans laquelle ils s'apprêtaient à monter a été heurtée par une automobile qui venait en sens inverse.

L'accident s'est produit lorsque le véhicule conduit par un individu en état d'ébriété a frappé la portière ouverte de la voiture de police, poussant celle-ci dans une excavation, à l'intersection de la rue Masson et du boulevard Saint-Michel.

L'agent Guy Vincent s'en est tiré presque indemne ayant vu l'auto venir, tandis que l'agent Roger Forand a subi une fracture à la cheville et une blessure au coude droit. Le suspect qui avait été interpelé par les policiers s'en est tiré avec des ecchymoses.



(photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE)

Montréal rend hommage à 5,000 jardiniers amateurs

Le président du comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre a participé, hier soir, à la remise des trophées aux Montréalais ayant remporté des succès significatifs dans la culture de leurs jardins communautaires. Ces jardins ont attiré, cette année, plus de 5000 participants. C'est un couple de jardiniers-amateurs, M. & Mme Jean-Paul Bourbonnais, qui ont reçu, au nom de plusieurs autres lauréats, un trophée des mains de M. Lamarre. A gauche, Mme Carmen Millette, conseiller municipal.

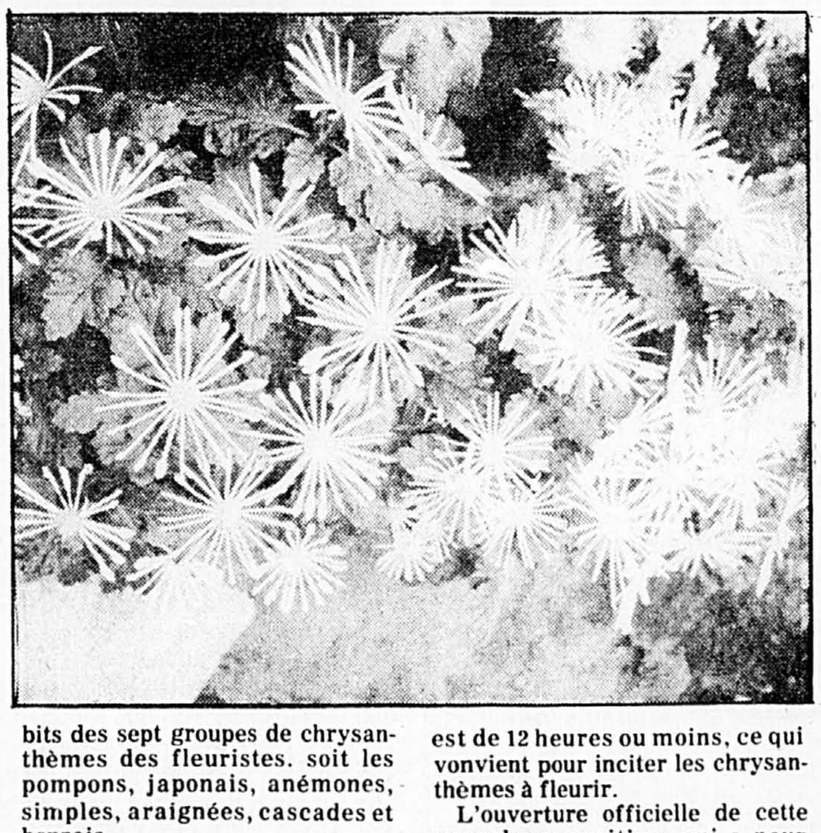
Exposition d'automne au Jardin botanique

■ Deux expositions florales consécutives vont terminer l'année du jubilée d'or du Jardin botanique de Montréal. Dès demain, jeudi, la grande serre d'exposition va ouvrir ses portes au public juqu'au 15 décembre à l'occasion de sa traditionnelle et toujours populaire exposition d'automne. Ensuite, soit à compter du 16 décembre, durant plus d'un mois, ce sera au tour de l'exposition d'hiver, avec une abondance de fleurs des Fêtes, Poinsettia, Cyclamen, Calcéolaria, Solanum pseudocapsicum (cerisiers de Jérusalem), Citrus mitis (orangers calamondin), etc.

PAUL POULIOT

L'exposition automnale, sous le thème général de l'année, soit «50 ans de fleurs», met en vedette les chrysanthèmes. Une visite des lieux, avec M. Palmer Johnson, gérant des serres du Jardin botanique s'est avérée une véritable révélation. Les jardiniers et horticulteurs, dirigés par M. Paul-Emile CRiverin, ont réalisé des merveilles d'aménagements et d'arrangements floraux.

Plus de 2,000 plants, de 200 variétés différentes sont en montre. On retrouve de magnifiques exhibits des sept groupes de chrysanthèmes des fleuristes. soit les pompons, japonais, anémones, simples, araignées, cascades et bonzais.



Durant l'été, c'est-à-dire, en juin, en pleine période de vacances et de jardinage à l'extérieur, le responsable de la production des plantes pour les serres du Jardin, M. claude Doucet, préparait les boutures de chrysanthèmes afin d'avoir tous ses plants prêts au début de novembre. Comme l'indique M. Johnson, on a sélectionné des plantes à floraison hâtive (7 semaines) et tardive (12 semaines), de différentes hauteurs et couleurs. Les plants ont été mis en végétation le 1er août, c'est-à-dire, la première journée courte de l'été dans les régions situées au nord du 45e parallèle, alors que la durée de luminosité est de 12 heures ou moins, ce qui vonvient pour inciter les chrysanthèmes à fleurir.

L'ouverture officielle de cette superbe exposition, qui a pour arrière-plan un sous-bois autom nal, avec des conifères, des boleaux à feuilles de peuplier, des mousses et des couvre-sol, ne se fera que le 12 novembre prochain. Cette cérémonie coincidera avec le début d'une autre exposition, moins fastueuse certes, mais également fort intéressante pur les amis des plantes. Celle des violettes africaines et des bégonias.

Un petit fait à signaler. C'est très confortable dans les serres où se trouvent les chrysanthèmes. Ces plantes devant être gardées sous une température de 15 degrés C., on peut faire une longue et agréable visite sans crainte d'avoir trop chaud.

VOUS SORTEZ AU CENTRE-VILLE?
Stationnement gratuit, en soirée ou en fin de semaine, avec repas ou consommation à l'un des 4 établissements licenciés de la Grande Bouffe. (*Tous les détails sur place.)
LA GRANDE Bouffe
niveau de la Place Complexe Desjardins

VENTE DE 7 JOURS POUR PROPRIÉTAIRES
COMMANDEZ MAINTENANT ET ÉCONOMISEZ!
PAYEZ EN 90 JOURS SANS INTÉRÊT ET FRAIS D'ADMINISTRATION
Nouveaux modèles exclusifs d'auvents horizontaux inclinés, ultra robustes.
AUVENTS de FIBRE de VERRE et d'ALUMINIUM pour BALCONS et PATIOS etc.
Visitez notre nouvelle salle d'échantillons
GARANTIE MORRIS depuis plus de 55 ans ... 5 ans contre matériel défectueux
Prix courant ~~$540~~ FAIT SUR MESURE
AUVENT POUR BALCON $449
Installé — Longueur 96" Surplomb 48" Inclinaison 26"
Dimensions plus réduites offertes à prix inférieur.
Votre choix de 14 combinaisons de couleurs en aluminium et vaste choix en fibre de verre.
N'attendez pas que la neige ruine vos balcons et portes ou que le soleil brûle vos draperies et meubles. Profitez de cette vente de 7 jours pour obtenir une protection à l'année contre les intempéries avec de magnifiques auvents MORRIS et faites de votre maison l'envie de votre entourage. Seulement les auvents MORRIS permanents sont dessinés et fabriqués entièrement au Québec par des Québécois pour nos climats rigoureux, possèdent les meilleurs caractéristiques en plus de nombreux nouveaux perfectionnements spéciaux. Permettez-nous de vous donner une démonstration gratuite et un estimé sur nos auvents de meilleure qualité pour vos fenêtres, portes, balcons, magasins, etc., dans un choix de styles et de couleurs.
Wm MORRIS & FILS LTÉE
LE PLUS GRAND NOM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENÊTRES
TERMES FACILES
Estimation gratuite
382-6811
9168, boul. Saint-Laurent (3e rue au nord du boul. Métropolitain)
Ouvert lundi au vend. 9 a.m. à 5 p.m. - Samedi 9 a.m. à 12 a.m.
Soirs, jours de fête et fins de semaine
737-1960

SERGE PARENT, PROPRIETAIRE
chez CLOUTIER
384-4990
1221 est, rue FLEURY 2595, DE SALABERRY
Serge Parent, Pharmacien
1221 est, rue Fleury Ouvert de 9h à 23h
2595, rue de Salaberry Ouvert de 9h à 22h
Service de livraison 7 jours par semaine

Giroux & Des Lauriers INC.
6914, RUE SAINT-HUBERT 273-2813 MÉTRO JEAN-TALON
1500 EST, RUE MONT-ROYAL 521-3164 MÉTRO MONT-ROYAL
4029, RUE ONTARIO 521-9414 MÉTRO PIE-IX
Soyez au chaud et à la mode cet hiver avec White Cross
Chaudement doublé et confortable.
Semelles antidérapantes.
Fabriqué de corfam brun garni corfam lézard brun, corfam noir garni corfam lézard noir.
$64.95
Nous avons un choix de sacs à main pour compléter l'ensemble.
PERSONNEL COMPÉTENT ET BILINGUE POUR VOUS SERVIR
CHARGEX VISA
master charge

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

Washington et le plan de paix saoudien

Dans leur désir de voir s'opérer un rapprochement avec l'Arabie Saoudite, le président Reagan et le secrétaire d'État Alexander Haig se sont permis, la semaine dernière, de flirter avec le plan de paix saoudien, ce qui a aussitôt remis le feu aux poudres diplomatiques.

Selon la Maison-Blanche, le plan de paix saoudien comporte «certains aspects» pouvant servir de base de départ à des négociations. Les Israéliens voient, dans cette observation des autorités américaines, un «appui partiel» au plan saoudien et, par conséquent, un tournant susceptible de porter atteinte aux accords de Camp David.

Si les Américains, ainsi que la Communauté européenne, font tant de cas du plan de paix saoudien, c'est qu'à leurs yeux, semble-t-il, ce plan reconnaît implicitement l'État d'Israël comme partie intégrante du Proche-Orient, et pareille reconnaissance marque, selon eux, un progrès énorme par rapport à l'attitude globale et traditionnelle du monde arabe.

Rendu public le 7 août dernier, le plan de paix du prince Fahd énonce huit principes. Le septième de ces principes se lit comme suit: «La garantie du droit de tous les États de la région «à vivre en paix.» C'est sur cette phrase laconique que s'appuient les sympathisants au plan pour dire qu'il s'agit d'un grand pas en avant.

Le premier ministre israélien ne voit évidemment pas les choses du même oeil. «Le nom d'Israël n'est même pas mentionné dans le plan», dit-il. Il y a là, certes, matière à défiance. Arafat aussi avait reconnu récemment le principe de la coexistence, mais il s'était bien gardé de préciser que, dans son esprit, il s'agissait d'une coexistence «avec Israël». Face au tollé qu'avait soulevé sa déclaration, il dut s'empresser de nier catégoriquement l'interprétation que les observateurs en avaient donnée.

Le laconisme du prince Fahd doit-il être interprété de la même manière que celui d'Arafat? Au sommet islamique de janvier dernier, les Saoudiens avaient prôné la guerre sainte contre Israël. Qu'est-ce qui aurait bien pu leur faire changer d'idée?

Admettons qu'il soit possible que le prince Fahd ait, lui, changé d'opinion, en est-il de même des autres princes qui se partagent le pouvoir en Arabie? Le prince Abdullah, troisième dans l'ordre des prétendants au trône, vient de déclarer à l'hebdomadaire américain **Time** que le plan saoudien «reconnaît le droit à l'existence d'Israël», mais «uniquement après l'acceptation d'un État palestinien et le retour aux frontières de 1967».

Aux yeux de M. Begin, il s'agit là de conditions impossibles. D'ailleurs, si on parvenait à les remplir, qu'est-ce qui pourrait bien inciter l'Arabie Saoudite à tenir son engagement de reconnaître Israël. Ayant tout obtenu, pourquoi accepterait-elle de céder sur un point qu'elle a toujours contesté?

Le plan saoudien prévoit le retour aux frontières de 1967, et le démantèlement de toutes les colonies du peuplement dans les territoires. Du point de vue d'Israël, rétablir les frontières de 1967 et raser les établissements construits en Cisjordanie depuis cette date, équivaudrait à recréer les conditions qui ont permis aux alliés arabes de monter à l'assaut d'Israël au départ.

Le plan prévoit aussi la création d'un État palestinien ayant Jérusalem pour capitale. Selon M. Begin, l'établissement d'un pareil État «deviendrait, aux termes des accords du Fatah avec Moscou, une base soviétique aux portes de l'État juif».

Comme on le voit, le plan saoudien ignore des faits accomplis devenus des réalités avec lesquelles il faut désormais composer. L'accepter, ce serait mettre au rancart les accords de Camp David, lesquels ont au moins le mérite de bénéficier de l'appui d'Israël, de l'Égypte et des États-Unis. Ce serait, en quelque sorte, lâcher la proie pour l'ombre: se détourner du possible pour courir après l'impossible.

L'Arabie Saoudite, non seulement ne s'est pas ralliée, mais elle a toujours combattu farouchement les accords de Camp David. C'est probablement même à cause de cette opposition qu'elle a cru devoir soumettre un plan de rechange. Or, il arrive que ce plan ne tient compte que des exigences arabes. Aussi, fait-il l'affaire de plusieurs de ces pays-là; il séduit même l'OLP, ce qui est significatif.

En revanche, le plan saoudien répugne aux Israéliens pour des raisons évidentes. Il ne saurait davantage obtenir l'adhésion de l'Égypte déjà trop engagée dans le processus de Camp David. Somme toute, ce plan ne fascine que par son laconisme, c'est-à-dire, par ce qu'il laisse entendre sans toutefois le préciser.

Washington, bien sûr, ne fait que flirter avec ce plan-là. «Nous n'avons qu'un plan et qu'une politique, soutient le State Department, à savoir: les accords de Camp David». C'est, à n'en pas douter, la politique la plus sage à suivre pour le moment.

JEAN PELLERIN

Transférabilité des fonds de pension

L'appel que lançait avant-hier le ministre Jacques Parizeau en faveur de la transférabilité des fonds de pension de l'entreprise privée devrait être entendu par les employeurs. L'absence généralisée de transférabilité que nous connaissons malheureusement depuis toujours fait que très peu d'employés parviennent à s'assurer d'une retraite convenable.

Comme on l'a rappelé, à cette occasion, un travailleur change d'emploi en moyenne six ou sept fois dans sa vie active. Cela veut donc dire, quand il ne peut effectuer le transfert de son fonds de pension, qu'il doit sans cesse recommencer à bâtir cette réserve pour ses vieux jours.

En général, un employé n'a droit à aucun pourcentage de la part de son employeur, à moins d'avoir été à son service pendant au moins dix ans. Il y a donc des chances que, à la fin, son fonds de pension se résume aux seuls montants qu'il y a placés lui-même.

Les motifs qui poussent un employeur à instituer un fonds de pension dans son entreprise peuvent être multiples. Mais, généralement, on y voit de sa part un moyen de s'attacher sa main-d'oeuvre. L'employé qui a douze ou quinze ans de service hésitera normalement avant de quitter un emploi qui comporte un fonds de pension pour s'en aller dans une autre entreprise qui pourrait lui offrir davantage au point de vue rémunération mais ne comporterait aucune garantie au chapitre de la retraite.

Mais entre deux entreprises qui ont chacune un fonds de pension, cet argument ne devrait pas jouer. Il devrait être possible de se faire suivre par son fonds de pension quand on passe d'un employeur à un autre.

Au fait, il faudrait qu'on réduise à beaucoup moins de dix ans la période requise pour que l'employé puisse emporter avec lui les montants versés dans son fonds par son premier employeur.

Si l'entreprise privée ne prend pas d'elle-même les moyens d'assurer aux travailleurs des prestations de retraite convenables, elle n'aura qu'elle-même à blâmer si, un jour, l'État décide de développer davantage les rentes du Québec et prend complètement en charge, en somme, l'organisation de la retraite des particuliers.

Le premier pas à faire concerne pour l'instant la transférabilité de ce qui existe. Il n'y a pas que le ministre Parizeau à ne pas comprendre qu'on ne l'ait pas encore réalisée. Les travailleurs qui approchent l'âge de la retraite et se rendent compte qu'ils ne pourront compter en somme que sur les rentes gouvernementales sont les premiers à proclamer que cette réforme est urgente.

VINCENT PRINCE



Droits réservés

L'enquête sur la Fête est encore nécessaire

Le ministre Lucien Lessard ne semble pas avoir bien compris ce qui entoure la Fête nationale. C'est dommage; il va falloir lui expliquer.

Pour justifier son absence du dossier de la Fête jusqu'au jour où LA PRESSE l'y a obligé, il déclare: «Il n'est ni possible ni souhaitable que l'État mette continuellement son nez dans les affaires de chacun de ces organismes... J'estime qu'il faut faire confiance aux citoyens et à leur capacité de gérer leurs propres affaires...» C'est bien. Mais le 9 juin dernier, le premier ministre René Lévesque signait un télégramme disant à une vingtaine d'hommes d'affaires: «Il nous importe de vous rencontrer... pour vous exposer un projet qui nous tient à coeur et auquel nous souhaitons vous associer...»

On a appris, depuis, que ce projet consistait à «vendre» des chars allégoriques pour le défilé du 24 juin. Le premier ministre a lui-même utilisé en Chambre l'expression: «Pour ce qui est du rôle de vendeur sous pression que j'ai joué avec d'autres...»

C'est donc dire qu'il y a des jours où l'État change ses principes. Il faudrait alors renseigner la population pour qu'elle sache à quel principe elle doit se référer.

M. Lessard déclarait également vendredi dernier: «La vérité est la suivante: le déficit consolidé de la Fête nationale se chiffrera aux environs de $850,000...» Il semble oublier alors un virement de fonds de $422,000 provenant d'un profit de l'année dernière. Il faudrait donc parler d'un déficit total et réel de $1,272,000 pour dire la vérité.

M. Lessard considère qu'il n'a pas à tenir d'enquête publique sur la gestion du comité organisateur de la Fête parce que, à la lumière du rapport des vérificateurs comptables, il ne trouve «aucun élément qui donne à penser que des malversations ou des actes frauduleux ont été commis».

Le ministre ne voit donc pas que ce qui nécessite probablement une enquête peut ne pas être du ressort des vérificateurs.

S'il est vrai que la Fête se trouvait dirigée, à divers niveaux de décision, et organisée, dans diverses ramifications, par des militants politiques qui savaient l'utiliser; s'il est vrai que des personnes entourant les ministres Claude Charron et Gérald Godin ont pu profiter de faveurs spéciales; s'il est vrai que le «vendeur officiel» des chars allégoriques a reçu $140,000 de commissions après avoir vendu seulement trois chars; s'il est vrai que l'on a dépensé $70,000 pour la réalisation d'un agenda ne couvrant que quelques semaines; s'il est vrai qu'on a cédé au chantage des artistes, que l'on a pratiqué la surenchère, que l'on a fait de la Fête un événement exceptionnellement avantageux pour ceux qui professent le nationalisme partisan... est-ce que cela ne mérite pas une enquête?

M. Lessard se plaint de «surchauffement de l'opinion publique», de «climat insupportable pour les honnêtes citoyens». M. Lessard n'a pas compris d'où venait le scandale.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que la Fête nationale, que l'on n'ose plus appeler la Saint-Jean, que l'on a dépouillée de ses origines pour la revêtir d'une nouvelle religion nationaliste, ne peut appartenir à des profiteurs. S'ils existent, ces gens qui savent se servir des plus belles choses, il faut les montrer du doigt. Pour une simple raison: que le scandale disparaisse avec eux et que subsiste la fête telle que les Québécois savent la faire et la vivre.

Au temps d'autrefois, on mettait à mort le messager apportant de mauvaises nouvelles. Aujourd'hui, on veut condamner ceux qui dénoncent le scandale plutôt que s'attaquer aux racines du scandale. Pas surprenant qu'on refuse l'enquête.

JEAN-GUY DUBUC

Walesa pourrait se voir dans l'obligation de démissionner

«Walesa obtient le retour au travail de 100,000 grévistes.» C'était hier. Mais, hier également, il restait encore 250,000 grévistes.

Si les appels à la modération de M. Walesa sont suivis par la base et appuyés par l'état-major de Solidarité, le gouvernement aura contracté une dette morale à l'égard de celui qui, dans les chantiers navals de Gdansk, en août 1980, lançait un vaste mouvement de protestation contre les pénuries alimentaires, les bas salaires et un climat social et politique oppressant. Un peu plus d'un an après ce sursaut, l'éveilleur de 1980 devient le modérateur. S'il échoue, il risque fort d'aller rejoindre d'autres damnés dans l'enfer des apprentis-sorciers.

Dans quelle mesure Walesa n'est-il pas devenu, à son corps défendant, ministre du Travail, sans le titre, dans le gouvernement dirigé par le général Jaruzelski? Le général, en tout cas, attend du chef de Solidarité ce qu'il souhaite et ne peut pas obtenir lui-même des ouvriers, c'est-à-dire une remise en ordre sans recours aux tanks.

Quand Jaruzelski a succédé à M. Kania le 18 octobre dernier on s'est demandé sur quoi le nouveau chef du gouvernement allait s'appuyer. Le Parti communiste n'est-il pas effondré et l'appareil gouvernemental impuissant?

Restait au général l'armée. Elle a été déployée pour assurer la circulation dans les villes et surveiller le ravitaillement dans les campagnes.

Ce n'est pas d'elle naturellement que la Pologne va attendre le miracle économique qui pourrait la sauver. Si le gouvernement par la menace, si les autorités religieuses par le sermon, si Walesa par un mélange de menaces et de persuasion tentent d'inciter les ouvriers à renoncer à la grève, c'est que celle-ci ne peut qu'aggraver une situation dangereusement compromise.

Une dépêche de l'agence AFP rapporte les conclusions d'une enquête gouvernementale sur les conséquences économiques d'une grève dans la voïvodie (province) de Tarnobrzeg. Selon les conclusions de la commission d'enquête, la grève a coûté à la Pologne 130 millions de zlotys ($3.7 millions) et un million de dollars en devises fortes par jour.

On sait (quelquefois on ne veut pas savoir) ce que coûtent les grèves dans nos pays relativement stables. Dans un pays comme la Pologne, où la dette extérieure est fabuleuse, l'alimentation de la population mal assurée, qui vit, en sus, sous la menace constante des représailles économiques de la Russie (la Pologne reçoit son pétrole d'URSS) l'arrêt de la production peut sceller le sort de toute la nation.

Il est vrai que le gouvernement, sous la pression de la masse, avait multiplié les promesses quant au droit de grève, à la réduction de la semaine de travail, aux salaires. Mais un mois (c'était à l'été de 1980) après avoir accordé certains avantages aux mineurs de Silésie, on s'est aperçu que cette générosité forcée était de la folie.

La difficulté pour Walesa est de demeurer plausible aux yeux des siens, de ne pas refouler les espérances qu'il a tant contribué à bon droit à raviver, sans perdre la perspective du possible. Mais le possible est justement le domaine de la politique. Et Solidarité ne se définit pas comme un parti politique mais comme un syndicat. Quels que soient les pièges du vocabulaire, il reste que Solidarité représente un nouveau pouvoir en Pologne.

La radio rapportait tout à l'heure que le leader d'une grève sauvage avait réussi à crier, devant la caméra de la télévision, que les gens du gouvernement sont des «traîtres». Cette parole a semé l'émoi. C'est avec des étincelles de cette sorte qu'on embrase la rue.

GUY CORMIER

Les malheurs d'une famille victime de la mousse d'urée

Monsieur le
Ministre André Ouellet

Monsieur le Ministre,

Je crois important de vous décrire les malheurs que la mousse d'urée nous a apportés à ma famille et à moi.

Le 11 janvier 1979, nous avons décidé de nous faire isoler avec cette fameuse mousse. Je dois vous dire que nous nous étions bien renseignés auparavant, en lisant dans les journaux tout ce qu'on disait sur l'efficacité de cet isolant. Surtout, ce qui nous a décidés, c'est que le gouvernement approuvait cette merveilleuse mousse.

Le premier hiver, à part de ne pas avoir vu de changement dans notre coût de chauffage, nous ne nous sommes pas rendu compte des malaises que cela pouvait nous apporter.

Mais l'hiver dernier, là les problèmes ont vraiment commencé.

Ma fille Diane, 17 ans, chaque matin après son petit déjeuner, avait des vomissements. Mario, 18 ans, saignait du nez sans raison. Pierre, 20 ans, a commencé à faire des migraines. Alain, 21 ans, qui souffre déjà d'allergie, c'était de pis en pis: plus aucun médicament lui était efficace et il ressentait toujours une très grande fatigue. Mon mari n'était pas mieux et devenait de plus en plus agressif, lui toujours si calme. Quant à moi, ma peau de la figure devenait de plus en plus sèche et j'avais des maux de gorge au point d'en perdre la voix.

Étant donné tous ces malaises, la publicité qui se faisait autour de cette mousse, notre médecin qui ne comprenait rien car tous les médicaments qu'il nous prescrivait ne faisaient jamais effet, nous avons décidé de faire faire l'expertise de l'air de notre maison. Les tests révélèrent une situation dangereuse.

Alors mon mari et moi n'avons pas voulu passer un autre hiver comme l'an dernier et avons pris la décision d'enlever ce poison des murs de notre maison. N'écoutant que notre courage et notre désir de vivre, nous avons, avec les économies de toute la famille, entrepris les travaux (...) Ceux-ci sont maintenant terminés et, avec eux, les malaises.

J'espère que s'il y a encore un peu d'humanisme au sein du gouvernement, il va remédier à cette grande erreur de sa part.

Famille MAROTTE
Fabreville

La MIUF et la cigarette

Plusieurs victimes de la MIUF entreprennent actuellement des poursuites judiciaires en raison des effets de la MIUF sur la santé: irritation des yeux, du nez et de la gorge, toux, maux de tête, étourdissements, bronchopneumonie et oedème pulmonaire.

Par contre, un problème risque de se poser pour certaines victimes de la MIUF qui fument. Les choses se gâtent puisque les effets de la cigarette sont sensiblement les mêmes que ceux de la mousse d'urée formaldéhyde: irratation des yeux, du nez et de la gorge, toux, maux de tête, étourdissements, bronchite chronique (semblable à la bronchopneumonie), emphysème pulmonaire (semblable à l'oedème) et en plus, le cancer du poumon.

Alors, comment savoir si les problèmes de santé des victimes sont causés par la mousse d'urée ou la cigarette?

Et pourquoi ne pas intenter des poursuites judiciaires contre les compagnies de cigarettes?

Alain UHL
étudiant en Environnement
Deux-Montagnes



Comme les Marotte, les Pelletier de Fabreville n'oublieront pas de sitôt la mousse d'urée. Ils ont fait récemment une corvée de famille pour retirer des murs la fameuse mousse.

Un agriculteur fort humilié

M. Eugène Wheelan
Ministre de l'Agriculture
du Canada
Ottawa

Monsieur le Ministre,

Je tiens par la présente à vous informer de la situation qui est faite aux agriculteurs de Mirabel qui, comme moi, ont commis la faute d'avoir investi sur ces terres qu'on dit aujourd'hui expropriées pour rien.

Tout cela a commencé le 27 mars 1969, jour de l'expropriation de Mirabel. À cette époque, j'étais un producteur de lait nature sur le territoire et cette dépossession qui venait me bloquer dans mon développement ainsi que ma famille, je pouvais difficilement l'accepter. On ne nous a jamais demandé notre avis, on s'est emparé de nos biens au nom d'une loi et supposément pour le bien commun. Comme les planificateurs ne savaient comment disposer de ce territoire exproprié, on nous invitait à demeurer sur notre ferme nous promettant chaque année des politiques meilleures. Notre dépossession se poursuivait chaque jour.

Dans le rang voisin, qui a été épargné de l'expropriation, la valeur des terres augmentait et les fermes prospéraient. De ce côté-ci, notre capital s'effritait chaque jour. Après quelques années de fonctionnement sur notre terre expropriée, notre capital s'était à ce point déprécié qu'on ne pouvait plus espérer racheter une ferme ailleurs.

Aujourd'hui, on apprend qu'on nous a expropriés inutilement. Ça c'est difficile à prendre. On nous dit qu'on pourrait peut-être racheter nos propriétés et, du même souffle, M. Jean-Pierre Goyer, président de la SIC, veut m'obliger à signer un bail contenant une clause d'indexation qui finirait de gruger le peu de capital qu'il me reste. Et ce n'est pas tout, en signant ce bail inacceptable, je reconnaîtrais que je ne suis plus propriétaire des investissements et constructions que j'ai dû effectuer après l'expropriation pour pouvoir continuer à fonctionner.

En fait, la Société immobilière prétend que je lui dois $11,833.20 en arrérages de loyer depuis 1978. Le problème, c'est qu'en acceptant de signer le bail proposé, j'accepte de donner pour au moins $60,000 d'investissements au fédéral et éventuellement de payer du loyer sur mes propres investissements. Alors, le 1er octobre 1981, un huissier se présentait chez nous puis saisissait mes biens, jusqu'au bois de chauffage dans le sous-sol, pour une valeur de $50,000. Cette deuxième humiliation depuis l'expropriation, je ne suis pas prêt de l'oublier.

M. le Ministre, ce que veulent les agriculteurs de Mirabel, comme moi, ce n'est rien de plus que d'être considérés comme des agriculteurs normaux. On n'en demande pas plus. Pour nous, ça veut dire investir à long terme et pouvoir bénéficier des investissements qu'on fait. Il 'y a aucun agriculteur au Canada qui serait assez fou pour construire gratuitement et entretenir des bâtiments pour le fédéral. Pourtant, c'est ce qu'on nous demande.

Le territoire de Mirabel est devenu un parc d'engraissement pour des fonctionnaires qui en plus de nous déposséder vivent de nos loyers. Savez-vous qu'il en coûte au moins $4,000 par locataire par année aux contribuables pour nous administrer et nous empêcher de fonctionner? Ça n'a aucun sens. (...).

Réjean ÉTHIER
membre de l'exécutif de l'UPA
Syndicat de base de
Ste-Scholastique

UNE ODYSSÉE À BORD DU 55...

En tant que citoyenne et payeur de taxes, j'ai le droit d'exiger de la CTCUM respect et de sécurité dans le transport public que j'en ai moi-même envers toutes les institutions respectables.

Depuis plus de 20 ans, je suis un usager régulier de la ligne d'autobus 55 (St-Laurent). Quoique desservant des quartiers exotiques, ce circuit a toujours donné satisfaction à la clientèle et en retour, celle-ci a toujours respecté les chauffeurs du 55 parce que ce n'est pas une ligne facile. Mais depuis au moins 2 ans, la situation s'est considérablement détériorée et ce, il faut bien le dire, à cause du grand nombre d'étrangers irrespectueux de nos lois et traditions.

Dernièrement, les chauffeurs d'autobus ont exigé qu'on respecte la ligne blanche en avant de l'autobus pour des raisons de sécurité. J'accepte cette décision et je suis d'accord avec leur point de vue. La même chose pour la sortie arrière; quand il y a trop de personnes en attente, cela facilite l'accès aux usagers et c'est une économie de temps.

Mais il y a aussi le côté sécuritaire de l'usager à repenser. Je proteste énergiquement contre l'attitude par trop permissive des chauffeurs d'autobus qui permettent aux heures de pointe, alors que nous sommes entassés comme des sardines, l'accès à des poussettes de bébés, à des diables (carrosses) remplis d'épiceries, des pôles de toutes longueurs, des patins sur les épaules sans protecteurs de lames, des cartons remplis de marchandises qui mesurent parfois 4x6 pieds et j'en passe et j'en passe...

Et ce n'est pas tout. Je défie tous les lecteurs de cette lettre de prendre l'autobus 55 à 3h l'après-midi à l'angle St-Laurent et av. des Pins. Si vous avez le courage de le faire, munissez-vous d'un pince-nez et d'un cache-oreilles, habillez-vous le plus négligé possible et «checkez vos os». Il y a là une horde de démons qui fréquentent l'école Darcy McGee et qui envahissent l'autobus; ça vous bouscule, ça hurle, ça vous piétine, ça se chamaille... Une autre horde de démons s'ajoutent à ceux-ci à l'angle du boulevard St-Joseph; là c'est les bombes puantes, les chiques de domme un peu partout, les dessins obscènes sur les bancs, etc., probablement tous des enfants à clé dans le cou depuis leur petite enfance.

Après avoir dressé ce tableau, je réclame des autorités de la GTCUM LA SÉCURITÉ DANS LE TRANSPORT QUE JE PAYE DEPUIS PLUS DE 20 ANS.

J'exige: 1) Qu'on refuse l'accès à l'autobus aux heures d'affluence, à toute poussette et diable qui sont susceptibles de causer des blessures (...)

2) J'exige que les patins soient recouverts d'un protège-lame et portés à bout de bras et non sur l'épaule à la hauteur des yeux des usagers assis.

3) Un autobus n'est pas non plus un camion de déménagement: il y a certains colis trop volumineux, trop encombrants et dangereux (je pense à du métal, à de la vitre, etc.) pour être acceptés à bord d'un autobus pour passagers.

4) J'exige que l'inspecteur qui a l'habitude d'être à l'angle du boulevard St-Joseph et du boulevard St-Laurent ait le courage de faire le trajet jusqu'à la rue Bernard, là où les démons descendent. Cet homme-là pourrait être investi de certains pouvoirs, comme celui de faire respecter la clientèle dans un lieu public (un genre d'ombudsman); ça pourrait être une sécurité aussi bien pour les passagers que pour le chauffeur qui est impuissant devant ces sauvages; messieurs, dans vos prochaines revendications pensez donc au public qui paye vos salaires et faites donc des recommandations dans ce sens-là, vous seriez peut-être plus sympathiques.

Tout le monde à la CTCUM exige toutes sortes de choses. Il est temps que le public, ce cochon de payeur de taxes, exige au moins la sécurité dans ce transport qui nous coûte de plus en plus cher.

Anita FOURNIER
Montréal

Autres répliques à Joanne Curran

Dans la lettre intitulée «Je suis victime de discrimination raciale», qui a paru dans LA PRESSE du jeudi 22 octobre dernier, madame Joanne C. Curran demande: «Dans quel autre Etat ou quelle autre province en Amérique du Nord, les membres d'un corps professionnel sont-ils tenus de se présenter à un examen de langue avant d'obtenir le droit d'exercer leur profession?» Et elle répond: «Nulle part ailleurs qu'au Québec.»

On peut être ou ne pas être d'accord avec la réponse que donne Mme Curran à sa propre question, mais il est une chose que l'on se doit de reconnaître, et c'est que la question, ainsi posée, ne va pas au coeur du problème soulevé par la lettre de Mme Curran. N'y a-t-il pas lieu plutôt de se demander pourquoi le Québec en est venu à devoir imposer ces tests de connaissance de la langue française aux membres des ordres professionnels?

A cette question, qui me semble beaucoup plus fondamentale que celle que pose Mme Curran, la réponse est qu'avant la promulgation de la loi 101, un pourcentage nettement inacceptable de professionnels québécois, dont la langue d'usage était autre que le français, ne se donnaient jamais la peine d'apprendre ne fût-ce que les rudiments de la langue parlée par la majorité des Québécoises et des Québécois.

Et ça, c'était véritablement une aberration, une situation proprement scandaleuse, une situation qui ne se retrouvait nulle part ailleurs qu'au Québec. Car, nulle part ailleurs, non seulement en Amérique du Nord mais dans le monde entier, un professionnel n'aurait l'idée d'exercer sa profession sans avoir au préalable acquis une connaissance raisonnable de la langue parlée par la majorité des personnes susceptibles d'avoir recours à ses services; une situation à laquelle ceux et celles qui s'offusquent un peu trop facilement, je pense, du sort qui est présentement fait à Mme Curran, ne trouvaient pourtant rien à redire à l'époque.

Il va de soi, alors, que pour mettre un terme à une situation qui ne se retrouvait nulle part ailleurs qu'au Québec, le gouvernement québécois n'avait d'autre choix que d'avoir recours à une solution qui, fatalement, ne se retrouverait nulle part ailleurs qu'au Québec. En d'autres mots, à maladie inédite, remède inédit.

A certains, le remède semble amer, mais peut-il en être autrement de quelque remède? D'autres, citant en exemple le cas de Mme Curran, font valoir que le remède a des effets indésirables; mais, je le demande, existe-t-il un seul remède efficace qui soit complètement dénué d'effets secondaires indésirables?

J'aimerais, à cet égard, rappeler que les médicaments qui ont le plus d'effets indésirables, et les plus sérieux, sont généralement ceux auxquels on a recours pour le traitement des maladies les plus graves. Or, ne l'oublions pas, la maladie pour laquelle la thérapie décrétée par le docteur Laurin a été instituée, constituait une atteinte des plus sérieuses à l'état de santé de la collectivité québécoise. Et, malheureusement, rien à l'heure actuelle ne permet de penser que la maladie est guérie et qu'il n'y aurait pas de rechute si la vigilance thérapeutique était relâchée.

J'invite donc le docteur Laurin, et en cela j'ai la conviction d'exprimer un voeu de la majorité des Québécois et des Québécoises de langue française, à ne pas tenir compte de la demande formulée dans le dernier paragraphe de la lettre de Mme Curran et à maintenir, aussi longtemps que la chose lui semblera encore nécessaire, le recours aux examens de français pour établir le degré de connaissance de la langue française chez les membres des corps professionnels. (...)

Quand la minorité anglophone aura appris à être plus respectueuse des droits de la majorité francophone du Québec, il y aura lieu d'abroger certaines des dispositions de la loi 101 qui sont humiliantes pour celle-ci et déplaisantes pour celle-là; mais à voir l'acharnement que mettent certaines personnes et des organismes comme le Positive Action Committee à combattre ce qui, partout ailleurs dans le monde, serait considéré comme devant aller de soi, il est bien évident que nous n'en sommes pas encore là...

Sylvia PELLETIER
Hull

Discrimination pire encore

Mme Curran,

Je ne veux vous enlever aucun mérite. Peut-être que l'OLF a été un peu trop rigide en établissant ses normes.

Mais je ne sais pas si vous avez déjà regardé dans divers journaux francophones la section des offres d'emplois; toutes ou la grande majorité exigent le bilinguisme (orale et écrit).

Combien d'emplois nous sont refusés à cause justement d'un test de langue anglaise que l'on nous fait passer lors d'une entrevue? Voilà une «discrimination» qui atteint une majorité et non une minorité.

Michel MARTEL
Montréal

Québecair n'a pas de gratitude

M. Wilfrid Hamel, président
Société Québecair
Dorval

Monsieur le Président,

Dans les années 50, Québecair était une toute petite compagnie régionale de transport aérien. Elle a grossi avec les «BOUMS» successifs des villes nordiques de Baie-Comeau, Sept-Îles, Hâvre St-Pierre et la naissance des villes du Nouveau-Québec et du Labrador.

Donc les gens de la Côte-Nord sont assurément des anciens et fidèles clients qui devraient recevoir les égards et l'attention que généralement on réserve aux habitués chez tous les commerçants, si petits soient-ils. Ça, c'est la tradition. Mais chez Quebecair, on n'a pas de tradition. On a des visées expansionnistes que nous trouverions légitimes si nous n'en étions pas les premières victimes.

Vous croyez que je n'ai pas raison? Dans la revue l'Auberge de septembre 1981, vous annoncez un spécial Montréal-Fort Lauderdale pour $175 avec brunch au champagne ou brochette au boeuf et le service de bar est gratuit. J'ai pris connaissance de cette offre lors d'une envolée Gagnon-Montréal le 3 septembre 1981 et j'avais payé mon billet $330, service de bar payant, «peanuts et café gratuits»!

Un aller-retour Gagnon-Sept-Îles nous coûte $172. Nous croyons que votre spécial Montréal-Fort Lauderdale n'est pas rentable et que vous vous renflouez avec nous qui n'avons pas le choix. (...)

Georgette CORMIER,
Conseiller municipal
Ville de Gagnon

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h (samedi : 7h à 15h)		Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	**GRANDES ANNONCES**	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Tele-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

LA CONFÉRENCE SEMBLE DANS L'IMPASSE

Trudeau reçoit froidement un compromis des provinces

OTTAWA — Les huit provinces opposées au rapatriement unilatéral de la constitution ont fait hier une offre de compromis au gouvernement fédéral, mais tout portait à croire, en fin de soirée, que le premier ministre Trudeau avait déjà rejeté cette offre.

Les «huit» ont fait leur proposition à la suite d'une offre de compromis présentée en matinée par le premier ministre ontarien, M. Bill Davis, et selon laquelle l'Ontario se rallierait à la formule d'amendement des huit, en retour de l'acceptation d'une charte des droits. Après cette première offre, les premiers ministres des provinces dissidentes se sont réunis au Château Laurier pour mettre au point leur proposition dont ils ont informé M. Davis. Trois d'entre eux, MM. Bennett, Lougheed et Buchanan, accompagnés de M. Davis, l'ont ensuite présentée au premier ministre Trudeau en fin d'après-midi.

GILLES PAQUIN
GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

Selon les informations recueillies par LA PRESSE, les provinces seraient disposées à accepter une charte amputée de toutes les dispositions n'affectant pas les pouvoirs des législatures provinciales. Il ne serait plus question par exemple des droits linguistiques ou touchant la mobilité des travailleurs. La proposition des provinces évoque une autre possibilité, soit l'inclusion de techniques juridiques prévoyant que toutes les lois antérieures à l'adoption de la charte ne seraient pas affectées.

Il a été impossible hier d'établir avec certitude si M. Bill Davis se serait rallié à cette offre, si elle avait été acceptée par M. Trudeau. Le premier ministre ontarien a nié en tout cas à sa sortie les rumeurs selon lesquelles il aurait joint les huit provinces dissidentes.

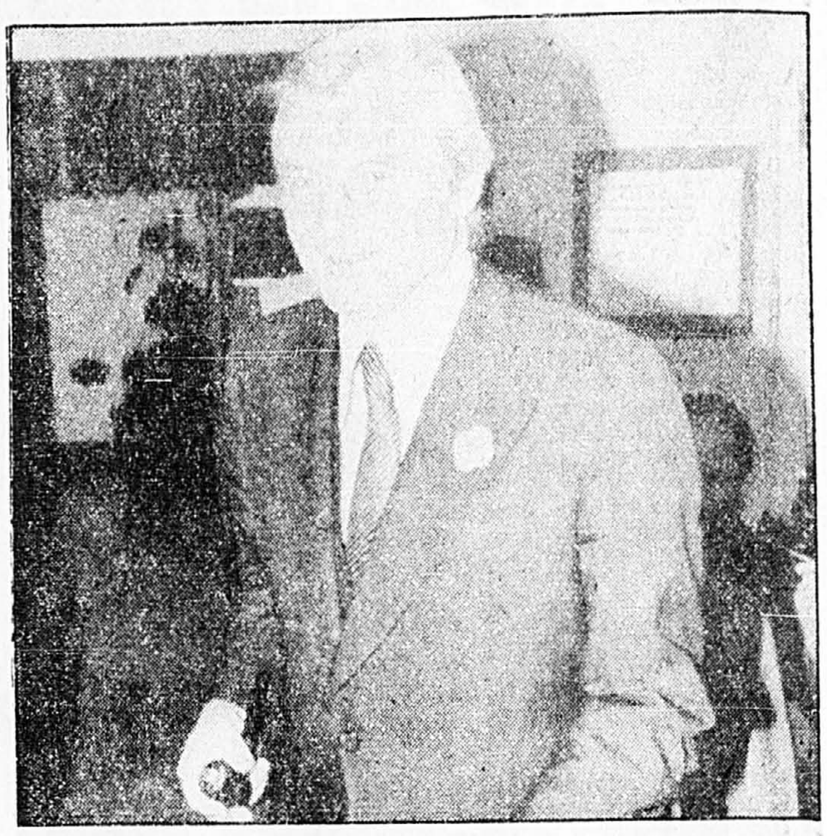
Pour sa part, le premier ministre Trudeau a écarté immédiatement à sa sortie de la réunion, la possibilité d'une charte des droits diminuée, mais il s'est dit ouvert à la partie de la proposition portant sur la formule d'amendement. «Je ne serais certainement pas disposé à accepter l'entente des provinces sur la formule d'amendement s'il n'y a pas la charte au complet», a-t-il indiqué. Tous en se disant ouvert à la formule d'amendement proposée par ses collègues provinciaux, une formule qui accorderait le droit de retrait des provinces à tout amendement constitutionnel, M. Trudeau l'a qualifiée de déplorable.

Autres textes en pages A 9 et A 10

Les premiers ministres des provinces de leur côté se sont montrés discrets, à l'exception de M. René Lévesque qui a rencontré les journalistes dans le cadre d'une conférence de presse improvisée pour accuser M. Trudeau d'avoir fait avorter les discussions par son intransigeance. Le premier ministre Angus MacLean de l'Ile-du-Prince-Edouard a également fait quelques commentaires et indiqué qu'il n'était guère confiant dans la possibilité d'un accord.

Malgré tous ces développements, les négociations ne sont pas rompues. Les premiers ministres doivent se rencontrer à nouveau ce matin, mais on voit mal comment Ottawa et les provinces pourraient réconcilier leurs vues à la suite de ces événements. Le premier ministre Trudeau a réuni les membres de son cabinet hier soir pour les informer de l'allure des discussions.

Les tractations d'hier ont considérablement bousculé l'horaire des discussions prévues pour la journée. Les 11 premiers ministres devaient se revoir à 14h30, après la séance du matin, mais le premier ministre Trudeau s'est retrouvé seul avec ses cmnseillers au centre des conférences, lorsqu'il est revenu de son lunch. Vers 15 heures, le début de la rencontre a été reporté d'une heure, et les premiers ministres sont finalement convenus d'ajourner la conférence constitutionnelle jusqu'à ce matin.



Bill Davis, premier ministre de l'Ontario, pourrait joindre les «8» qui s'opposent au projet Trudeau en échange de leur approbation d'une charte des droits modifiée.



Laserphoto CP

Le premier ministre Trudeau s'est entretenu avec les journalistes hier, à l'issue de la deuxième journée de pourparlers sur la constitution avec les premiers ministres des dix provinces.



Marc Laurendeau
(collaboration spéciale)

Le télégramme de Ryan: réaction saine mais tardive

Dans le télégramme qu'il expédiait au premier ministre René Lévesque, le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, démontrait une continuité de pensée. Lorsque M. Ryan mettait M. Lévesque en garde contre toute formule d'amendement qui priverait le Québec d'un droit de veto sur les modifications constitutionnelles de l'avenir, le chef du PLQ renouait avec la position qu'il avait suggérée à Robert Bourassa dans «Le Devoir», et même avec le contenu de son Livre beige de 1980, lequel préconisait un droit de veto pour certaines provinces dont le Québec. Détail plus important encore: M. Ryan met en pratique la nouvelle orientation plus québécoise de son parti, telle qu'annoncée à la rentrée de septembre.

Ce revirement de M. Ryan ne semblait pas relié à des racines émotives profondes et ne s'exprimait guère avec un enthousiasme exaltant. Des commentateurs en ont conclu que ce nouvel attachement au Québec et à sa majorité francophone était le fruit du marketing électoral et de l'opportunisme. L'on doit tout de même constater que s'il y a volte-face chez M. Ryan, celui-ci rompt, en fait, avec la période au cours de laquelle il avait tenté de prendre le pouvoir en s'appuyant sur les libéraux fédéraux. La semaine dernière, dans des propos confiés à la presse anglophone, M. Ryan disait regretter profondément de s'être laissé «manipuler» par les libéraux fédéraux durant le référendum, par exemple en acceptant que son Livre beige soit relégué dans l'ombre et surtout en laissant au gouvernement fédéral l'initiative de la réforme après le référendum. Un examen attentif de la carrière de M. Claude Ryan sur une plus longue période amène cependant à observer sa fidélité à certaines idées, même s'il a malheureusement accepté de les laisser au second plan pendant la période 80-81.

Formule d'amendement

Le chef du PLQ, dans son télégramme, met en garde le premier ministre Lévesque contre la formule des huit, dite de Vancouver, permettant un retrait facultatif. Selon M. Ryan, cette formule fournirait au gouvernement fédéral et aux autres provinces toute latitude pour façonner à leur guise un Canada de demain dont le Québec serait exclu. Cela pourrait amorcer les offensives «séparatistes» de l'actuel gouvernement du Québec. M. Ryan affirme, dans sa missive qu'une formule d'amendement comprenant un droit de veto est la plus solide et la plus sûre pour l'avenir. Car le droit de veto est une nécessité plus impérieuse pour le Québec (que pour l'Ontario, prête, semble-t-il à y renoncer), seule province francophone et comprenant au-delà de 80% de la population française du Canada.

Le télégramme de M. Claude Ryan est assez embarrassant pour le premier ministre René Lévesque. Le chef du PLQ parait ainsi dépasser, à cette occasion, le gouvernement péquiste sur la voie du nationalisme. Déjà, lors d'une réunion des huit premiers ministres dissidents le 16 avril, M. Lévesque avait renoncé au droit de veto en se liant plutôt à la formule du retrait facultatif. Mais cette formule ne fera vraisemblablement pas l'objet d'un accord puisque M. Pierre Trudeau s'y oppose avec une discrète fermeté, décrivant cette formule comme incompatible avec une «volonté canadienne» et génératrice de séparatisme. Toutefois, puisque Ottawa et les provinces sont à la recherche d'une formule d'amendement inédite, probablement une combinaison de la formule de Victoria (comprenant un veto de certaines provinces) et celle de Vancouver (le retrait facultatif), il est très imaginable que le Québec se retrouve à la fois lié par ses engagements d'avril dernier envers d'autres provinces et tout à fait isolé dans son désir de protéger de manière exceptionnelle son caractère de société distincte.

La Charte des droits

Etrangement, dès la semaine dernière, M. Claude Ryan avait évoqué un mécanisme consistant à faire adopter la Charte des droits par étapes mais d'une manière très différente de celle mise sur la table lundi par M. Richard Hatfield, du Nouveau-Brunswick. Le chef du PLQ envisage d'abord l'adoption possible des parties de la Charte qui ne réduisent pas les pouvoirs de l'Assemblée nationale. Cette dernière ratifierait d'ailleurs les portions de la Charte ainsi acceptées et le peuple, par voie de référendum, se prononcerait sur le reste, la partie plus litigieuse. On peut remarquer que M. Ryan prend graduellement ses distances à l'égard d'Ottawa et redevient, face au gouvernement Trudeau, l'esprit indépendant qu'il avait été en octobre 1970. Rappelant la manière dont le gouvernement Trudeau s'était servi de sa police pendant cette période troublée, M. Ryan souligne que les libéraux fédéraux n'ont pas de leçons à donner à personne avec leur Charte des droits.

Bien sûr, ce cheminement de M. Claude Ryan est tardif et aurait dû survenir presque deux ans plus tôt. Cet été, le chef du PLQ s'est accordé une longue réflexion et ses premières vacances hors Québec depuis janvier 1978 (il est allé à Cape Cod avec sa famille). Il s'est donné le loisir de ramasser ses idées et de faire le bilan de ses frustrations. Celles-ci restent considérables. Lors de la campagne référendaire, M. Ryan s'est littéralement fait chapeauter par M. Trudeau et encadrer par M. Chrétien. Après sa défaite électorale d'avril 81, un vif grenouillage activé par les libéraux fédéraux s'est effectué afin de le déloger de son poste. Plus récemment, MM. Chrétien et Ouellet ont dit publiquement douter que M. Ryan ait toute sa raison, lorsqu'il appuie une motion du gouvernement péquiste. Ce qui étonne, justement, c'est que M. Ryan ait pris tant de temps à réagir et à s'en ouvrir face à la population.

Le télégramme de M. Ryan au chef de gouvernement québécois contraint presque celui-ci à se montrer plus exigeant dans les négociations surtout à l'égard du veto. Mais si la conférence échoue et se conclut sur la détermination fédérale de procéder unilatéralement, l'ardeur de M. Claude Ryan pourrait provisoirement se retourner contre lui. Des initiatives de protestations du gouvernement péquiste pourraient, en début de session, conduire les libéraux provinciaux vers de nouveaux déchirements.



On se laisse dégonfler par l'inflation?



Evitez que votre assurance-vie s'essouffle avec le temps.

Vous avez sûrement déjà entendu parler d'un vieil oncle qui avait pris une assurance de $5000 à 20 ans en croyant que ça lui serait toujours amplement suffisant... depuis, avec l'inflation, il a changé d'avis. Évitez de vous retrouver dans une situation semblable, demandez à un expert de La Métropolitaine de vous parler de l'assurance anti-inflation*. Ou mieux encore, demandez-lui de vous faire une analyse détaillée de tous vos besoins. Que cela concerne des problèmes de succession, d'association, d'actionnaires, d'économies fiscales, l'expert de La Métropolitaine vous proposera des solutions très créatives. Il vous expliquera aussi l'assurance anti-inflation qui ne se dégonfle pas avec le temps. Tout cela gratuitement et sans obligation de votre part, pour le simple plaisir (rentable à la longue) de se faire une réputation.
Ayez un expert de La Métropolitaine parmi vos conseillers professionnels.

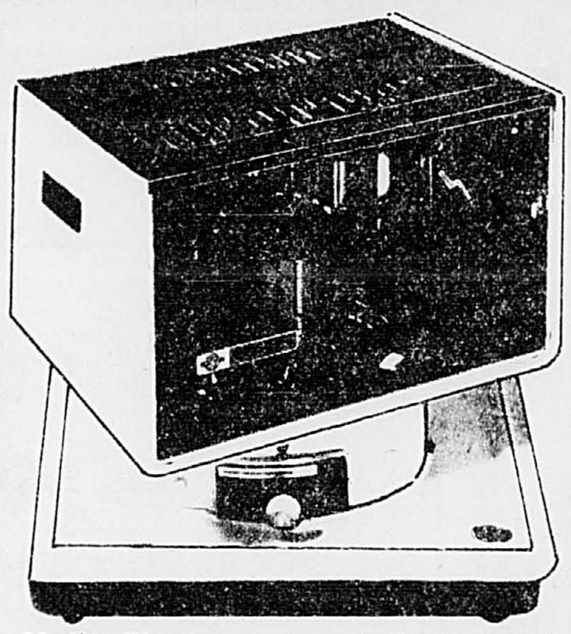
La Métropolitaine

*La couverture augmentera jusqu'à l'âge de 65 ans proportionnellement à l'index des prix aux consommateurs, jusqu'à un maximum de trois fois le montant initial.

FORMAT CANABEC ÉLECTRIQUE

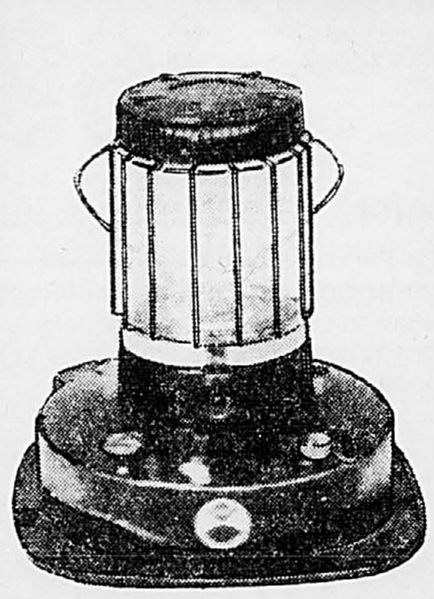
VOTRE SPÉCIALISTE DU CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE DANS LE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

RADIATEURS PORTATIFS AU KÉROSÈNE



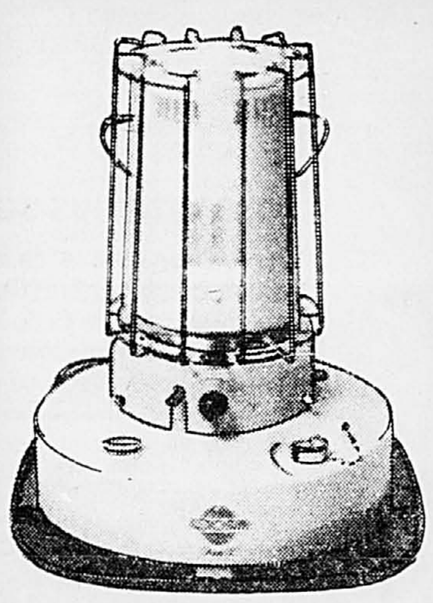
Modèle **Director,** rendement 11700 BTU à l'heure (432 P.C.) Le modèle Director donne un rendement du combustible de 99.9%, contrairement au système de chauffage central qui a un rendement de combustible de 45 à 65% entraînant une perte de chaleur dans les cheminées, les conduits et les tuyaux. Le Director peut diminuer considérablement le coût de votre chauffage même si vous ne l'utilisez qu'à titre de complément à votre système actuel. Le Director peut vous faire économiser des centaines de dollars par année.

$384.95



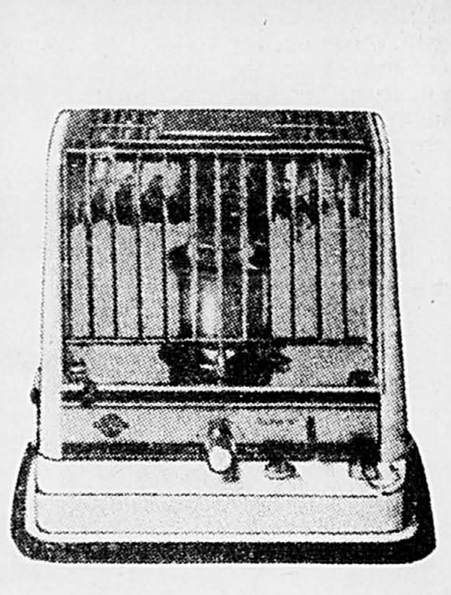
«Moonlighter»*: Le radiateur qui combine tous les avantages suivants: chauffage, éclairage et cuisson. Rendement de 8,700 BTU à l'heure 289 p.c. Se place n'importe où. Un revêtement en oxyde d'étain et un manchon en verre créent un effet de prisme très décoratif. Accessoires disponibles: élément de cuisson, réflecteur calorifique et vitre givrée. Peut fonctionner pendant 36 heures avec 6.4 litres (1.42 gal.) de kérosène. Hauteur: 430 mm; base de 412 mm. Poids: 6.4 kg.

$224.95



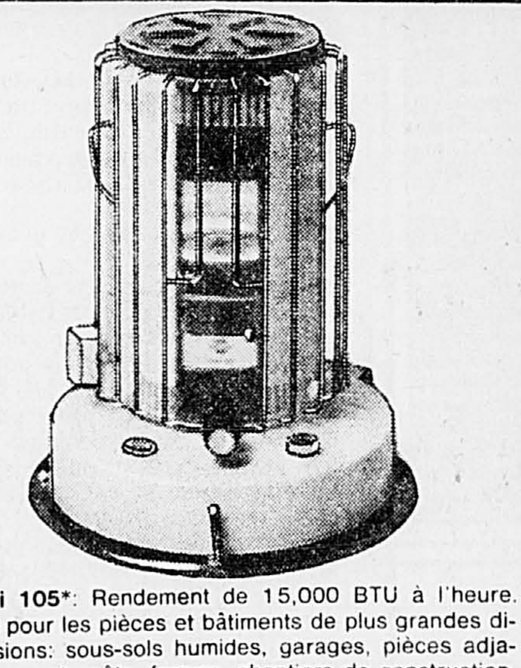
Omni 15*: Rendement de 8,700 BTU à l'heure 289 p.c. Le plus petit radiateur Kero-Sun et le moins coûteux. Particulièrement résistant en camping, à la chasse et à la maison. Ce modèle possède une surface de cuisson. Peut fonctionner pendant 36 heures avec 6.4 litres (1.42 gal.) de kérosène. Hauteur: 460 mm; base de 412 mm. Poids: 6.4 kg.

$194.95



Radiant 10*: Rendement de 9,600 BTU à l'heure. 325 p.c. Le modèle radiant au kérosène le plus populaire en Amérique. De conception moderne, il s'adapte à tout genre de décor. Peut fonctionner de 27 à 37 heures avec 7.3 litres (1.60 gal.) de kérosène. Hauteur: 485 mm; largeur 532 mm; profondeur 387 mm. Poids: 11.2 kg.

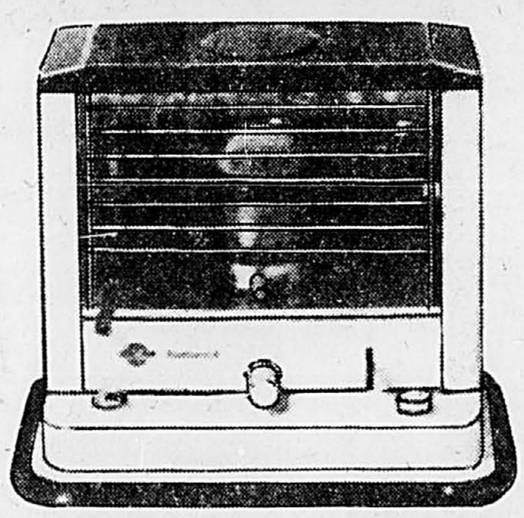
$284.95



Omni 105*: Rendement de 15,000 BTU à l'heure. Idéal pour les pièces et bâtiments de plus grandes dimensions: sous-sols humides, garages, pièces adjacentes, entrepôts, fermes, chantiers de construction. Peut fonctionner pendant 18 heures avec 7.5 litres (1.66 gal.) de kérosène. Hauteur: 559 mm; base de 474 mm. Poids: 12.0 kg.

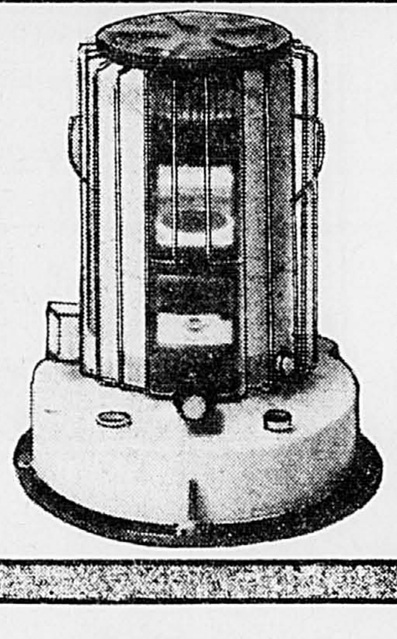
$344.95

KERO-SUN MD



Radiant 8*: Rendement de 8,200 BTU à l'heure 276 p.c. Le plus complet et le plus économique de tous les modèles radiants Kero-Sun. Idéal pour chauffer les espaces réduits. Peut fonctionner de 28 à 39 heures avec 6.4 litres (1.42 gal.) de kérosène. Hauteur: 437 mm; largeur 528 mm; profondeur 342 mm. Poids 9.6 kg.

$239.95



Omni 85*: Rendement de 13,100 BTU à l'heure. Procure un rendement calorifique égal et intense pendant des heures durant et réchauffe parfaitement une grande salle de séjour ou un garage. Peut fonctionner pendant 28 heures avec 7.5 litres (1.66 gal.) de kérosène. Hauteur: 521 mm; base de 442 mm. Poids: 10.0 kg.

$299.95



HOTTE DE CUISINIÈRE

«Miami Carey»

Double Turbine 400 C.F.M.

SPÉCIAL CANABEC

Plusieurs couleurs en magasin

Autres modèles à partir de **$44.95**

$199.95

DISTRIBUTEUR DE MATÉRIAUX ÉLECTRIQUES EN GROS POUR LE CONSOMMATEUR

TECHNICIEN DISPONIBLE SUR PLACE POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Ouvert tous les jours jusqu'à 18h00. Jeudi et vendredi jusqu'à 21h00 et samedi jusqu'à 17h00.

RIVE SUD

237, BOUL. TASCHEREAU

COIN CHURCHILL

465-6352

MONTRÉAL

3451 est, FLEURY

ENTRE BOUL. SAINT-MICHEL ET PIE-IX

327-1514

90,000 TRAVAILLEURS POURRONT ALLER AUX URNES

Une entente de principe de dernière heure sauve le vote dans la construction

■ Les quelque 90,000 «vrais travailleurs» de la construction, c'est-à-dire ceux qui ont travaillé au moins 300 heures sur les chantiers depuis un an, iront aux urnes à compter d'aujourd'hui et jusqu'à dimanche.

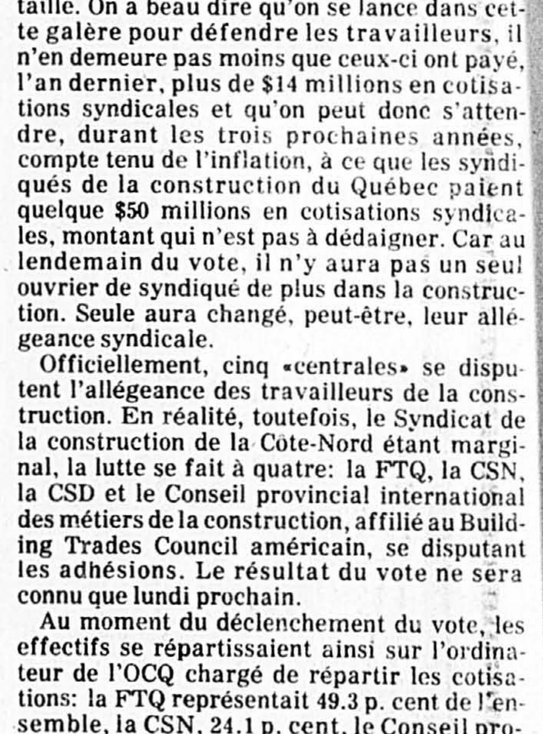
PIERRE VENNAT

Obligés d'être syndiqués, en vertu des termes de la Loi des relations de travail dans la construction, ils auront à choisir à quelle centrale ils désirent adhérer, ce qui est d'autant plus important que du résultat de ce vote dépend aussi qui représentera l'ensemble des ouvriers de la construction comme négociateur, face à l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, le printemps prochain.

Le vote, toutefois, a bien failli ne pas avoir lieu.

Ce n'est qu'à l'heure du souper que l'Office de la construction du Québec, organisme paragouvernemental chargé de surveiller le scrutin, a pu annoncer qu'une entente de principe était intervenue entre elle, qui tient ses mandats du Conseil du trésor, et l'Union internationale des employés de bureau, qui représente ses 650 employés, au sujet de leur contrat de travail.

Ceux-ci, qui avaient le droit légal de faire la grève, menaçaient en effet de débrayer ce matin, ce qui aurait jeté à l'eau les efforts publicitaires faramineux des centrales qui ont dépensé un million de dollars en annonces de tout genre, notamment lors d'émissions sportives, pour convaincre les gens de voter pour eux.



Louis Laberge — photothèque LA PRESSE

Pour les centrales, l'enjeu financier est de taille. On a beau dire qu'on se lance dans cette galère pour défendre les travailleurs, il n'en demeure pas moins que ceux-ci ont payé, l'an dernier, plus de $14 millions en cotisations syndicales et qu'on peut donc s'attendre, durant les trois prochaines années, compte tenu de l'inflation, à ce que les syndiqués de la construction du Québec paient quelque $50 millions en cotisations syndicales, montant qui n'est pas à dédaigner. Car au lendemain du vote, il n'y aura pas un seul ouvrier de syndiqué de plus dans la construction. Seule aura changé, peut-être, leur allégeance syndicale.

Officiellement, cinq «centrales» se disputent l'allégeance des travailleurs de la construction. En réalité, toutefois, le Syndicat de la construction de la Côte-Nord étant marginal, la lutte se fait à quatre: la FTQ, la CSN, la CSD et le Conseil provincial international des métiers de la construction, affilié au Building Trades Council américain, se disputant les adhésions. Le résultat du vote ne sera connu que lundi prochain.

Au moment du déclenchement du vote, les effectifs se répartissaient ainsi sur l'ordinateur de l'OCQ chargé de répartir les cotisations: la FTQ représentait 49.3 p. cent de l'ensemble, la CSN, 24.1 p. cent, le Conseil provincial international, 19.1 p. cent, la CSD, 7 p. cent, tandis que le Syndicat de la Côte-Nord ne représente que 0.5 p. cent.

La loi prévoit que si une centrale obtient plus de 50 p. cent des adhésions, elle négocie pour l'ensemble. Cela avait été le cas pour le Conseil provincial des métiers de la construction la dernière fois, avant le schisme qui le vit se scinder entre partisans du «Building Trades Council» et ceux de la FTQ.

L'entente d'hier après-midi aura provoqué bien des émotions. Du côté de la FTQ, on a dépêché sur les lieux, au ministère du Travail, nul autre que le président Louis Laberge, ainsi que le vice-président Jean Lavallée, lequel, comme par hasard, est également président de la FTQ-construction, aux côtés des négociateurs syndicaux de l'UIPB.

Mais, méfiants, certains employés de l'OCQ ont cru, jusqu'à la dernière minute, qu'ils seraient «sacrifiés» au nom des intérêts des ouvriers de la construction. Sans avoir les termes exacts de l'entente, qu'aucune des parties n'a voulu rendre publique, il semble qu'il n'en sera rien et que celle-ci devrait être ratifiée sans trop de difficultés.

C'est donc dire que le scrutin commence ce matin dans 177 bureaux à travers le Québec. Dans le grand Montréal, les travailleurs pourront voter aux Centres de main-d'oeuvre du Québec situés au 6,072 rue Sherbrooke est, 201, Crémazie est, et 4270 Notre-Dame ouest, au Centre Paul-Sauvé, au Bureau des affaires sociales de Dorion, au Centre civique de Dollard-des-Ormeaux, dans un édifice privé situé au 366, rue Lafleur, à Lasalle, ainsi qu'au bureau régional de l'OCQ, boulevard Métropolitain est.

Pour voter, le travailleur de la construction devra être muni de son certificat de «votant» qui lui a été expédié par la poste, et d'une pièce d'identité légale, c'est-à-dire son certificat de classification de l'OCQ, sa carte d'identité de la Baie James, sa carte d'assurance sociale ou son permis de conduire.

Les Aubaines ANTI-INFLATION



LA QUALITÉ Sklar-Peppler À BAS PRIX!

$699.95 2 MCX

Asseyez-vous sur du confort, valeur et style luxueux

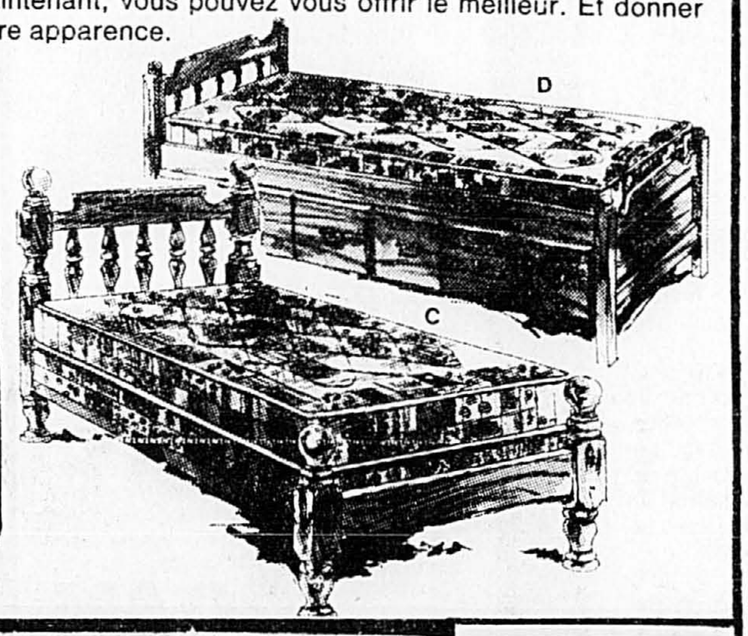
Voici un ensemble capitonné Sklar-Peppler qui offre une apparence élégante, ainsi qu'une qualité fiable. De la carcasse en bois dur à l'excellent façonnage du tissu, chaque détail de ce fameux assemblage vous dit que c'est quelque chose de spécial. Même le prix est attrayant. Maintenant, vous pouvez vous offrir le meilleur. Et donner aussi à votre maison sa meilleure apparence.

Lits superposés 39". Tout en bois de fabrication solide fini érable. Idéal pour les chambres où l'espace est restreint. Complet avec matelas 39".
A $249.00

Lits superposés de qualité 39". De style colonial, construction solide à pattes tournées de 3"x3" en érable. Complet avec matelas 39".
B $399.00

Lit colonial 39" à pattes tournées en pin de bonne qualité de 4"x4". Complet incluant le matelas et sommier.
C $279.00

Lit matelot 39" idéal pour la chambre des jeunes offre plus d'espace de rangement. Complet avec matelas 39".
D $229.00



Kelvinator

Profitez des bas prix: équipez et décorez votre cuisine.

Dans la cuisine, la mode c'est d'abord un réfrigérateur Kelvinator. Voyez les lignes nettes et l'ornementation de bon goût. Venez les voir, de même que les cuisinières Kelvinator assorties. Bénéficiez d'économies avantageuses sur ces appareils. Ayez une cuisine haute mode pour un bas prix.

Cuisinière 30" de luxe avec porte noire et four auto-nettoyant

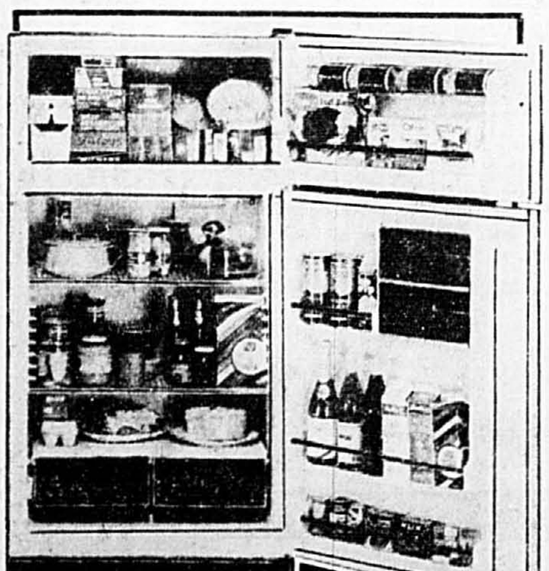
Voyez cette magnifique cuisinière 30" à porte en verre noir avec garniture • thermostat et minuterie • réglage de cuisson • dosseret éclairé • éléments amovibles dont 2 à chauffage rapide • tiroir de rangement.





Réfrigérateur Congélateur sans givre 17.1 pi. cu. (484.0 litres)

Quant à la commodité, elle apparait dans la section congélateur avec un grand compartiment à glaçons et un distributeur de canettes.
Dans la section réfrigérateur, le garde-beurre Kelvinator à 3 températures maintient le beurre à la consistance voulue. De superbes bacs de plastique fumé conserveront à vos légumes toute leur fraicheur. Voyez cet appareil sans tarder.



Réfrigérateur Congélateur sans givre 13.3 pi.cu. (376.6 litres) $549



Four encastré avec portes ouvrant sur le côté facile à nettoyer $469



Congélateur vertical grande capacité 16.5 pi.cu. (467.2 litres)

JUGEZ LES AUTRES D'APRÈS Kelvinator

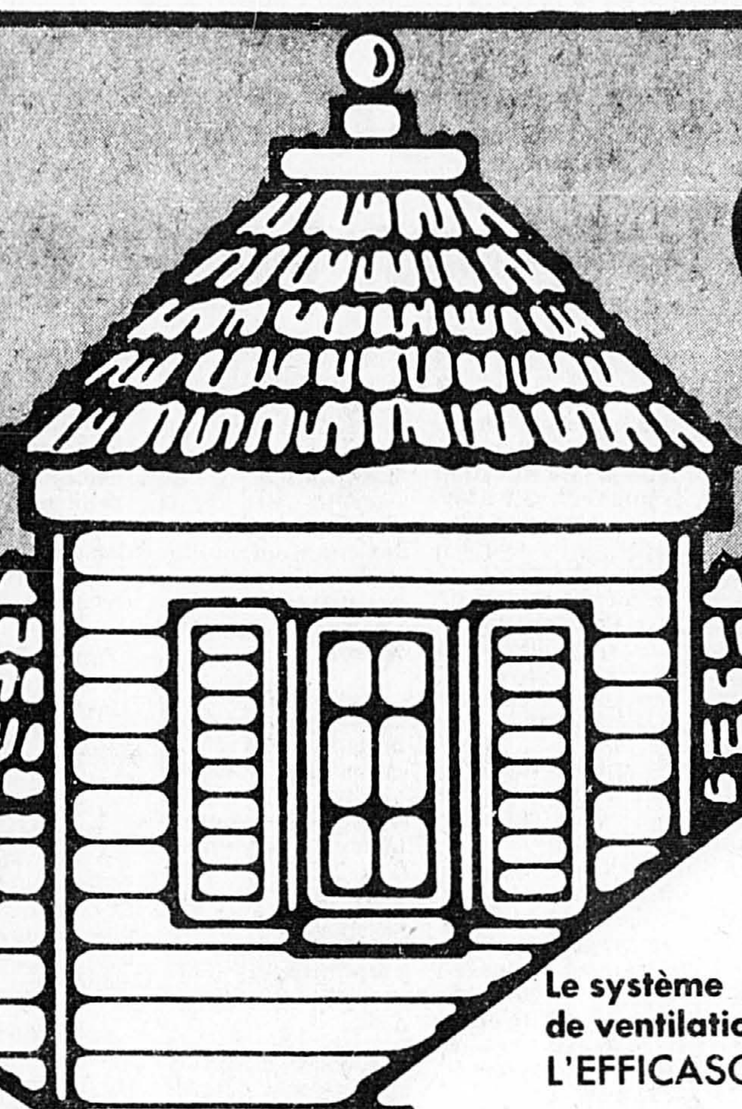
BRAULT & MARTINEAU

6875 JEAN-TALON, ST-LEONARD 254-9455
7930 SHERBROOKE E, MONTREAL.
METRO BEAUGRAND 353-7330

NOUVELLE LOCATION
3245, CHEMIN CHAMBLY, LONGUEUIL
(coin Roberval) 679-1260

1130 DOLLARD, VILLE LASALLE 364-6110
382 BOUL. DES LAURENTIDES, LAVAL 667-3210

Paul Mathieu Ltée



Centre Rénovation internationale au Centre-ville



Le système de ventilation L'EFFICASQUE VENMAR
Ventilation

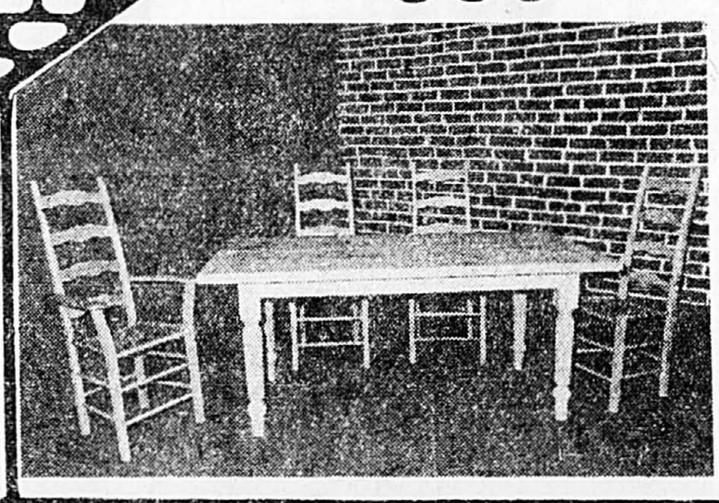
- vitres combinées
- odeur désagréable
- sous-sol humide

16% D'ESCOMPTE sur tous les numéros

N.B. Nous pouvons vous recommander un très bon installateur

* *démonstration en magasin*

SUPER ENSEMBLE $586.00



Comprenant.
- 3 chaises genre capucine, en bois franc et fond de babiche
- 1 chaise capitaine
- 1 table réfectoire en pin avec tiroir

N.B. *Les meubles peuvent légèrement différer de la photo*

ARMOIRE EN PIN



SPÉCIAL $336.00
dos et quincaillerie finition non inclus
prête à assembler

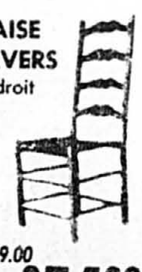
CHAISE GENRE CAPUCINE EN BOIS FRANC, FOND BABICHE

CHAISE 3 TRAVERS dos droit



Ord. $69.00 **SPÉCIAL $49.00**

CHAISE 4 TRAVERS dos droit



Ord. $79.00 **SPÉCIAL $54.00**

4 TRAVERS dos courbé



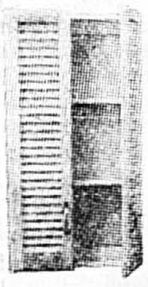
Ord. $89.00 **SPÉCIAL $59.00**

TRÉTEAU EN PIN
Prêt à assembler



SPÉCIAL $14.96 la paire

PHARMACIE EN PIN



Ord. $109

SPECIAL $69.96

PLANCHES MURALES

	Largeur	Ord.	SPECIAL	Couvre
Pin Princesse	3¼"	$29.95	$22.16	20 pi car.
Pin noueux	3¼" - 5¼"	$37.00	$27.96	20 pi car.
Cèdre rustique	3"	$47.25	$31.56	20 pi car.
Cèdre rustique	5"	$47.25	$34.96	20 pi car.

TROJAN

	Largeur	Ord.	SPECIAL	Couvre
Cèdre clair	3" - 5"	$51.25	$38.46	20 pi car.
Frêne	3" - 5"	$68.25	$50.46	20 pi car.
Chêne rustique	3" - 5"	73.88	$54.66	20 pi car.
Frene monarque	3" x 8'	$31.12	$23.06	12 pi car.

EXTRA SPÉCIAL: **PIN NOUEUX** CENTURY WELDWOOD **23 pi car. $16.96 le paquet**

CÈDRE AROMATIQUE POUR GARDE-ROBE 25 pi car. $27.66 le paquet 50 pi car. $55.26 le paquet

SUPER DÉCAPANT
avec bain d'arrêt



René Le Bricoleur **$15.96 le gallon**

CUBES EN BOIS
16% D'ESCOMPTE
Système modulaire, simple, prêt à assembler



4 coins 14"	$5.99
2 planches 8 x 14	$5.99
2 planches 16 x 14	$10.99
2 planches 24 x 14	$17.99
2 planches 32 x 14	$21.99

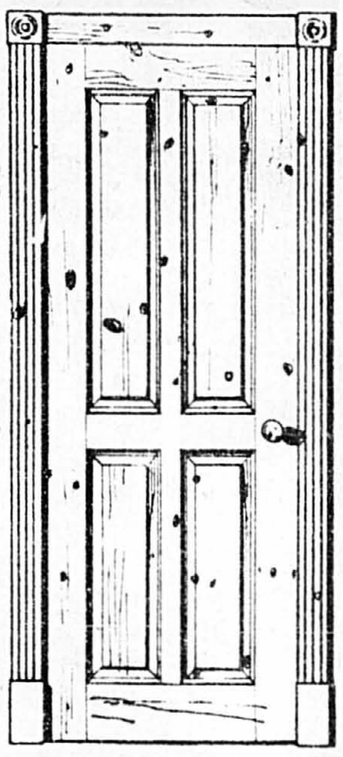
PERSIENNES AMOVIBLES
20% DE RABAIS
sur toutes grandeurs



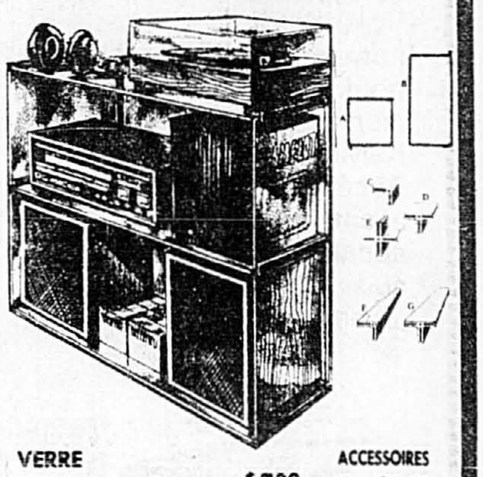
2,000 MOULURES
«Héritage»
en pin
1/2 PRIX
Légères imperfections

LES CADRAGES ANTIQUES EN PIN SONT AUSSI EN SPÉCIAL $16.96

PORTES EN PIN NOUEUX MASSIF
10% D'ESCOMPTE
Largeurs: 18" - 20" 24" - 26" - 28" - 30" - 32" - 34" - 36"

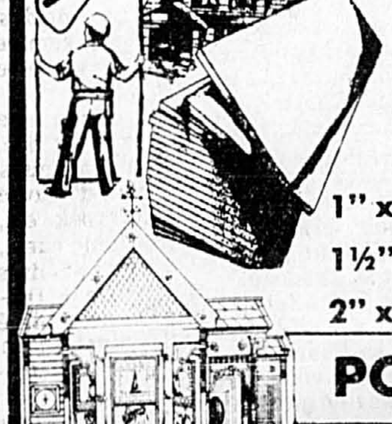


CUBES EN VERRE
PRÊT À ASSEMBLER
16% D'ESCOMPTE



VERRE		ACCESSOIRES	
12" x 12"	$5.29	C	$0.49
14" x 14"	$7.29	D	$0.49
12" x 24½"	$9.89	E	$0.49
14" x 28"	$13.19	F	$2.69
		G	$2.69

ISOLATION



ISOLANT RIGIDE R-PLUS (embouveté)

1" x 2' x 8'	$3.46
1½" x 2' x 8'	$5.16
2" x 2' x 8'	$6.96

ISOLANT RIGIDE — BLANC

1" x 2' x 8'	$2.36
1½" x 2' x 8'	$3.46
2" x 2' x 8'	$4.76

EXTRA SPÉCIAL ½" 14½ x 48 **46¢** morc.

ISOLANT en rouleaux pratiques

R — 8 — 15	$5.66	50 pi car.
R — 10 — 15	$5.66	40 pi car.
R — 12 — 15	$5.66	30 pi car.

ISOLANT en fibre de verre
Johns-Manville JM Isolant domiciliaire en fibre de verre

R - 12	3½ x 15 x 48	$15.66	50 pi car.
R - 20	7¼ x 23 x 48	$23.66	76 pi car.
R - 12	4⅜ x 23 x 48	$24.66	138 pi car.

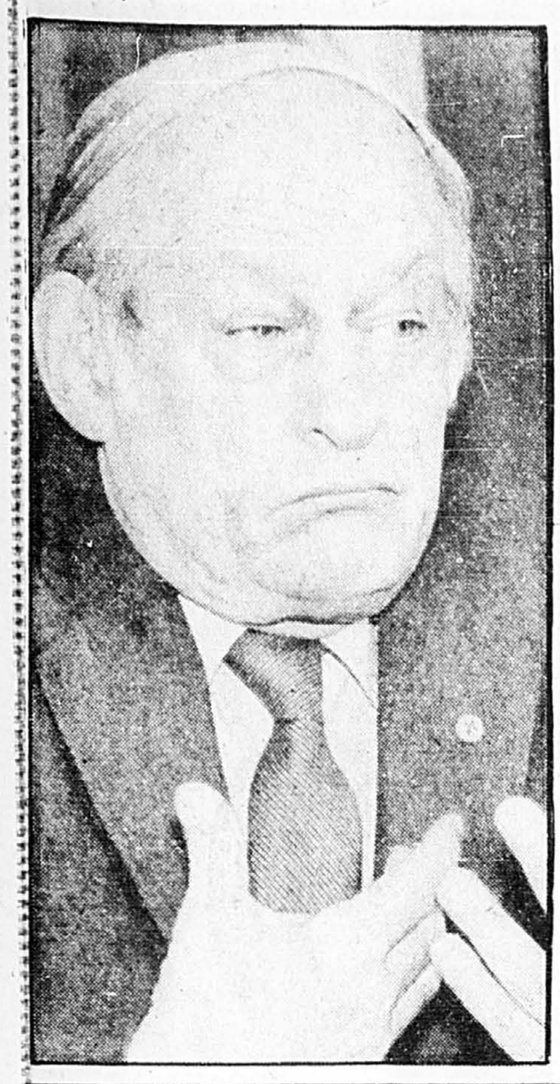


POLITIQUE DE VENTE: • Tous ces spéciaux devront être payés comptant et emportés par le client — Spéciaux applicables sur marchandise en magasin seulement. • Aucune commande par téléphone • Ventes finales • Stationnement

1236, rue AMHERST, Montréal. Tél.: 844-3913

LE CENTRE RÉNOVATION INTERNATIONALE OU L'ON TROUVE LES PLUS BEAUX BOIS

Nous acceptons les cartes VISA MasterCard



Lévesque accuse Trudeau de bloquer tout accord

■ OTTAWA — Un compromis susceptible de rallier neuf provinces s'est «heurté à un mur» quasi incompréhensible de la part de son homologue fédéral a dit hier soir le premier ministre M. René Lévesque.

GILLES PAQUIN
(de notre bureau d'Ottawa)

Se disant peu optimiste quant à l'issue de la conférence constitutionnelle qui reprendra ce matin, M. Lévesque a indiqué qu'il ne dénotait aucune flexibilité de la part de ses interlocuteurs fédéraux. Il a fait ces commentaires en quittant la réunion que tenait le groupe des huit en début de soirée au Château Laurier.

«Jusqu'à ce matin ça rappelait septembre 1980 a-t-il dit, no deal, la soit disant flexibilité dont il a tellement été question n'apparaissait nulle part». Mais une attitude «d'ouverture spectaculaire» du premier ministre de l'Ontario a permis un moment d'espérer qu'il pourrait en être autrement a expliqué M. Lévesque.

L'impasse demeurant presque totale après deux jours de négociations la délégation de la Colombie-Britannique a mis au point un projet de compromis qu'elle a présenté à la conférence a raconté M. Lévesque. Cette offre a coincidée avec la volonté de rapprochement de l'Ontario.

Selon diverses sources ministérielles, M. Davis s'est dit prêt à se rallier à la formule d'amendement de la constitution du «groupe des huit» moyennant que celles-ci acceptent d'ajouter une «forme restrainte» de la Charte fédérale à leur accord.

«Il ne s'agissait pas d'une entente signée mais d'un effort suprême, une approche assez respectable, pour que des gens de bonne foi acceptent d'en discuter» a dit M. Lévesque. «Surtout qu'il y avait la possibilité que ce ne soit plus huit mais neuf» provinces qui s'entendent.

«Au dernier rapport qu'on a eu a ajouté M. Lévesque, ça s'est heurté à la même attitude totalement buttée que nous connaissons.» Ça nous mène à une réunion qui durera je ne sais combien de temps a-t-il conclu, laissant entendre que la conférence allait échouer.

Après cet échec de la médiation de M. Davis, les provinces opposées à la réforme unilatérale de M. Trudeau se rencontraient pour évaluer la situation en soirée. Elles se verront encore une fois lors du petit-déjeuner ce matin peu avant de retourner au Centre des conférences.

Commentant lui aussi ce manque de flexibilité de la part de M. Trudeau le premier ministre de l'Ile du prince Edouard M. Angus MacLean s'est montré peu confiant. «Il y a une telle différence psychologique à réconcilier entre l'attitude de M. Trudeau et celle d'à peu près tous les autres» a-t-il dit.

M. MacLean a précisé qu'on avait même évoqué la création d'une commission mixte fédérale-provincialepour étudier les aspects les plus litigieux de la Charte avant de les ajouter à la constitution. Cette option permettait l'adoption d'une charte immédiatement mais évitaient les affrontements, elle n'a eu aucune suite.

Mini ou maxi Charte, telle est la question

■ OTTAWA — Même si les parties ont gardé un mutisme à peu près complet sur le détail de la proposition de compromis faite hier par les provinces, et que M. Trudeau parait déjà avoir écartée, on peut assez facilement deviner quels sont les éléments qu'elle pouvait contenir.

Outre le rapatriement immédiat de la constitution, auquel personne ne s'oppose plus depuis que le Québec a signé l'accord du 16 avril, toute entente devait contenir une formule d'amendement — où un mécanisme pour en adopter une — et une Charte des droits.



LOUIS FALARDEAU
(de notre bureau de Québec)

Au chapitre de la formule d'amendement, la proposition des provinces retenait la formule dite «de Vancouver» à laquelle même M. Trudeau n'écartait plus la possibilité de se rallier.

C'est celle que les membres du Front commun mettent de l'avant depuis avril. Le Québec a donné son accord, même s'il y perd le droit de véto depuis toujours revendiqué, parce qu'ellelui permet de se soustraire à l'application de toute modification à la constitution qui affecterait ses pouvoirs.

L'Ontario peut maintenant y adhérer, puisque M. Davis a annoncé à l'ouverture de la conférence qu'il consentait lui aussi à renoncer à son droit de véto. Il a toutefois posé comme condition que les autres provinces acceptent au moins certains éléments d'une Charte des droits.

Que pourrait contenir cette «mini-charte»? Peu de choses si on se fie aux déclarations antérieures des provinces membres du Front commun. Mais quelque chose d'un peu substantiel quend même, si ces provinces voulaient que M. Trudeau puisse y adhérer sans perdre complètement la face.

Le Québec, par exemple, serait prêt à y mettre ce que le ministre de la Justice, Marc-André Bédard, appelait hier «les éléments éprouvés». Il s'agit essentiellement, peut-on penser, des libertés fondamentales (de conscience, de religion, de pensée, de croyance, d'opinion, d'expression, de presse, de réunion pacifique et d'association», des droits démocratiques (droit de vote, d'éligibilité, durée des parlements, fréquence minimum des sessions) et de certaines garanties juridiques. Toutes choses qui emportent l'adhésion massive de tous les citoyens et dont l'application n'est pas susceptible de trop limiter le pouvoir législatif des provinces.

Cette «mini-charte» pourrait peut-être s'allonger de quelques articles mais sûrement pas beaucoup plus. Et il est certain que le Québec n'acceptera jamais qu'on y mette les clauses relatives à la liberté de circulation et d'établissement et aux droits linguistiques, sauf dans ce dernier cas celles qui ne s'appliquent qu'au gouvernement fédéral.

Encore là, si M. Trudeau trouvait les provinces trop pingres et refusait de reconnaître la Charte qu'il appelle de tous ses voeux dans leur contre-proposition (ce qui semble être le cas) les «huit» étaient prêtes à aller un peu plus loin en offrant de continuer les négociations sur les parties rejetées selon un mécanisme s'inspirant de la proposition faite hier par le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Richard Hatfield, et qui venait très probablement tout droit d'un cerveau fédéral.

C'est au sein d'une commission fédérale-provinciale que les parties auraient poursuivi la discussion pendant un certain temps. Mais alors que M. Hatfield proposait que passé ce délai il faille que six provinces s'opposent à une clause pour qu'elle ne soit pas automatiquement enchâssée dans la constitution, on peut penser que les huit voulaient plutôt que ce soit la formule d'amendement ordinaire qui s'applique. Ce qui, on doit le reconnaître, donnait bien peu d'espoir à M. Trudeau de voir sa Charte grossir beaucoup grâce à ce mécanisme.

...

L'espoir suscité hier après-midi par l'annonce de cette proposition qui avait rendue fébriles tous les participants, a toutefois été de bien courte durée.

M. Trudeau — et on ne doit pas s'en surprendre — a vite dit qu'il ne se rallierait à la formule de Vancouver que si on lui donnait en retour «toute» sa Charte.

Pour que la conférence ne se termine pas ce matin par un échec, il faudrait maintenant, ou bien que le premier ministre fédéral soit convaincu de céder par son cabinet qu'il a réuni hier soir, ou encore que les provinces acceptent une ultime proposition de compromis que ferait M. Trudeau.

Cela semble tout à fait impossible. Le premier ministre canadien tient absolument à l'essentiel de sa Charte des droits et on peut penser qu'il a plus voulu informer ses ministres de la situation que leur demander conseil. D'autre part, les provinces du groupe des «huit», la grande majorité d'entre elles en tout cas, n'iront jamais plus loin qu'hier après-midi.

Elles doivent même déjà être en train de préparer la prochaine étape de cette bataille qui se déroulera à Londres!

PROFITEZ DES RABAIS-ÉTOILES CHRYSLER 1982!



Jusqu'au 30 novembre, les étoiles Chrysler 1982 sont en solde: de la Colt à l'Imperial, en passant par les robustes camions Dodge. Une preuve éclatante que seul Chrysler vous aide vraiment à acheter une voiture neuve.
Voyez les généreuses réductions ci-dessous. Rendez-vous chez votre concessionnaire Dodge ou Plymouth. Et profitez-en!

Un feu d'artifice de rabais-étoiles!

La Dodge 024 et la Plymouth TC3 Rabais-étoile de	200$
Le pick-up Dodge D50 de Mitsubishi Rabais-étoile de	200$
La Plymouth Caravelle 1982 Rabais-étoile de	300$
La wagonnette Sportman de Dodge 1982 Les camions Dodge légers 1982 Rabais-étoile de	450$
La Dodge Mirada 1982 Rabais-étoile de	450$
Les quatre-roues motrices Dodge 1982 Rabais-étoile de	750$

Chrysler. On a confiance en notre étoile.

L'AutoBail CHRYSLER
L'AutoBail Chrysler, c'est la clé.
Les meilleurs termes de location pour un véhicule vraiment à vôtre goût.

Chez les concessionnaires participants
Dodge Camions Dodge CHRYSLER
Plymouth Camions Dodge CHRYSLER

Et des rabais-étoiles encore plus spectaculaires sur les voitures 1981.

4 JOURS SEULEMENT

jusqu'à 80% de rabais



sur vêtements pour le ski

4 jours seulement!

Procurez-vous tous vos vêtements pour le ski dès maintenant avant que la saison ne commence vraiment et obtenez jusqu'à 80% de rabais sur des vêtements de marques réputées pour hommes et femmes tels des combinaisons de ski, des vestes de ski, des vêtements de dessus, etc. Choix de Topher, Pedigree, White Stag, Mt. Tremblant, Competition, Pioneer, Woods, Utex et Ispo. Le solde ne dure que six jours. Hâtez-vous de profiter d'un excellent choix avant que les stocks ne s'épuisent.

Tous les articles et toutes les tailles ne sont pas offerts dans tous les magasins.

Quantités limitées de certains modèles

Le solde prend fin le 7 novembre 1981.

Voici deux exemples d'articles à 80% de rabais.

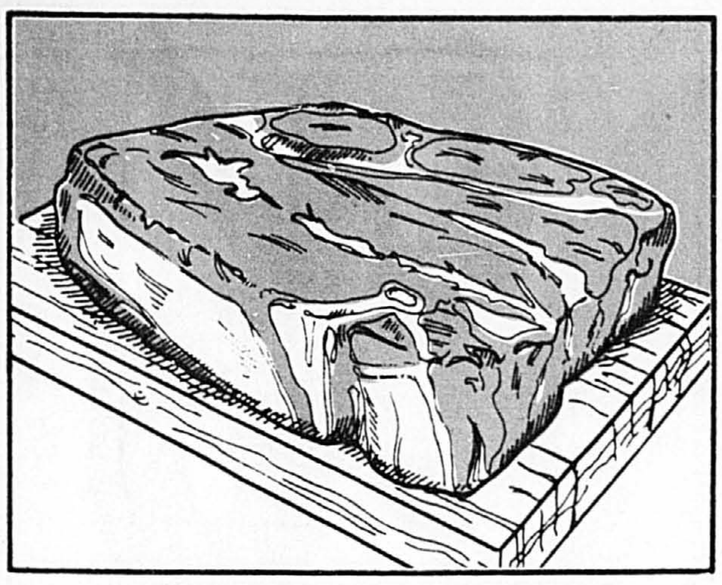
Veste de ski Topher pour homme Prix cour. 99.98. **SIX JOURS SEULEMENT 19.98** Combinaison de ski Topher pour dame Prix cour. 179.98. **SIX JOURS SEULEMENT 35.98**

VISA MasterCard

- CARREFOUR DE L'ESTRIE
  3050 Blvd. Portland, Sherbrooke 567-5286
- CHAMPLAIN MALL
  2150 Lapinière Brossard 671-7275
- LES PROMENADES ST-BRUNO
  226 Blvd. Les Promenades 653-1364
- VILLE D'ANJOU
  7201 Blvd. Galeries d'Anjou 353-9000
- CENTRE-VILLE
  1175 rue Ste. Catherine O. 288-0181
- WEST ISLAND MALL
  Route Transcanadienne, Sortie 55 683-8400
- CENTRE LAVAL
  Autoroute des Laurentides, Sortie 8 688-1021

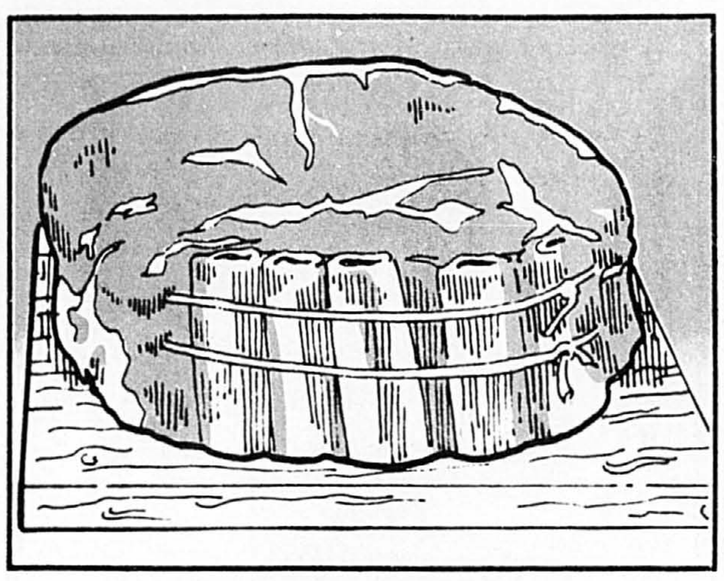
arlington sports





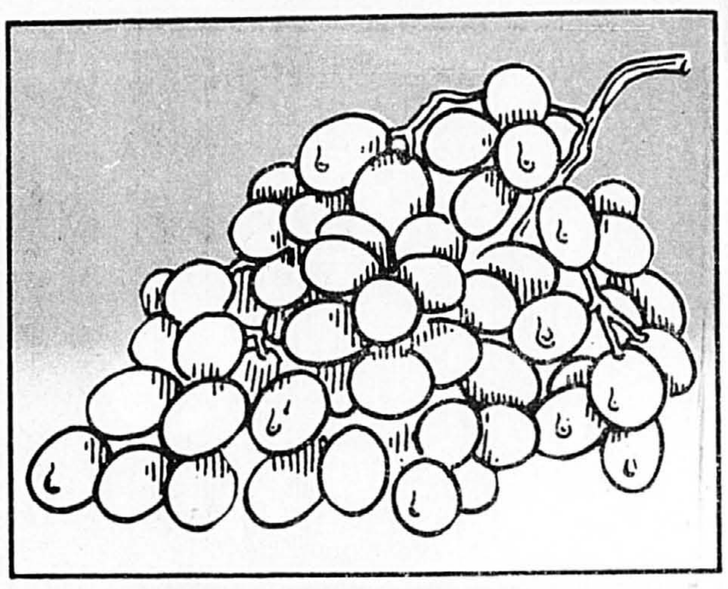
RÔTI DE PALETTE
COUPE RÉGULIÈRE
BOEUF CATÉGORIE CANADA "A"

LB 1.18



RÔTI DE CÔTES CROISÉES
BOEUF CATÉGORIE CANADA "A"

LB 1.78



RAISINS VERTS
ALMÉRIA
D'ESPAGNE

LB 89¢

RÔTI DE PALETTE
COUPE EUROPÉENNE
BOEUF CATÉGORIE CANADA "A"
LB 1.48

BOEUF HACHÉ
MI-MAIGRE
LB 1.98

SOC DE PORC
FUMÉ, DÉSOSSÉ
MAPLE LEAF
LB 2.58

SALAMI
CRYOVAC
LESTERS
Paq. 500 g 2.58

SAUCISSES
AU PUR PORC
MAPLE LEAF
Paq. 500 g 1.88

SAUCISSES FUMÉES
RÉGULIÈRES OU TOUT BOEUF
MAPLE LEAF
Paq. 1 lb 1.48

ESSUIE-TOUT
KLEENEX BOUTIQUE
Paq. de 2 roul. 1.29

SERVIETTES SANITAIRES
LIBERTÉ NOUVELLE
Boite de 10 1.49

DENTIFRICE
COLGATE
Tube 100 ml 1.39

NOURRITURE POUR CHATS
PUSS'N BOOTS
2/1.00
Boites 24 oz

SAUCISSES FUMÉES
LITE
SCHNEIDERS
Paq. 1 lb 2.18

SAUCISSON DE BOLOGNE
TRANCHÉ
LITE
SCHNEIDERS
Paq. 175 g 1.08

PAIN DE VIANDE AU POULET
TRANCHÉ
LITE
SCHNEIDERS
Paq. 175 g 1.08

PAIN DE VIANDE
TRANCHÉ
LITE
SCHNEIDERS
Paq. 175 g 1.08

PÂTÉ AU POULET
BILOPAGE
Format de 4 x 4 oz 1.98

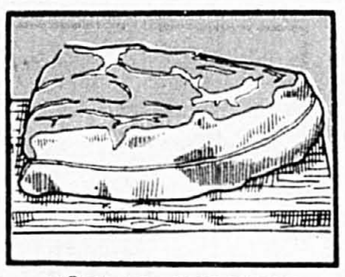
GRENADES
DES ÉTATS-UNIS
GROSSEUR 48
4/99¢

OIGNONS JAUNES
DU QUÉBEC
CANADA NO 1
Sac 5 lb 99¢

NAVETS
DU QUÉBEC
CANADA NO 1
LB 12¢

CHOUX VERTS
DU QUÉBEC
CANADA NO 1
LB 15¢

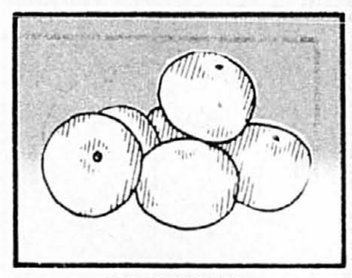
POMMES SPARTAN
DE L'ONTARIO
CANADA DE FANTAISIE
Sac 3 lb 1.29



RÔTI DE PALETTE
OS DE LA PALETTE ENLEVÉ
BOEUF CATÉGORIE CANADA "A"
LB 1.38



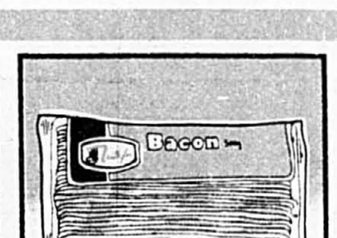
ÉPAULE DE PORC
FUMÉE, DÉSOSSÉE
PRÊT À MANGER
MAPLE LEAF
LB 1.98



TANGELOS
DE FLORIDE
GROSSEUR 125
DOUZ. 1.19



BIFTECK DE PALETTE
BOEUF CATÉGORIE CANADA "A"
LB 1.38

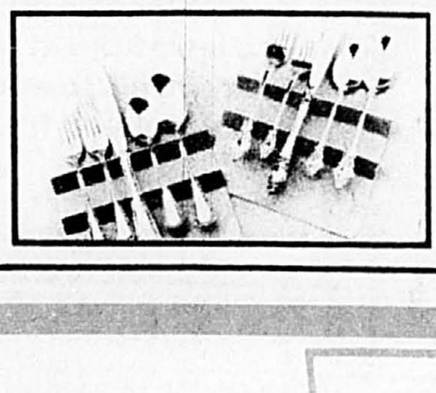


BACON SANS COUENNE
TAILLEFER
Paq. 500 g 1.98



MELON MIEL
DES ÉTATS-UNIS
GROSSEUR 9
CH. 1.09

COUTELLERIE
en acier inoxydable
Deux attrayants motifs:
Lemoyne
et Réflexion
4.59 l'ensemble de 5 pièces

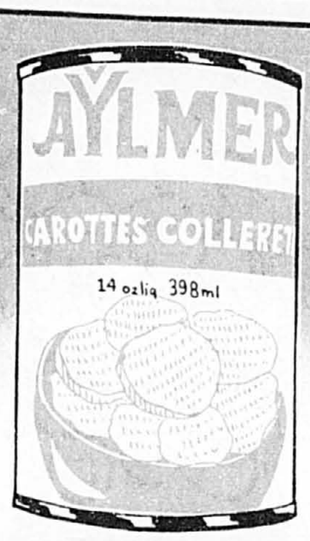


Surveillez,
à chaque semaine
VOUS ÊTES BIEN SERVIS!
aux réseaux Inter-Vision.
(Montréal, Québec, Mauricie)

IGA Bonidprix IGA

Prix en vigueur jusqu'au samedi 7 novembre 1981. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.
Le texte prévaut sur la photo lorsque celle-ci ne correspond pas à la description du produit annoncé.

CHEZ IGA ON EST BIEN SERVIS!



CAROTTES TRANCHÉES
COUPES ASSORTIES
CANADA DE CHOIX
AYLMER
Boite 14 oz

4/1.00

PRIX HABITUEL 4/1.80



JUS D'ORANGE
SURGELÉ
MINUTE MAID
Boite 12½ oz

99¢

PRIX HABITUEL 1.45



PAPIER HYGIÉNIQUE
VELOUR
Paq. de 4 roul.

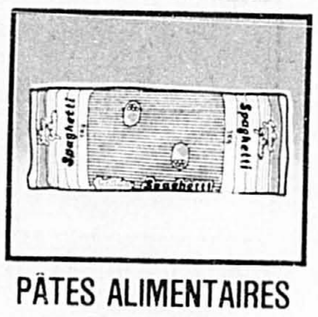
1.25

PRIX HABITUEL 1.79



MARGARINE MOLLE
GOLDEN GIRL

Bol 2 lb **1.35**



PÂTES ALIMENTAIRES
GATTUSO

Sac 1 kg **99¢**



FARINE
ROBIN HOOD

Sac 3,5 kg **2.99**



JUS DE PAMPLEMOUSSE
KRAFT

Pot 64 oz **1.39**



PÂTE DE TOMATES
GATTUSO

Boites 5.5 oz **3/1.00**

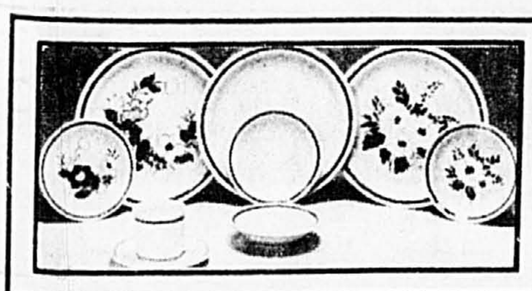


MÉLANGE POUR POUDING
ROBIN HOOD

Boite 250 g **59¢**

MÉLANGE À SOUPE POULET ET NOUILLES LIPTON	Boite de 4 sachets	1.19
SEVEN-UP BOUTEILLES CONSIGNÉES	6/2.69 Bout. 750 ml	
GÂTEAUX VACHON JOS LOUIS, PIQUE, MILLE FEUILLES	Boite de 6	1.39
BISCUITS VIAU PETIT BEURRE OU THÉ	Boite 700 g	1.79
OLIVES REINE NATURE GATTUSO	Pot 500 ml	1.59
FROMAGE TRANCHÉ MINCE KRAFT 24 TRANCHES	Paq. 500 g	2.39
FRUITS EN COUPE DEL MONTE	Paq. de 4 x 5 oz	1.49
CAFÉ INSTANTANÉ NESCAFÉ RÉGULIER: 10 oz DÉCAFÉINÉ: 8 oz	Pot	5.19
BEURRE D'ARACHIDES KRAFT	Pot 1 kg	3.89
MAYONNAISE KRAFT	Pot 750 ml	1.79

SAUCE POUR SANDWICH CHAUD ST-HUBERT	Boites 400 ml	2/89¢
CROUSTILLES HUMPTY DUMPTY	Sac 200 g	1.19
MÉLANGE POUR GÂTEAU AUX FRUITS ROBIN HOOD	Boite 800 g	2.99
CONFITURE DE FRAISES OU DE FRAMBOISES PURE LAURA SECORD	Pot 750 ml	2.99
MÉLANGE INSTANTANÉ POUR BOISSON CHAUDE AU CHOCOLAT CARNATION	Paq. de 10 x 28 g	1.59
SIROP OLD THYME	Bout. 750 ml	1.89
TARTE AU SUCRE OU AUX POMMES SURGELÉE ST-HUBERT	Format 680 g	2.09
MOUCHOIRS DE PAPIER BLANCS KLEENEX	Boites de 100	2/89¢
DÉTERSIF BOLD	Boite 2,4 kg	3.59
DÉTERGENT LIQUIDE PALMOLIVE	Bout. 1 L	2.29



LE SERVICE DE VAISSELLE IMPORTÉE
Mountain Wood

Grâce à vous, le service de vaisselle Mountain Wood remporte un succès phénoménal.
Présentement les pièces de base sont manquantes, nous nous en excusons.
Soyez assurés que vous pourrez vous procurer ces pièces prochainement au bas prix spécial de 99¢ chacune.
Merci de votre compréhension.

ÉCONOMISEZ AVEC LES MARQUES DE MAGASIN
par Marie-Paule Green

Les marques IGA offrent des produits de haute qualité à des prix aussi bas que possible. Comment?
- en combinant le pouvoir d'achat de tous les magasins IGA du Canada
- en évitant les frais élevés de publicité liés aux marques nationales
- et en mettant souvent ces produits en réclame.

La qualité des produits IGA doit être comparable ou supérieure à celle des marques régionales ou nationales. Ces produits sont emballés pour IGA par des fabricants connus qui vendent leurs propres marques dans nos magasins également. Des tests de laboratoire sont effectués régulièrement pour garantir le respect des normes de qualité de IGA. En plus d'aliments, IGA a ses propres produits de marchandise générale: détersif, eau de javel, produits de beauté et de santé et produits de papier. La marque IGA et le nom Classique identifient ces produits. Si vous n'avez pas encore essayé nos produits, pourquoi ne pas le faire dès cette semaine.

SERVICE AUX CONSOMMATEURS, HUDON ET DEAUDELIN LTÉE
11281 ALBERT HUDON, MONTRÉAL-NORD, QUÉ. H1G 3J5

Notre cahier publicitaire vous propose de nombreuses autres aubaines...

PROFITEZ-EN!

Prix en vigueur jusqu'au samedi 7 novembre 1981. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

Le Centre Lucie-Bruneau intente une poursuite de $401,000 contre la CSST

■ Le Centre de réadaptation Lucie-Bruneau, qui dispense, depuis une vingtaine d'années, des traitements pour la réadaptation des handicapés et des accidentés, a intenté hier une poursuite de $401,380 à la Commission de la santé et de la sécurité au travail, pour non-respect du contrat de services tout d'abord signé avec la défunte Commission des accidents du travail.

Lors de sa création, toutefois, la CSST devait assumer tous les droits et toutes les obligations du précédent organisme, et notamment celle de garantir au Centre Lucie-Bruneau une fréquentation quotidienne de deux cents patients externes devant recevoir une heure de traitement chaque jour, selon un taux qui est passé successivement de $14.25 à $18.00 et à $19.50 au cours des trois dernières années.

Ce que le Centre Lucie-Bruneau reproche à l'organisme gouvernemental, c'est de ne lui avoir payé, entre le 1er avril 1978 et le 31 mars dernier, que les heures-traitements effectivement dispensés, et non pas la somme correspondante au minimum de 200 patients par jour que la CSST s'était engagée à toujours diriger vers ses cliniques, selon les clauses de l'entente originale.

Et c'est ainsi que la différence en est venue à se grossir jusqu'au chiffre de $401,380.

Cinq ans de pen pour un viol

■ C'est de cinq ans de pénitencier que le juge Jean-Guy Boilard a sanctionné la culpabilité de Daniel Gascon, 25 ans, accusé d'un viol commis dans une unité du Motel Idéal de Saint-Hubert, sur la Rive sud, et reconnu coupable par 12 jurés, après une dizaine d'heures de délibération.

Dès le début du procès, le juge Boilard avait émis une ordonnance de non publication sur le nom de la victime, principal témoin à charge, ainsi que sur les éléments de son témoignage.

Dans sa défense, Me Alain Roy a utilisé le témoignage de son client, et fait déposer des photographies de la victime prises au Motel Idéal. Daniel Gascon, qui a reconnu avoir pris les photos lui-même, a plaidé le plein consentement de la victime qui serait venue le rejoindre d'elle-même à la station de métro Longueuil. Le jury n'a cependant pas retenu cette version des faits, et a souscrit à la thèse de la couronne, représentée par Me Mario Dufresne.

■ Quand ses milliers de fluorescents brillent de tous leurs watts sur dix-sept étages, le Palais de Justice lui-même peut apparaître comme une version moderne de ce que l'on appelait, sous d'autres dieux, le «Flambeau de la Justice».

Mais depuis deux jours, c'est un flambeau à demi-éteint que les piétons de la rue Notre-Dame ou les automobilistes de la rue Saint-Antoine perçoivent dans la grisaille de la fin d'après-midi.

En fait, ce n'est pas une figure de style. C'est la réalité.

Depuis lundi, on a coupé le courant à la moitié des ampoules allongées qui jusqu'alors jetaient leur lumière crue sur la faune des cours criminelles et la clientèle plus respectée des tribunaux civils, aux étages supérieurs.

Le «flambeau de la justice» à demi éteint, ou presque, depuis 24 heures

On a joué du commutateur central aussi bien pour assombrir les salles d'audiences que les corridors surbondés et les bureaux où oeuvrent ou s'affairent maintenant plaideurs et employés dans une certaine pénombre.

Fort heureusement, on a trouvé l'explication au phénomène avant que l'on ait qualifié cette même pénombre de... complice.

Cette diminution de luminosité a été soudainement commandée par un souci d'économie d'énergie. Et de dollars tout aussi bien, à un moment où le couperet de M. Parizeau semble prêt à trancher dans tout.

En général, la réaction a été modérée, notamment chez les fonctionnaires qui semblent généralement préférer le capuchon d'un éteignoir quelconque à l'action plus radicale, et ici et là appréhendée, d'un «sabreur de postes».

Sauf qu'une petite secrétaire se demandait, après «s'être arrachée les yeux» pendant quelques heures, devant son dactylo, si l'on ne pourrait également pas éteindre les maxi-projecteurs des stationnements du Stade olympique, surtout les jours où, comme présentement, rien ne se déroule sur le gazon synthétique.

Et surtout qu'il n'y a, dans ces parkings, que les voitures de quelques employés permanents. Dont le préposé à cet éclairage inutile, sans doute.

Procès annulé avant même de commencer

■ Le procès que devait subir, pour double meurtre, le jeune Karol Frimmel, devant un jury des Assises, a été annulé, hier après-midi, par le juge Bernard Gratton, qui devait le présider.

C'est à la suite d'une «révélation» faite par un juré à un gardien que la décision a été prise de reporter l'instruction à une autre date, et devant un autre jury.

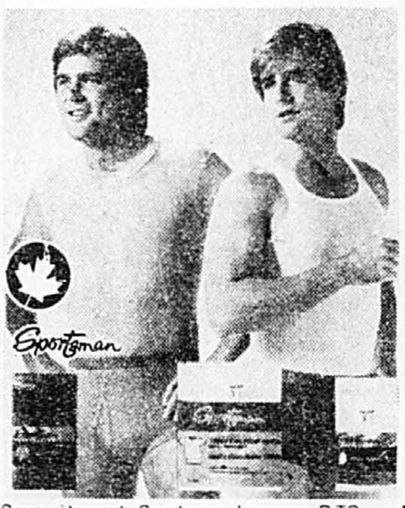
L'un des «douze» qui avaient été choisis en matinée a en effet mis les autorités au courant que peu après son propre choix, il avait reconnu le prévenu comme ayant été l'un de ses voisins pendant une dizaine d'années.

Le tribunal déclara alors que, dans les circonstances, il valait mieux ajourner le tout, dans l'intérêt de la justice et peut-être de l'accusé lui-même.

La semaine dernière, on le sait, un autre jeune homme, Denis Levasseur, a été déclaré coupable de ces deux meurtres soit ceux de Claude Tremblay, 41 ans, et Brian Wilson, poignardés dans une maison du boulevard Gouin, à Pierrefonds, le 27 avril dernier.

Sa sentence a toutefois été reportée en décembre prochain, mais dès après leur verdict, les jurés, dans son cas, avaient recommandé que sa peine puisse être limitée à dix ans.

solde
approvisionnement



Sous-vêtements Sportsman, hommes. P-TG. Caleçons, hauts. Notre prix cour. $2.49 2/3.50 T-shirts. Notre prix cour. $3.99 2/5.50



Pantalons de l'Ouest velours côtelé, hommes. Coton. Coupe jambes droites. Brun, marine, antilope. 30-42. Notre prix cour. $12.99 8.



Chaussettes aux genoux pour dames. Acrylique/nylon. 9-11. Notre prix cour. $1.39 1.pai.



Culotte ou culotte de maintien pour dames. Nylon/spandex en blanc ou beige. P-M-G-TG. Nos prix cour. $3.29 et $3.79 ch. 2/5.



Indispensable à votre beauté... deux soutiens au choix. Modèle croisé en tailles A34-36, B32-38, C34-38. Ou ouatiné, fermant devant, A34-36, B34-38, C34-36. Blanc ou beige. Nos prix cour. $4.29 et $4.99 ch. 2/7.



Chandails, blousons. Filles 7-14. Nos prix cour. $10.99 à $16.99 8.17 à 12.67 Jeans et pantalons. Nos prix cour. $7.99 à $21.99 5.97 à 16.47 Pantalons et jeans, enfants 4-6X. Nos prix cour. $5.99 à $6.99 4.88 T-shirts. Nos prix cour. $3.59 à $3.99 2.88 Pantalons, enfants 2-3X. Nos prix cour. $6.99 à $7.99 5.24 à 5.97 Chandails. Nos prix cour. $4.99 à $6.99 3.74 à 5.24



Collants nylon, enfants. Nombreux modèles. Nos prix cour. $1.99 à $2.69 1.47 à 1.97 Bébés. Notre prix cour. $2.49 1.87



Chaussettes, enfants. Nombreux modèles, coloris et tissus. 2-6X. Nos prix cour. .99 à $1.19 3 pai./2.27



Couches Pampers jetables. Premiers pas, 48. MAINT. 8.50



Huile Quaker State 10W30. Nouvelle avec éléments économisant le carburant. 1 L. 1.29



Antigel Prestone. Ce qu'il y a de mieux pour le refroidissement du moteur! 4 L. 7.44 ch.

Liquide de lave-glace. Accroit la sécurité au volant! Protège jusqu'à -35°C. 4 L. 1.29 ch.

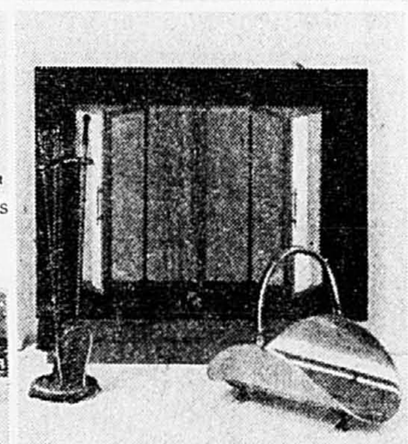


En musique! Abba: Gracias, Hou-lops: Les Grands Succès, Beatles: Rock and Roll, Vol. I, AC/DC: Let There Be Rock, Moody Blues: Threshold of a Dream. 4.99 ch.



Sac de 3 cassettes. 3 cassettes C60 en sac poly. 1.

Magicubes, Flashcubes, Flashbars et Flip Flash. 2.29 à 2.99 pqt



Pare-feu en verre, noir. Très élégant. 49.99

Ensemble de luxe noir, pour cheminée. 4 pièces. 14.99

Panier à bûches, plaqué laiton antique. 28.88

Accessoires pour la cuisine.
Ensemble de 4 napperons jacquard. 4.88
Ensemble de cuisine 3 pièces. 2.88
Mitaine isolante amusante. 1.88
Paquet de 4 débarbouillettes éponge. 1.88
Linges à vaisselle assortis. .88
Napperons en vinyle assortis. .88

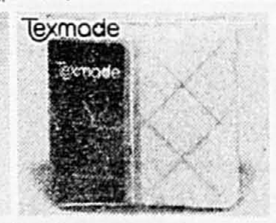


25% de rabais

Assortiment de panneaux à passe-tringles. Nos prix cour. $6.99 à $19.99 5.24 à 14.99 ch.



Coton à crocheter Green Label et Cronita; acryl. 3 brins ou Sayelle bébés; Craftnelle. 1.27 ch.



Ens. draps coton/poly. Jumeau, 2 places, grand. Nos prix cour. $34.99 à $44.99 24.97 à 37.97 ens.



Coussins. Nos prix cour. $8.99 à $14.99 5. à 10. ch. 30% de rabais: tapis 3 x 5'. Notre prix cour. $12.99 8.97



20% de rabais

Morceaux et formes en mousse. Aussi mousse déchiquetée. Nos prix cour. $1.09 à $47.99 .87 à 38.39 ch.



Aqua-fresh. 100 mL plus 50%! 1.37



Shampooing colorant New Dawn. 1.67



Shampooing, revit. Wella Balsam. 500 mL+30% 2.47ch.



Fixatif V0-5. 400 mL. 1.97



Arrid à vaporiser, 200 mL ou à bille, 75 mL, prix d'aubaine! 1.67 ch.



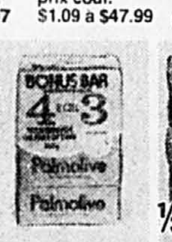
Chiffons J. 10. 1.17



Aspirine. 100. 1.23



Aspirine pour enfants. 24. 2/.98



Savon Palmolive. 3 pains plus 1! 1.17



1/3 de rabais

Sac à cosmétiques en velours. Notre prix cour. $2.99 1.97

Notre politique de remboursement, c'est toujours bien! Si vous n'êtes pas entièrement satisfait de votre achat, nous vous garantissons qu'il sera remplacé, réparé, selon les termes de la garantie, ou même remboursé, avec le sourire.

Tous les prix sont en vigueur à partir du mercredi 4 novembre jusqu'à la fermeture le samedi 7 novembre 1981, jusqu'à épuisement des stocks. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

Bonimart
C'est toujours bien!

Heures d'ouverture
Lun. à merc. jusqu'à 17h30 (Duvernay, St-Jean, Laval et Décarie jusqu'à 18h).
Jeu. et ven. jusqu'à 21h.
Samedi jusqu'à 17h.
Stationnement gratuit

Châteauguay
Boul. St-Jean-Baptiste et St-Francis, Châteauguay
Laval
Centre 2000, boul. St-Martin et boul. Marois, Chomedey, Laval
Greenfield Park
Taschereau et chemin de la Grande Ligne, Greenfield Park
Duvernay
Place Duvernay, boul. de la Concorde et de Callières, Duvernay, Laval
Des Ormeaux
Boul. Chambly et des Ormeaux, Longueuil
Métropolitain
Viau entre Jean-Talon et boul. Métropolitain, St-Léonard
St-Jean
Place Saint-Jean, boul. du Séminaire et Saint-Louis St-Jean
Décarie
Place Décarie, Vézina et voie de service du boul. Décarie, au sud de Jean-Talon

Sauvé qui vous propose un choix unique de Noël élégant pour Lui



Stormshield par MIGHTY-MAC

Plus chaud que le duvet

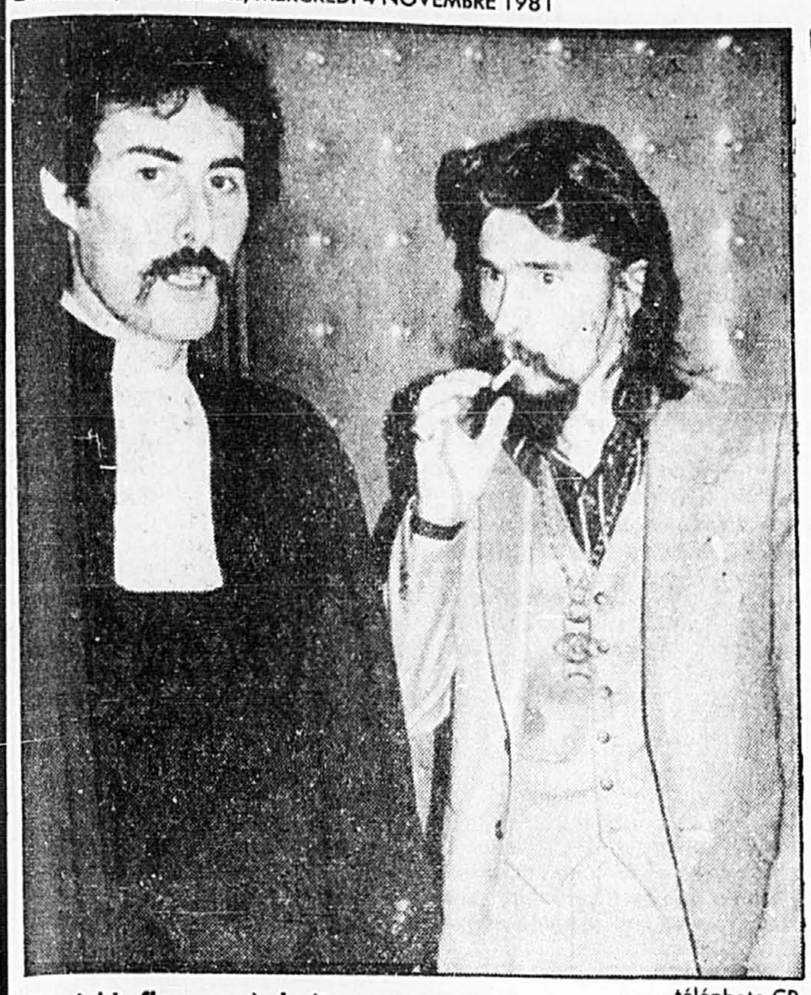
- Imperméable
- Lavable à la machine
- Intérieur chaudement doublé
- Capuchon amovible
- Isolation thermique «Thinsulate»

Modèle long
Tan ou café
Grandeurs 36 à 46
$180

Modèle court
Marine, beige ou café
Grandeurs 36 à 46
$165

SAUVÉ FRÈRES

6554, PLAZA ST-HUBERT 273-6392
CENTRE LAVAL 688-6292
LES GALERIES D'ANJOU 351-6810
CARREFOUR LAVAL 681-9213
COMPLEXE DESJARDINS 281-1611



Daniel Laflamme, à droite, a comparu hier. téléphoto CP

«OCCUPATION» À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Laflamme obtient un sursis de sentence

■ QUÉBEC (PC) — Daniel «Myram» Laflamme a bénéficié d'un sursis de sentence hier après avoir reconnu sa culpabilité à une accusation réduite de «flânage».

Laflamme, 33 ans, avait nié sa culpabilité le 25 septembre dernier à une accusation de possession illégale d'armes et le tribunal avait ordonné la tenue d'un examen médical.

Il avait été appréhendé la veille à la suite de l'occupation du bureau du président de l'Assemblée nationale, M. Claude Vaillancourt.

Le juge Jean Grenier, de la Cour des sessions de la paix de Québec, a émis à l'endroit de Laflamme une ordonnance de garder la paix pendant un an.

Sa présumée complice, Pauline Douville, 24 ans, devra se présenter devant la cour le 24 novembre pour y subir son procès sous l'accusation de possession d'armes.

Mlle Douville a subi hier son enquête préliminaire et le juge Grenier a interdit la publication des témoignages.

Elle est accusée d'avoir eu en sa possession un révolver au CO_2, un révolver à balles blanches et un couteau dans le but de commettre une infraction.

RÉCLAMATION DE $7,000

L'orgue ne se joue pas... à coups de pied

■ Même si l'orgue peut devenir, en raison de sa taille... les grandes orgues, dans une cathédrale, c'est un instrument qui reste quand même délicat, et qu'on ne peut certainement toucher... à coups de pieds.

Et pour l'avoir fait, accidentellement il va sans dire, les employés d'un entrepreneur en réfection de toitures ont provoqué l'inscription, contre leur patron, d'une poursuite en dommages de $7,000.

Celle-ci a incidemment été intentée par l'«Ecclesiastic Insurance Office», spécialisée dans les désastres un peu... sacrilèges, sans doute, qui avait dû payer cette même somme à la fabrique de l'église Ste-Augustine de Canterberry, chemin de la Côte Saint-Antoine, à la suite des «avatars», si l'on peut dire, de l'orgue du temple paroissial.

Un jour que l'organiste avait voulu pianoter un hymne très solennel, la «boîte à musique» avait laissé échapper des sons et modulations d'une discordance telle que les fidèles en avaient été sidérés.

Enquête faite, on s'était rendu compte que des débris divers étaient tombés dans les tuyaux, et qu'en empruntant un raccourci sous les toits, peut-être, les réparateurs de la toiture avaient apparamment marché sur ces émetteurs de notes aigües ou graves, les endommageant fortement.



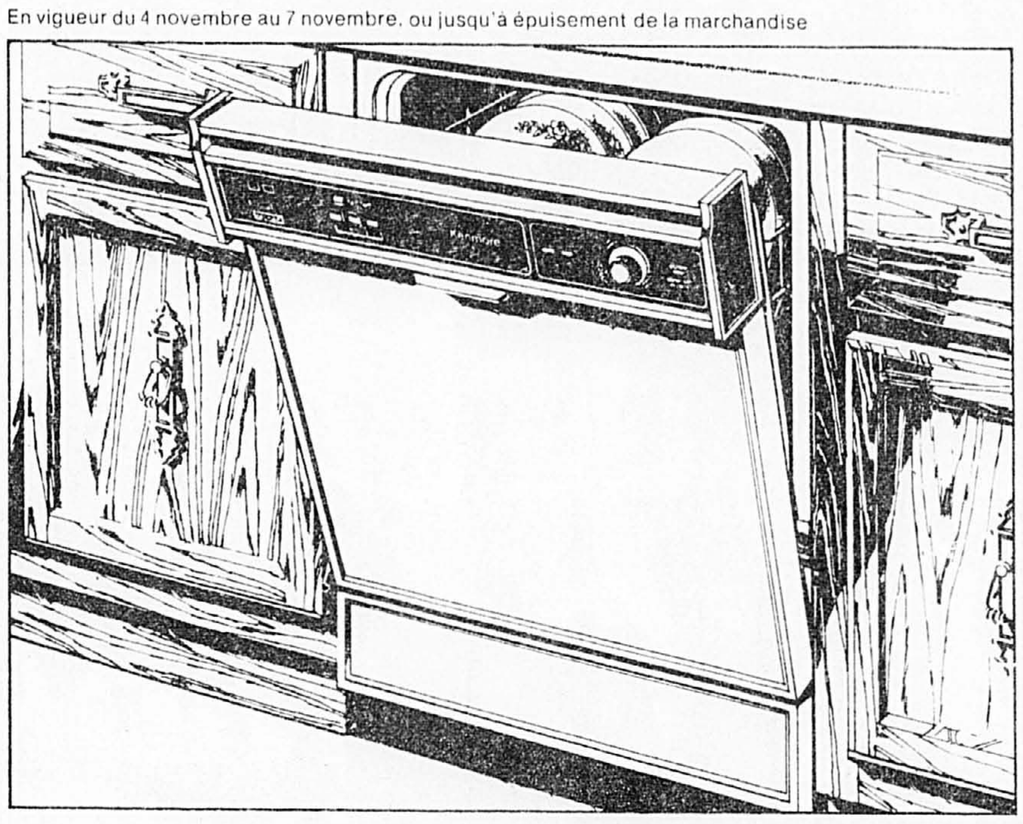


4 derniers jours de notre solde national d'appareils ménagers*

Grand lave-vaisselle avec cycle pour casseroles

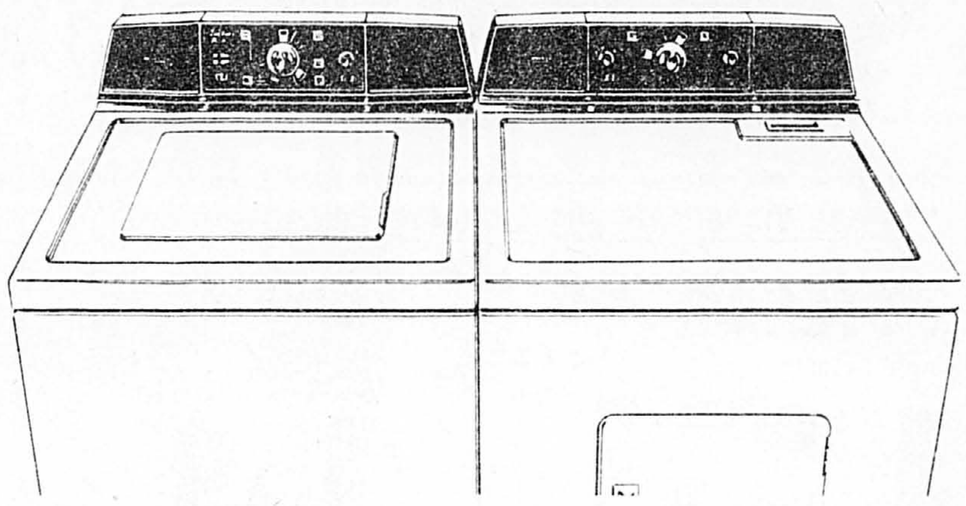
409.98 ch.

En vigueur du 4 novembre au 7 novembre, ou jusqu'à épuisement de la marchandise



Cycles pour: casseroles; lavage normal ou économiseur d'eau; lavage à haute température, séchage à chaud ou à froid; chauffe-assiette réglé par cadran. Lavage sur 2 niveaux et séchage par convection. Blanc avec panneaux de couleurs. 267 471 320 DL.
Modèle mobile. Transformable. Blanc. Série 267 471 441 ..... **439.98** ch. Couleurs, $10 en sus.
L'offre se termine le 7 novembre 1981, ou jusqu'à épuisement de la marchandise
*Tel qu'illustré aux pages 24-31 du cahier publicitaire. Venez au magasin Sears le plus près de chez vous et profitez de nos bas prix de tous les jours.





Réfrigérateur sans givre 15.4 pi³

599.98 ch.

Modèle sans givre qui possède 2 clayettes amovible, un hydrateur double en polystyrène, un oeufrier moulé, porte à une tablette pleine largeur et 2 demi-tablettes. Section congélateur avec distributeur de boîte de jus, clayettes dans la porte et 2 bacs à glace. Blanc. Charnières à droite. 467 451 900 DL. Amande, $10 en sus.

Laveuse à 3 programmes avec agitateur roto-swirl®

499.98 ch.

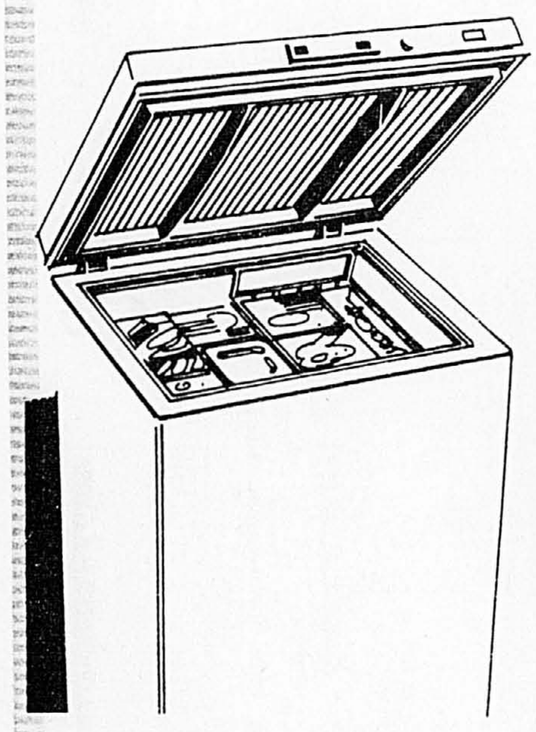
Programmes: articles sans repassage; norma; cycle court. Moteur à 2 vitesses et agitateur Roto-Swirl très efficace pour tout genre de tissus. Contrôle du niveau permettant d'économiser l'eau. 2 températures pour lavage/rinçage. Blanc. 267 440 110 D.

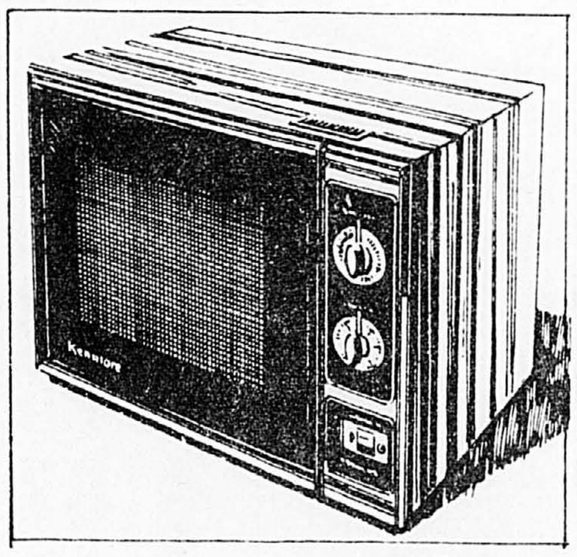
Sécheuse à 2 températures pour compléter l'ens. avec la laveuse

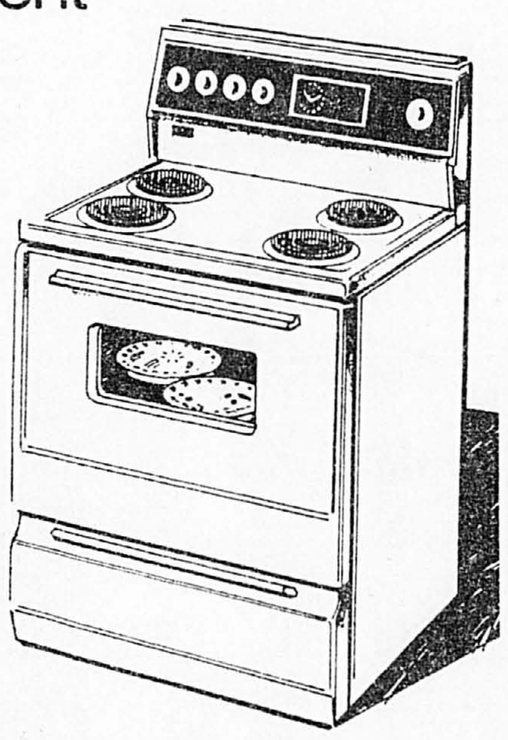
329.98 ch.

2 intensités de chaleur: normal ou tissus délicats. Séchage à air pour vêtements de pluie, souliers ou oreillers. Minuterie jusqu'à 100 minutes pour culbutage. Peut contenir les plus grosse charges de lavage d'une laveuse Kenmore. Blanc. 267 480 110 DL.

Kenmore...seulement chez Sears!







Congélateur 7 pi³ idéal pour un appartement!

304.98 ch.

Requiert moins d'une verge carrée d'espace! ISOLATION DE MOUSSE RIGIDE 2''. Bordure en ABS facile à nettoyer, fini acrylique. Voyant de fonctionnement, serrure et bouton de réglage de la température. Capacité 240 lb. Blanc. 477 410 720 DL. Modèle 11 pi.3. Capacité 380 lb (requiert plus d'espace). Blanc 477 411 120 DL. ..... **339.98** ch.

Four à micro-ondes Kenmore à réglages multiples

599.98 ch.

Réglages multiples et sonde thermique qui vous permettent de cuire les aliments selon le temps ou la chaleur désiré. Insérez la sonde dans le morceau à cuire, réglez la température; le four s'arrêtera lorsque la température désirée sera atteinte. 6 réglages de puissances pour 100-650 watts. Ce four peut décongeler, 1.3 pi3. 227 499 523 DL.

Cuisinière Kenmore 30'' à four à autonettoyage

549.98 ch.

Modèle de base qui possède nombreuses caractéristiques: un élément de 8'' et 3 éléments de 6'' à réglage progressif de la chaleur. Prise programmée pour rendre les petits appareils automatiques; four programmé par horloge pour mise en marche, cuisson, arrêt à temps différé; gril à chaleur réglable. Blanc. Série 227 460 710. Blé doré ou amande, $10 en sus.

Offerts dans les 22 points de vente Sears de Montréal et ses environs

Dans nos magasins

Place Vertu, Ville St-Laurent	333-5222	Mail Champlain, Brossard	465-1000
Les Galeries d'Anjou, Anjou	353-7770	Carrefour du Nord, St-Jérôme	432-2110
		Carrefour Richelieu, St-Jean	349-2651

Heures d'ouverture: lun., mar., mer. de 9h30 à 17h30; jeu., ven. de 9h30 à 21h; sam. de 9h à 17h.

Dans nos bureaux de vente par catalogue

Boucherville	641-1240	LaSalle	363-8120	Pointe-Claire	694-4720
Châteauguay	691-6920	St-Eustache	472-6820	Repentigny	581-7631
Chomedey	687-4811	Lachine	637-5571	Rosemere	621-0230
Duvernay	658-6600	Montreal Nord	323-9410	Terrebonne	471-2233
Pointe aux Trembles	645-2321	Longueuil	679-1160	Fabreville	622-6300
		Pincourt	453-7730	Rosemont	722-2501

TELE-SHOPPING

Montreal	333-5811
St-Jerome	432-1130
St-Jean	349-2611

Sears

vous en avez pour votre argent...et plus

LES COUPURES BUDGÉTAIRES

Est-ce la fin de la social-démocratie?

La Société québécoise de science politique et le département des sciences politiques de l'Université de Montréal ont organisé un débat sur les coupures budgétaires et leurs influences sur la social-démocratie telle que prônée par le gouvernement du Parti québécois.

MADELEINE BERTHAULT

M. Raymond Laliberté, professeur à l'université Laval et politicologue, considère que ce qu'on vit actuellement ressemble beaucoup à la crise des années 30 et, selon lui, le gouvernement du Parti québécois n'est que fort peu social-démocrate.

Pourtant André Blais, lui aussi politicologue, considère que le gouvernement du Parti québécois s'approche de la social-démocratie bien que la redistribution des richesses ne soit pas une priorité pour ce gouvernement.

Cependant son interventionnisme est un attribut de la social-démocratie. De plus, aux raisons évoquées par le ministre des Finances Jacques Parizeau dans son discours du budget, M. Blais



Photothèque LA PRESSE

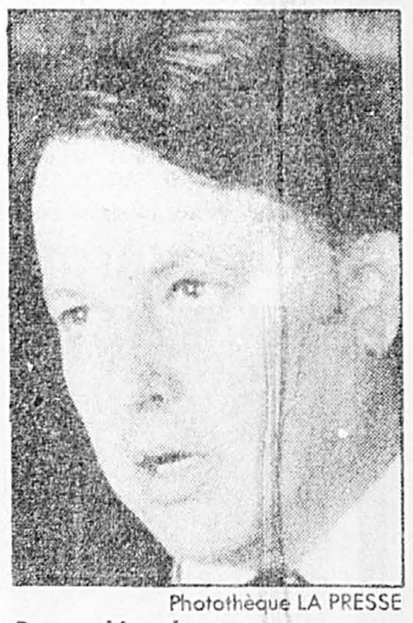
Claude Forget

ajoute l'argument des «cycles politiques» pour expliquer les réductions actuelles des dépenses. «Ainsi, on réduit les dépenses en début de mandat pour les augmenter en fin de mandat, donc dans deux ou trois ans on verra des augmentations qui feront oublier les coupures budgétaires.»

Claude Forget, ancien fonctionnaire et ancien sous-ministre et ministre des Affaires sociales dans le gouvernement libéral de M. Robert Bourassa, considère que, actuellement, le mot social-démocratie est une expression fourre-tout. Pour lui, le contexte financier difficile actuel ne doit pas compromettre le régime de sécurité sociale et il dit: «Je suis très inquiet de voir ce qui nous arrive. L'écart est grandissant entre l'idéal et la réalité. Pour lui, nous sommes dans une période d'hystérie et il faut dénoncer cette situation.

Par ailleurs M. Forget ajoute que les mesures sociales sont et doivent rester à caractère permanent. M. Forget dit que l'on oublie trop souvent que la sécurité sociale doit protéger les individus et pas régler les problèmes de la société.

Bernard Landry, ministre du Parti québécois, considère que ce qui arrive à la social-démocratie



Photothèque LA PRESSE

Bernard Landry

«n'est pas la résultante de choix gouvernementaux mais plutôt de l'expression de la crise du capitalisme occidental. Cependant le gouvernement ne renonce pas pour autant à son idéal social-démocrate». Pour le ministre d'État au Développement économique, des mesures à caractère social-démocrate ne sont pas forcément coûteuses: «le Code du travail qu'on dit le plus avancé dans la société occidentale, la question de la santé et de la sécurité au travail; ces mesures coûtent le papier sur lequel on les imprime mais contribuent au changement profond de la société». Par ailleurs, le gouvernement du Parti québécois a une stratégie cohérente en matière d'orientation économique selon M. Landry et favorise la participation et la concertation, ce qui est un point important pour déterminer si un gouvernement est à tendance social-démocrate. Toutefois, M. Landry reconnait que «l'exercice de la social-démocratie n'est pas une sinécure dans le contexte et qu'il faut quand même continuer malgré les problèmes».

Gérard Bergeron, politicologue à l'université Laval, souligne qu'il n'a pas de solution à proposer, qu'il se contentera de poser des questions. Il rappelle les manchettes des derniers huit jours qui parlent de coupures radicales ou de compressions budgétaires et il remarque aussi que «pour les gens, les coupures qui s'imposent sont acceptables purvu que ça touche ailleurs, pas eux personnellement».

Il souligne que nous vivons à une époque à croissance 0 ou décroissance et nous devons quand même gérer. Mais nous ne sommes pas les seuls, c'est partout pareil. M. Bergeron, contrairement à certains des autres panélistes, considère lui que la crise n'est pas là, «on s'approche de quelque chose de ressemblant», souligne-t-il, «on s'y installe». «Ça va un peu mal partout mais pas très mal dans certains secteurs ou partout, la seule cause de la dépression c'est la prospérité». Il éprouve beaucoup de «commisération» pour les hommes politiques aux prises avec ces problèmes, c'est-à-dire «gérer la décroissance et l'austérité». Il a conclu en disant que l'ensemble du système actuel semble échapper aux règles qui ont été à l'origine de sa création.

Ouellet défend la loyauté de Trudeau envers la reine

OTTAWA (PC) — On a défendu hier aux Communes la «loyauté à la reine» du premier ministre Trudeau alors que l'Opposition a mis en doute les intentions du gouvernement concernant les timbres-poste à émettre en 1983.

M. André Ouellet, ministre responsable de la nouvelle Société des Postes, a carrément nié que des instructions aient été données en vue de cesser, d'ici six ans, d'imprimer des timbres portant l'effigie d'Elizabeth II.

Le ministre a également rejeté les demandes visant à offrir des timbres à prix réduits aux personnes âgées et aux infirmes, disant que ce n'est pas la tâche de la poste d'aider les nécessiteux.

M. Ouellet a semblé bel et bien offusqué des questions du député Bud Bradley (Haldimand-Norfolk, Ontario), porte-parole conservateur en ce qui touche la poste. D'après lui, les fonctionnaires responsables des vignettes à la société de la Couronne affirment qu'ils ont reçu instruction d'ôter la souveraine des timbres de 1983.

M. Ouellet a rappelé à M. Bradley l'annonce faite la semaine dernière par M. Trudeau — après que des fonctionnaires aient dit qu'elle pourrait disparaître à des fins de «canadianisation» — assurant que la reine d'Angleterre demeurera sur les timbres à émettre en 1982.

Selon M. Ouellet, le premier ministre a de la sorte «démontré clairement sa loyauté envers la reine. Quelqu'un, quelque part, tente vraiment de créer une situation qui n'existe pas».



téléphoto UPC

André Ouellet

Par ailleurs, M. Bradley suggérait que les personnes âgées et les handicapés ne paient que $0.15 pour une lettre, au lieu des $0.30 prévus pour le printemps prochain.

M. Ouellet lui a expliqué que tous les députés sympathisaient avec les gens dans le besoin mais qu'il existait d'autres programmes pour l'assistance sociale.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités aux besoins normaux de chaque famille!

A&P

Tous les prix dans cette annnonce sont en vigueur jusqu'au samedi 7 novembre 1981.

ACHETEZ UN COQUELICOT - PORTEZ-LE - ENCOURAGEZ LA CAMPAGNE DU COQUELICOT

C'est beaucoup mieux chez A&P!

VAISSELLE SCULPTURA... CETTE OFFRE SE POURSUIT

Article vedette de la semaine
SOUCOUPE 99c
Chaque pièce seulement avec achat de $5.00

Tous les magasins A&P ont maintenant en vente des billets de loto-Quebec, Minis, inter, Super, Loto-Hockey et Provincial

Epargnez 30c

SUCRE BLANC
Fin, granulé
Sac 2 kg **1.39**
Notre prix rég 1.69

THE RED ROSE ORANGE PEKOE **1.99**
En sachets Pqt de 100

Epargnez 70c lb

BOEUF HACHÉ MAIGRE
Frais
lb **1.99**
Notre prix rég lb 2.69

FOIE DE BOEUF lb **1.19**
Frais, tranché, découenné

Epargnez 36c

BOISSON V-8
Aux légumes
Bocal 28 oz **69c**
Notre prix rég 1.05

GHERKINS SUCRES Pot 375 ml **1.69**
Coronation

Epargnez jusqu'à 2.40

COCA-COLA
Ou Sprite
Plus dépôt sur bout consignée
Pqt de 6 bout de 750 ml **1.69**
AVEC COUPON CI-DESSOUS SEULEMENT
Notre prix rég 4.09

BISCUITS RITZ Pqt 250 g **89c**
Christie

Epargnez jusqu'à 42¢

YOGOURT DELISLE
Ordinaire ou saveur de fruits varies, Silhouette
Cont 500 g **99c**
Notre prix rég jusqu'à 1.41

FLOCONS DE JAMBON Boite 6.5 oz **1.39**
Puritan

CARRÉS AU CHOCOLAT Pqt 13 oz **1.99**
Surgelés, Sara Lee

PATATES FRITES Pqt 2 lb **1.09**
Surgelées, régulières, Cavendish

SAUCE À LASAGNE Boite 400 ml **99c**
Gattuso

RIZ FRIT DAINTY Pqt 350 g **69c**
Variétés assorties

CÉRÉALE SPECIAL "K" Pqt 475 g **1.79**
Kellogg's

Epargnez 46¢

PAPIER HYGIÉNIQUE
Couleurs variées, White Swan
Pqt de 4 roul **1.29**
Notre prix rég 1.75

Service personalisé Viandes de qualité au prix des supermarchés

CÔTELETTES DE PORC
De soc ou d'épaule
lb **1.69**
Epargnez 30¢ lb
Notre prix rég. lb 1.99

QUARTS DE POULETS
FRAIS
Quarts de cuisses, avec dos attachés
Quarts de poitrines, avec dos et ailes attachés
lb **1.39**
Epargnez 40¢ lb
Notre prix rég lb 1.79

COUPE DE BOEUF DU CANADA CATÉGORIE "A"
BIFTECKS DE PALETTE lb **1.69**
Excellents pour braiser
Epargnez jusqu'à 70¢ lb

RÔTI DE PALETTE
Semi-désossé
Notre prix rég jusqu'à lb 2.39

RÔTIS DE BOEUF DÉSOSSÉS lb **1.99**
De palette, de bout de côtes ou d'épaule

RÔTIS DE BOUT DE CÔTES lb **1.79**
Coupe de boeuf du Canada catégorie "A"

RÔTI DE SOC DE PORC lb **1.69**
Désossé

PORC HACHÉ FRAIS lb **1.49**

POULETS FRAIS Environ 3 à 4 lb lb **1.29**
Catégorie "A"

SAUCISSES FUMÉES **1.89**
Hygrade Emb herm 1 lb

VIANDES CUITES Pqt 175 g **1.09**
5 variétés, tranchées, Hygrade

RÔTIS DE COTES CROISEES lb **2.49**
Désossés, Coupe de boeuf du Canada catégorie "A"

VIANDE FUMÉE **2.29**
Dunn's Pqt de 4 sacs de 50 g

ROGNONS DE BOEUF lb **79c**
Frais

PEPPERONI Pqt jumelé lb **1.99**
Dunn's

LANGUES DE BOEUF lb **1.79**
Fraiches

BACON DE FLANC **1.99**
Tranché, A&P Emb herm 500 g

QUEUES DE BOEUF lb **1.29**
Fraiches

TOURTIÈRE Pqt 450 g **1.99**
La Belle Fermière

SAUCISSES AU BOEUF lb **1.49**
Dunn's emb au magasin

Epargnez 58¢

JUS D'ORANGE
Concentré, surgelé, Kent
Grosse Boite 16 oz **1.19**
Notre prix rég 1.77

LÉGUMES EN CONSERVE 2 Boites 14 oz **99c**
3 variétés, Aylmer

MÉLANGE À SOUPE LIPTON Pqt de 4 envs **1.29**
Poulet et nouilles

DÉTERSIF PUNCH Boite 6 litres **3.69**
En poudre

EAU DE JAVEL Cont plast 3.6 litres **1.19**
La Parisienne

PÂTES ALIMENTAIRES Pqt 900 g **99c**
5 variétés assorties, Primo

TOMATES PRIMO Boite 28 oz **79c**
Canadiennes

Epargnez 42¢

MARGARINE MOLLE
Lactantia
Cont 907 g **1.59**
Notre prix rég 2.01

ESSUIE-TOUT WHITE SWAN Pqt de 2 roul **1.49**
Couleurs variées

NOURRITURE POUR CHIENS Pqt 2 kg **3.49**
Au boeuf, foie-bacon ou fromage, Ken-L-Ration Burgers

PELLICULE "STRETCH 'N SEAL" Roul 30 cm **1.39**
Plastique



C'est beaucoup mieux au rayon des fruits et légumes

PAMPLEMOUSSES

Blancs, provenance de la Floride, grosseur 48
10 pour 1.99

BANANES DOLE 3 lb 1.00

ORANGES 18 pour **1.99**
Provenance de la Floride, grosseur 125

CAROTTES Sac 5 lb **99c**
Provenance du Québec, Canada No. 1

TOMATES ROUGES lb **79c**
Provenance des E.U., Canada No. 1

POMMES DÉLICIEUSES JAUNES lb **59c**
Provenance de C.B., Canada No. 1

CHOU VERT 2 pour **1.00**
Provenance du Québec, Canada No. 1

ÉCHALOTTES 3 pour **1.00**
Provenance des E.U.

POIRES BARTLETT lb **69c**
Provenance des E.U., Canada No. 1

CONCOMBRES 3 pour **1.00**
Provenance des E.U., Canada No. 1

"CONCOURS COUPE GREY"

150 paires de billets pour la "COUPE GREY"

Courez la chance de gagner 2 billets "$60.00" pour la "COUPE GREY"

Complétez le coupon ci-dessous et déposez-le dans la boite de concours "COUPE GREY" dans votre supermarché A&P. Le concours se termine le samedi 14 novembre 1981. Le tirage aura lieu le lundi 16 novembre 1981.

Coupon concours A&P pour 2 billets pour la "COUPE GREY"

NOM .....
ADRESSE .....
VILLE .....
TÉLÉPHONE .....

Déposez ce coupon dans la boite de concours à votre supermarché A&P.

AVEC CE COUPON SEULEMENT
COCA-COLA
Ou Sprite
Pqt de 6 bout de 750 ml **1.69**
Notre prix vedette Sans coupon 2.69
Plus dépôt sur bout consignée

Pour les magasins de l'île de Montréal, Greenfield Park et St.Lambert seulement. Limite 1 carton par coupon par client. Offre valable jusqu'au 7 novembre 1981 seulement. V.C.

CONSTITUTION

Après Lévesque, Lougheed suggère une élection



■ OTTAWA (PC) — Le premier ministre de l'Alberta s'est joint au premier ministre du Québec, hier, pour suggérer au premier ministre Trudeau de tenir une élection fédérale, afin de légitimer un rapatriement unilatéral de la constitution.

Une telle campagne «serait amusante», a commenté M. Peter Lougheed, au moment où il se préparait à entreprendre la deuxième journée de négociations, au sommet constitutionnel d'Ottawa.

C'est M. René Lévesque qui, dès l'ouverture de la conférence, lundi, a mis M. Trudeau au défi de déclencher une élection sur la question de la constitution.

Comme M. Lévesque, M. Lougheed a soutenu que M. Trudeau «devrait aller au peuple», puisqu'il s'est déjà dit prêt à prendre le risque politique de rapatrier unilatéralement la constitution.

«S'il obtient un mandat à ce moment, a-t-il déclaré, ceux d'entre nous qui s'opposent à lui ne pourront pas mettre en doute la justesse de son geste.»

M. Lougheed s'est engagé à reconnaître la légitimité du geste unilatéral du gouvernement fédéral, si les libéraux remportent le pouvoir après avoir fait campagne sur la question constitutionnelle, même si aucun candidat libéral n'est élu dans l'Ouest.

«Il nous faudrait reconnaître la justesse de son geste, s'il avait un mandat. Nous n'en trouverions pas plus le principe acceptable, mais nous ne pourrions pas prétendre qu'il a résolu le problème en procédant de façon contraire aux conventions, parce qu'il aurait un mandat.»

L'égalité des sexes ne peut attendre

■ OTTAWA (PC) — Les Canadiennes n'ont pas l'intention d'assister au déroulement des discussions sur le rapatriement de la constitution sans dire leur mot. La charte des droits que le premier ministre, M. Pierre Trudeau, veut enchâsser dans le document les intéresse surtout, en particulier l'article garantissant l'égalité sans égard au sexe.

Elles craignent que ce droit ne leur soit pas garanti officiellement pour encore plusieurs années, si M. Trudeau et les premiers ministres provinciaux approuvent la suggestion surprise faite lundi par M. Richard Hatfield, premier ministre du Nouveau - Brunswick.

Ce dernier a suggéré que seulement certaines portions de la charte soient adoptées immédiatement avec le retour de la constitution au pays. Les autres, dont la garantie de l'égalité des sexes, pourraient être étudiées dans les trois années suivantes et rejetées si six provinces ne les approuvaient pas.

«Nous voulons leur faire savoir que l'égalité n'est pas quelque chose que l'on troque, que l'on vend ou que l'on négocie,» a indiqué Mme Linda Ryan - Nye, directrice du Comité provisoire de défense de la femme canadienne.

L'an dernier, les trois partis aux Communes avaient appuyé une déclaration de garantie d'égalité à tous les citoyens et citoyennes du pays sans égard au sexe.

Pour l'instant, le comité ad hoc mobilise toutes les femmes du pays afin qu'elles écrivent et protestent auprès du premier ministre, des premiers ministres provinciaux et de Mme Judy Erola, ministre fédéral responsable du Statut de la femme.

Si la garantie sur l'égalité des sexes est délaissée dans l'accord final, le comité enverra une délégation en Grande - Bretagne pour lutter durant la procédure qui ramènera l'acte constitutionnel au pays.

Les Indiens défilent à Bonn contre le projet Trudeau

■ (D'après AFP et CP) — Cinquante Indiens du Canada ont défilé hier dans les rues de Bonn (Allemagne de l'Ouest) pour protester contre le projet de nouvelle constitution du gouvernement d'Ottawa qui prévoit, selon eux, des réductions substantielles de leurs droits.

Au cours d'une conférence de presse, le porte-parole du groupe, qui effectue une tournée en Europe, a affirmé que d'après le texte de la nouvelle constitution canadienne, une grande partie des droits des Indiens au Canada, datant de l'époque coloniale britannique, tels que les droits fonciers, de chasse ou de pêche, allaient être supprimés.

La délégation indienne a été reçue mardi matin par M. Willy Brandt, président du Parti social-démocratique ouest-allemand.

Par ailleurs, dix chefs indiens de la Saskatchewan sont arrivés hier à Londres pour demander au gouvernement britannique d'honorer le traité par lequel il s'engage à protéger les droits des Indiens du Canada.

Les chefs indiens, qui resteront une dizaine de jours en Grande-Bretagne, entendent protester contre les efforts du Premier ministre Trudeau pour que la constitution canadienne soit rapatriée de Westminster à Ottawa.

Par ailleurs, à Ottawa, les chefs indiens, métis et inuit ont dit, hier, craindre que les premiers ministres provinciaux, à commencer par le Premier ministre Bennett de la Colombie-Britannique, ne demandent au gouvernement fédéral d'abandonner les mesures prévues dans la charte pour protéger les droits des Indiens.

Les déclarations des autochtones n'ont suscité aucun commentaire de la part de la délégation de la Colombie-Britannique à la conférence des premiers ministres, mais un membre de la délégation du Nouveau-Brunswick a nié qu'elles puissent être fondées.

Toutefois, le député néo-démocrate chargé de la question constitutionnelle pour son parti, Jim Fulton, a déclaré qu'un fonctionnaire de la Colombie-Britannique lui avait parlé de la possibilité, pour cette province, de demander une réduction des droits des Indiens et que cela inquiétait beaucoup le NPD.

Warren Allmand, ancien ministre du cabinet libéral, a déclaré pour sa part, que si les droits des autochtones étaient limités par la charte, il voterait contre l'ensemble du projet constitutionnel.

Le PQ au fédéral: un comité formé pour en dégager le 8e congrès

■ QUÉBEC — Le comité exécutif du Parti québécois a confié à quatre personnes le mandat d'étudier et d'analyser les avantages et les désavantages pour le parti de présenter des candidats sur la scène fédérale lors de la prochaine élection canadienne.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

De manière à éviter que les conclusions du comité favorisent une option plutôt qu'une autre, l'exécutif a nommé l'actuel trésorier, M. Philippe Bernard, et le whip adjoint, M. Michel Leduc, reconnus pour favoriser l'envoi de troupes sur la scène fédérale, qui s'opposeront à l'actuel whip du parti, M. Guy Chevrette, et à un militant du parti, M. Claude Boucher.

L'une des principales tâches du comité consistera à déterminer si l'entrée du PQ sur la scène fédérale est en contradiction avec le programme du parti et quelles garanties devra-t-on exiger pour éviter la formation d'une aile fédérale trop indépendante.

Selon M. Leduc, le comité veut éviter que ce sujet accapare les préoccupations du 8e congrès qui se tiendra du 4 au 6 novembre à Montréal. C'est pourquoi une proposition sera soumise aux délégués demandant que le comité poursuive son travail d'analyse, d'étude et de consultation jusqu'au prochain conseil national de février où un rapport sera déposé. Cette instance déciderait alors s'il y a lieu de convoquer un congrès extraordinaire du parti au printemps.

En décidant de créer ce comité qui prend la relève du comité provisoire créé au Conseil national de Jonquières au début d'octobre, l'exécutif veut éviter toute précipitation d'autant plus que les membres du PQ sont divisés à part égale sur l'opportunité de faire campagne sur la scène fédérale. En agissant lentement, le Parti québécois risque cependant d'être pris de court devant la tenue précipitée d'une élection fédérale, souligne M. Leduc. «Mais il vaut mieux connaître toutes les implications d'une telle option avant de se lancer dans une telle aventure. S'il y a élection fédérale précipitée, nous bulldozerons», dit-il, en ajoutant qu'il préconisait une seule structure, celle du Conseil national, pour contrôler les députés provinciaux et les futurs députés.

L'adhésion syndicale des VRAIS bâtisseurs

Du 4 au 8 novembre, c'est une priorité

Les salariés inscrits sur la liste des votants doivent se présenter à l'un des bureaux de vote suivants, munis de leur carte de votant et d'une pièce d'identité: - certificat de classification émis par l'O.C.Q.; - carte d'assurance sociale; - permis de conduire; ou carte d'identité de la Baie James.

BUREAU DE VOTE

REGION: Montréal

Centre de Main-d'oeuvre 6072, rue Sherbrooke est MONTREAL, Québec	Mer. 4 nov. Jeu. 5 nov. Ven. 6 nov. Sam. 7 nov. Dim. 8 nov.	9h à 20h30 9h à 20h30 9h à 20h30 9h à 16h30 9h à 16h30	Sous-sol d'Eglise 6516-A, Saint-Vallier MONTREAL Québec	Mer. 4 nov. Jeu. 5 nov. Ven. 6 nov. Sam. 7 nov. Dim. 8 nov.	9h à 20h30 9h à 20h30 9h à 20h30 9h à 16h30 9h à 16h30
Centre de Main-d'oeuvre 201, Crémazie est MONTREAL Québec	Mer. 4 nov. Jeu. 5 nov. Ven. 6 nov. Sam. 7 nov. Dim. 8 nov.	9h à 20h30 9h à 20h30 9h à 20h30 9h à 16h30 9h à 16h30	Bureau régional O.C.Q. 4850, boul. Métropolitain est SAINT-LEONARD Québec	Mer. 4 nov. Jeu. 5 nov. Ven. 6 nov. Sam. 7 nov. Dim. 8 nov.	9h à 20h30 9h à 20h30 9h à 20h30 9h à 16h30 9h à 16h30
Centre Paul Sauvé Entrée Palestre Nationale Boul. Pie IX coin Beaubien ROSEMONT, Québec	Mer. 4 nov. Jeu. 5 nov. Ven. 6 nov. Sam. 7 nov. Dim. 8 nov.	9h à 20h30 9h à 20h30 9h à 20h30 9h à 16h30 9h à 16h30	Edifice privé 366, rue Lafleur LASALLE Québec	Mer. 4 nov. Jeu. 5 nov. Ven. 6 nov. Sam. 7 nov. Dim. 8 nov.	9h à 20h30 9h à 20h30 9h à 20h30 9h à 16h30 9h à 16h30
Bureau des Affaires sociales 100, boul. Harwood Suite 6 DORION, Québec	Mer. 4 nov. Jeu. 5 nov.	9h à 20h30 9h à 20h30	Centre de Main-d'oeuvre 4270, Notre-Dame ouest SAINT-HENRI MONTREAL Québec	Mer. 4 nov. Jeu. 5 nov. Ven. 6 nov. Sam. 7 nov. Dim. 8 nov.	9h à 20h30 9h à 20h30 9h à 20h30 9h à 16h30 9h à 16h30
Centre Civique 12,001, boul. de Salaberry DOLLARD-DES-ORMEAUX, Québec	Ven. 6 nov. Sam. 7 nov. Dim. 8 nov.	9h à 20h30 9h à 16h30 9h à 16h30			

Les salariés peuvent voter dans l'un des bureaux qui apparait dans cette liste ou dans tout autre bureau de vote officiel situé au Québec.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau régional de l'Office de la construction du Québec le plus rapproché.

OCQ
Office de la construction du Québec

La pomme de terre du Québec

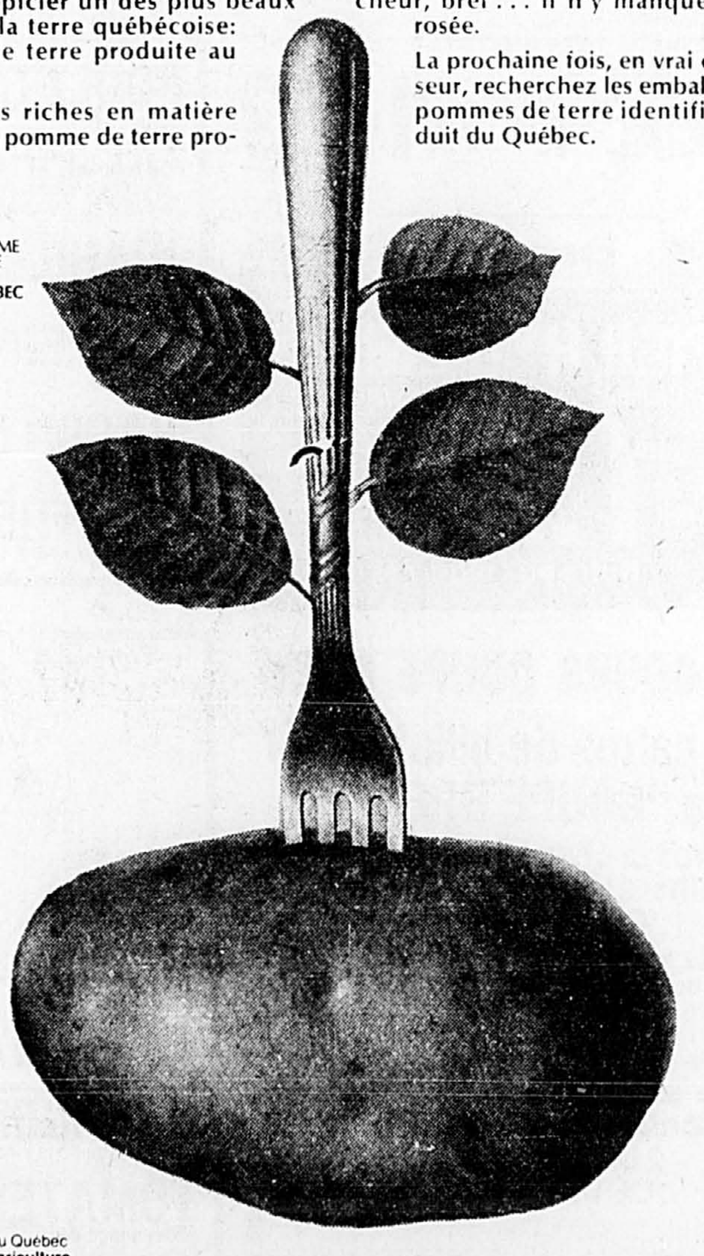
elle pousse presque sous votre fourchette

Je vous proposerais bien de venir avec moi dans la rosée du matin, au milieu des plants odoriférants, cueillir ces patates fraîches qui sentent bon la terre mais . . . faute de moyens . . . je vous propose plus simplement d'aller cueillir chez votre épicier un des plus beaux fleurons de la terre québécoise: la pomme de terre produite au Québec.

Issue de sols riches en matière organique, la pomme de terre produite au Québec pousse presque sous votre fourchette . . . tout près de chez vous . . . dans un champ voisin et, comme elle voyage peu, la pomme de terre produite au Québec conserve toute cette saveur typique de la fraîcheur, bref . . . il n'y manque que la rosée.

La prochaine fois, en vrai connaisseur, recherchez les emballages de pommes de terre identifiés: produit du Québec.

LA POMME DE TERRE JARDIN DU QUÉBEC



En collaboration avec
Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

DISPONIBLE CETTE SEMAINE CHEZ: IGA Boniprix IGA

AU CEGEP SAINT-LAURENT

«Cri primal» pour «réveiller» la direction

Thérapie choc au cégep Saint-Laurent: deux fois par jour depuis presque une semaine, une cinquantaine d'étudiants s'agglutinent devant les bureaux de la direction pour une petite partie de «cri primal». Histoire de rappeler aux administrateurs que les négociations avec eux ne sont pas terminées. Version moderne, en quelque sorte, du «Cri ou meurs».

MARIO FONTAINE

À la première séance, les portes ont failli sortir de leurs gonds: plus de 150 jeunes adultes ont rugi à l'unisson! Le public a un peu diminué depuis, mais les porte-parole étudiants s'estiment très satisfaits de la présence de 50 des leurs à 10h30 le matin et 14 heures en après-midi pour pousser le fameux «cri primal».

On insiste toutefois - droits d'auteur exigent - pour dissocier cette accumulation de décibels de la fameuse thérapie du même nom. Celle-ci n'a pour but que de réveiller la direction, pas de la soulager: «Négociez ou on vous criera par la tête», de résumer hier un responsable étudiant.

Et cette pression sur les tympans persistera pour encore au moins dix jours, jusqu'à la prochaine assemblée générale des cégépiens de St-Laurent. Ceux-ci exigent de la direction qu'elle renouvelle le protocole d'entente régissant les deux parties au plus tôt, protocole qui détermine les locaux alloués aux associations étudiantes, la cotisation des collégiens, etc.

L'administration et les étudiants s'entendent là-dessus depuis la fondation de l'institution, mais il semble que les pourparlers de cette année soient plus musclés que par la passé, en particulier parce que les étudiants désirent conserver la gérance exclusive des sommes versées pour leurs activités (environ $110,000).

La dernière assemblée générale, qui a abordé ces questions, s'est elle-même déroulée dans une ambiance frénétique après qu'on eut tenté d'empêcher les étudiants de la tenir par la force. Curieusement, ceux-ci se plaignent de l'intervention des policiers dans le collège, considéré aussi inviolable que les églises et les universités.

En effet, comme l'a déjà expliqué l'essayiste Robert Escarpit, pourquoi empêcher les policiers de pénétrer dans les églises et les universités: de tous les citoyens, ce sont eux qui en ont le plus besoin.

Jean-Guy Béliveau à la direction de la Télé Université

M. Jean-Guy Béliveau a été nommé directeur de la Télé Université par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec. La Télé Université, constituante du réseau de l'Université du Québec depuis 1972, offre un enseignement universitaire à distance destiné aux adultes. Pour la'nnée 1980-1981, 2,627 étudiants à temps plein y étaient inscrits aux divers programmes. La Télé Université fait actuellement l'objet d'une requête auprès des autorités gouvernementales en vue de l'octroi de lettres patentes qui lui confèreront le statut d'école supérieure.

CLINIQUE MÉDICALE
DOCTORS' REPLACEMENT SERVICE
Depuis 1972
6555, CÔTE-DES-NEIGES, SUITE 390
Gynécologie, Médecine générale et Maladies infectieuses, Dermatologie, Oto-rhino-laryngologiste.
HEURES D'OUVERTURE:
Lundi à vendredi (les congés inclus) 9h à 21h
Samedi..... 10h à 17h
Dimanche..... 10h à 14h
MÉDECINE FAMILIALE — SERVICE D'URGENCE DE 24 H
TÉL. 731-1186

Confort et économie!
Humidificateur Beaumark à rabais 30.95



Adieu air sec
et statique grâce
à un humidificateur
Beaumark

Rabais 30.95

Prix ord. Simpsons 139.95

$109

Eliminez à tout jamais le problème de l'air sec avec un humidificateur «Beaumark»! L'air sec peut causer l'électricité statique, la peau sèche, la mort des plantes ou les craquelures de la peinture. La sécheresse peut également affecter vos meubles, car les placages de bois peuvent craqueler et peler, les portes gauchir et les parquets fendiller.

Un degré d'humidité plus élevé vous procure plus de chaleur, par conséquent vous pourrez baisser le thermostat et économiser sur le prix du chauffage. De plus, un certain niveau d'humidité est nécessaire aux plantes pour qu'elles conservent leur belle apparence!

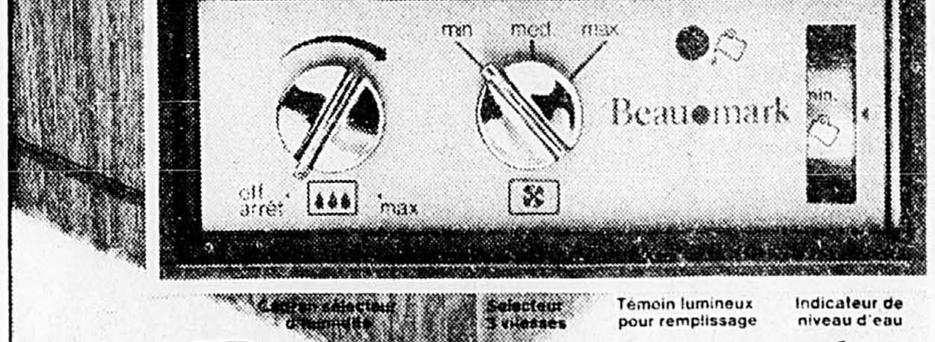
Enfin, cet humidificateur «Beaumark» créera un milieu ambiant confortable pour vous et votre famille. Procurez-vous-le dès maintenant et épargnez! Modèle 71400.

Rayon 430, au sous-sol, centre-ville.
Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

Service...
sur appareils
Beaumark toujours à votre disposition... partout au Canada.

Mis à l'épreuve et approuvés par la Fondation canadienne de Recherche de Commerce de détail.



Témoin lumineux pour remplissage
Indicateur de niveau d'eau
Sélecteur 3 vitesses

Beaumark

Les rabais saisonniers débutent chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël!

Simpsons MD

AMERICAN EXPRESS Cartes Acceptées

SIMPSONS

Le nouveau rayon chez Simpsons paie argent comptant pour figurines de «Royal Doulton» et «M.I.Hummel»



Notre personnel avisé se fera un plaisir de vous aider! Que vous soyez un collectionneur débutant ou chevronné, vous trouverez tous les accessoires qu'il faut au rayon des pièces de monnaie et timbres chez Simpsons!

Figurines

Nous évaluerons et/ou achèterons toutes les figurines «Royal Doulton» et «M.I.Hummel» — pièces individuelles ou collections entières. Liste partielle des pièces que nous désirons acheter et les prix que nous payons.

«Royal Doulton»

Nous achetons tous les personnages cruchons et animaux, articles «Seriesware» et poterie artistique portant la marque déposée de «Royal Doulton». Les articles ne doivent pas être endommagés.

Liste partielle des articles que nous achetons:

HN 3	Milking Time	$750
HN 9	The Crinoline	$850
HN 18	Pussy	$1000
HN 307	The Sentimental Pierrot	$750
HN 765	The Poke Bonnet	$700
HN 45	A Jester	$650
HN 567	The Bouquet	$500
HN 719	Butterfly	$550
HN 773	The Bather	$350
HN 775	Mephistopheles and Marguerite	$750
HN 1204	Angela	$500
HN 1219	Negligée	$400
HN 1262	Spanish Lady	$450
HN 1269	Scotch Girl	$450
HN 1281	Scotties	$800
HN 1298	Sweet & Twenty	$200
HN 1305	Siesta	$450
HN 1340	Priscilla	$200
HN 1343	Dulcinea	$700
HN 1392	Paisley Shawl	$175
HN 1402	Miss Demure	$125
HN 1414	Patricia	$275
HN 1426	The Gossips	$300
HN 1427	Darby	$175
HN 1445	Biddy	$150
HN 1465	Lady Clare	$275
HN 1473	Dreamland	$350
HN 1484	Jennifer	$200
HN 1517	Veronica	$175
HN 1538	Janet	$175
HN 1584	Willy-Won't-He	$200
HN 1587	Fleurette	$275
HN 1588	The Bride	$300
HN 1598	Clothilde	$275
HN 1621	Irene	$225
HN 1626	Bonnie Lassie	$180
HN 1627	Curly Knob	$250
HN 1644	Herminia	$350
HN 1667	Blossom	$375
HN 1682	Teresa	$300
HN 1709	Pantalettes	$200
HN 1712	Daffy Down Dilly	$225
HN 1734	Kate Hardcastle	$350
HN 1744	Mirabel	$275
HN 1771	Maureen	$300
HN 1807	Spring Flowers	$175
HN 1844	Odds & Ends	$250
HN 1866	Wedding Morn	$325
HN 1879	Bon Jour	$250
HN 1899	Midsummer Noon	$250
HN 1901	Penelope	$225
HN 1918	Sweet Suzy	$400
HN 1926	Roseanna	$250
HN 1982	Sabbath Morn	$175
HN 2020	Deidre	$175
HN 2073	Vivienne	$150
HN 2112	Carolyn	$175
HN 2145	Wardrobe Mistress	$200
HN 2174	The Tailor	$275
HN 2177	My Teddy	$150
HN 2238	My Pet	$65
HN 2321	Family Album	$175

Personnages-cruchons

D6591	«Ard Of Earing» — Petit	$350
D5614	Cavalier — Grand	$60
D6128	Dick Turpin — Miniature	$20
D5788	Farmer John — Grand	$70
D6523	Fortune Teller — Miniature	$175
D5521	Granny — Grand	$33
D6625	Jockey — Grand	$85
D6143	Mr. Micawber — Très petit	$65
D6462	Pied Piper — Petit	$25
D6147	Sam Weller — Très petit	$65
D6526	Vicking — Miniature	$70
D6604	Walrus and Carpenter — Petit	$30
D6170	White Churchill — Grand	$4000

«M. I. Hummel»

TMK 1	Puppy Love	$130
TMK 3	Bookworm	$80
TMK 2	Sensitive Hunter	$75
TMK 4	Begging His Share	$35
TMK 1	Chimney Sweep	$120
TMK 5	Hear Ye Hear Ye	$30
TMK 1	Congratulations	$200
TMK 3	Adoration	$40
TMK 4	Wayside Devotion	$75
TMK 5	Singing Lesson	$30
TMK 1	March Winds	$100
TMK 2	Goose Girl	$90
TMK 4	Volunteers	$70
TMK 3	Culprits	$55
TMK 1	Skier	$150
TMK 2	Farewell	$90
TMK 3	Stormy Weather	$115
TMK 4	Little Helper	$30
TMK 1	Globe Trotter	$125
TMK 2	School Boy	$70
TMK 5	For Father	$30
TMK 3	Little Cellist	$40
TMK 1	Brother	$100
TMK 2	Doctor	$70
TMK 4	Duet	$45
TMK 1	Soloist	$85
TMK 4	Boots	$30
TMK 2	Umbrella Boy	$200
Assiette anniversaire - 1975		$200

Rayon des pièces de monnaie et timbres, au rez-de-chaussée, centre-ville seulement.
Pour achat en personne seulement

Simpsons MD

LE CENTRE DE FORMATION EN AÉROSPATIALE

Saucier prépare un mémoire favorisant Montréal

■ (Selon PC) — Le président de la Chambre de commerce de Montréal, M. Serge Saucier, n'accepte pas que le gouvernement fédéral n'ait plus d'argent pour l'établissement d'un centre de formation continue en aérospatiale, et il entend continuer ses efforts pour qu'il soit implanté à Montréal.

M. Saucier faisait référence à une déclaration récente du ministre Lloyd Axworthy à cet effet. M. Axworthy s'était fait le promoteur de l'établissement d'un tel centre à Winnipeg, région qu'il représente aux Communes.

Pour M. Saucier, cette déclaration, même si elle est négative en apparence, n'en constitue pas moins un élément positif dans le dossier, en ce sens que les déclarations initiales de M. Axworthy étaient à l'effet que le centre serait établi à Winnipeg, alors que maintenant il ne parle plus de l'établir dans cette ville.

M. Saucier voit dans ce changement de langage l'effet combiné du caucus des députés libéraux fédéraux du Québec et de la Chambre de commerce de Montréal, qui les a sensibilisés au dossier alors qu'ils tenaient, il y a quelques semaines, une réunion au Mont-Orford.

Il précise que la Chambre entend poursuivre son travail auprès des députés fédéraux de la région de Montréal, en leur remettant un mémoire très étoffé, dans les prochains jours, mémoire qui selon lui «démolira tous les arguments en faveur de Winnipeg, au profit de la région de Montréal».

Camco

M. Saucier a également indiqué, au cours d'une entrevue, que la Chambre de commerce de Montréal entend se pencher sur le dossier de Camco, pour tenter de le récupérer.

Le gouvernement fédéral, par son Agence de tamisage de l'investissement étranger (FIRA), a refusé la permission à la société General Electric, dont le siège social est aux États-Unis, d'acheter les intérêts de son partenaire dans Camco, GSW, avec l'intention de fabriquer subséquemment à l'usine agrandie des sécheuses (à linge) destinées au marché de l'exportation, ce qui aurait entraîné la création de quelque 250 nouveaux emplois.

Selon M. Saucier, qui avoue candidement n'avoir pas été au courant au préalable de ce projet, il s'agit d'une perte immense pour l'économie de Montréal.

Selon lui, ce genre de projet, fabrication de produits de haute technologie destinés à l'exportation, s'inscrit à 100 pour cent dans les priorités de la Chambre de commerce, et celle-ci s'apprêtait justement à faire des recommandations à ce sujet.

La Chambre estime que pour ce genre de projets, haute technologie et exportation, le promoteur devrait être considéré comme ayant son siège social au Canada, devrait être éligible à tous les avantages fiscaux normalement consentis, et devrait être inclus dans la politique d'achats du gouvernement québécois.

M. Saucier précise enfin qu'il ne peut blâmer personne de n'avoir pas tenu compte de recommandations que la Chambre n'a pas encore eu l'opportunité de faire.

Il n'espère pas moins que le dossier pourra être récupéré, et il entend sensibiliser les députés fédéraux de la région de Montréal lors de la réunion où il sera question du centre de formation continue en aérospatiale.



Serge Saucier



Lloyd Axworthy

Belmoral s'appuyait sur un plan d'aménagement conçu par un ingénieur

■ VAL D'OR (PC) — Depuis le tout début des travaux, les dirigeants de la mine d'or Belmoral ne cherchaient qu'à mettre en application un plan directeur d'aménagement conçu par l'ingénieur-conseil Georges Dumont, a affirmé hier au palais de justice de Val d'Or le directeur général de cette entreprise, M. Don Lavigne.

Et, d'ajouter M. Lavigne, le personnel cadre agissait en conformité avec les pratiques reconnues dans l'industrie minière à travers le Canada.

A son arrivée à la mine, M. Lavigne dit avoir pris connaissance d'un rapport de «préfaisabilité» préparé par le même ingénieur, pour s'appuyer ensuite sur ce document dans la conduite des opérations.

Au cours de ce contre-interrogatoire, qui marquait la fin de la déposition du témoin, l'avocat de la société des Mines Belmoral, Me Marcel Cinq-Mars, a tenté une nouvelle fois de déposer ce document en preuve, mais s'est heurté à l'opposition du représentant du ministère public, Me Jean-Pierre Major.

La Couronne a maintenu avec succès que le rapport Dumont devrait être déposé par son auteur et nul autre que lui.

Ailleurs au cours de son témoignage, M. Lavigne a affirmé qu'il s'était entouré d'un personnel de direction expérimenté et de mineurs compétents pour développer et exploiter la mine Ferderber, où huit travailleurs ont perdu la vie le 20 mai 1980.

Invité à produire son curriculum vitae, le témoin dit avoir oeuvré au sein d'une quinzaine de sociétés minières, tout au long de sa carrière.

Il a également dit que M. John Bell, un ingénieur minier diplômé d'une institution américaine, était déjà employé par la mine avant l'accident.

Ce n'est qu'après cette tragédie que M. Bell est devenu membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, a ajouté M. Lavigne.

Le témoin a par ailleurs expliqué qu'un comité de sécurité avait été formé à la mine en janvier 1980, équipe dirigée par le capitaine Rodrigue Beauchesne et comprenant des représentants des différents services.

Un mois plus tard, soit le 1er février, la compagnie énonçait des directives de sécurité formelles.

Quatre exercices regroupant les membres du comité ont également eu lieu entre cette date et le jour de l'effondrement des galeries de la mine.

Lorsque Me Cinq-Mars l'a interrogé sur son activité le soir du 20 mai 1980, le témoin a paru sur le point de céder à son émotion, mais après un bref temps d'arrêt il s'est ressaisi.

Il a révélé avoir été prévenu de l'accident par M. Beauchesne et s'être rendu à la mine pour trouver les gens forts inquiets et nerveux.

«Personnellement, a-t-il dit, je ne me suis pas laissé aller à cette nervosité que tout le monde semblait éprouver...»

En fin de journée, un mineur employé de la société Belmoral a été appelé à la barre par le ministère public, mais son témoignage a été suspendu pour permettre aux deux parties de débattre une question de droit en l'absence du jury.

Des adolescents fabriquaient et vendaient des bombes

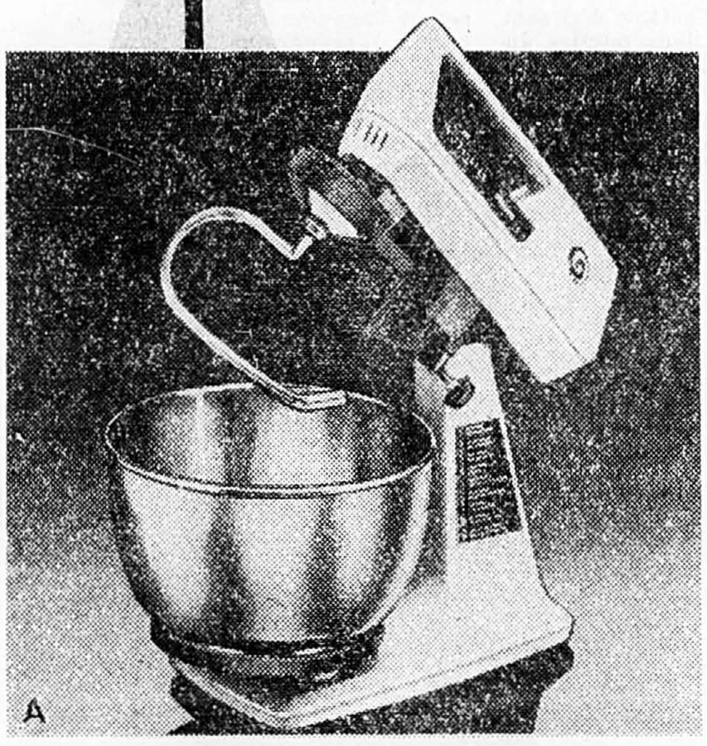
■ TORONTO (UPC) — Une explosion dont la victime, un adolescent de 14 ans, perdra probablement l'usage d'un oeil, a mené la police jusqu'à un groupe de jeunes gens qui, après avoir acquis les connaissances nécessaires grâce à un livre trouvé dans la bibliothèque de leur école, fabriquaient des bombes d'une puissance suffisante pour détruire des demeures entières.

Le sergent Frank Pearson a précisé que l'on avait ainsi mis à découvert un réseau composé de 15 adolescents âgés de 13 à 15 ans, qui s'amusaient à fabriquer et à vendre des bombes, en dépit du fait que l'une de leurs créations ait sauté dans le visage d'un membre de la bande: ce dernier, Mark Ryder, est actuellement hospitalisé, et les spécialistes craignent qu'il ne perde l'usage de l'oeil gauche.

Les autorités soulignent que ces artificiers amateurs se livraient de toute évidence à ce passe-temps depuis le mois de février, mais que les parents ne se doutaient aucunement de ces activités.

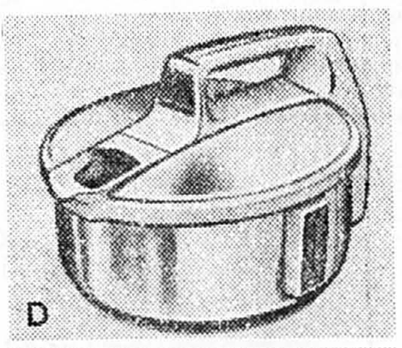
Trois des jeunes gens ont été accusés officiellement de possession de matières explosives.

Atouts ménagers!
Appareils à bons prix Simpsons!

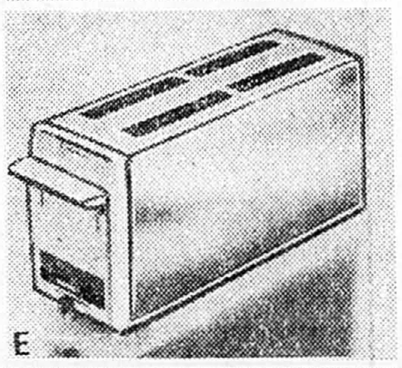


PROCTOR-SILEX

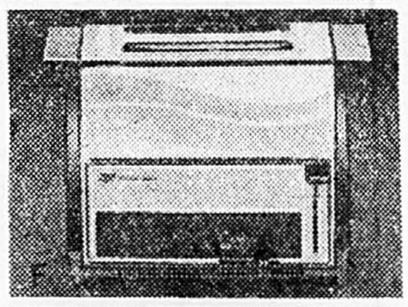
Rabais 2.99
Bouilloire automatique
Prix ord. Simpsons 27.98 **24.99**
D. Arrêt/remise en marche automatiques, indicateur de niveau d'eau translucide. Cap. 2.25 L (2 pin). Cordon tenant. Poignée ton or moisson, base acier inoxydable. Modèle K102H.



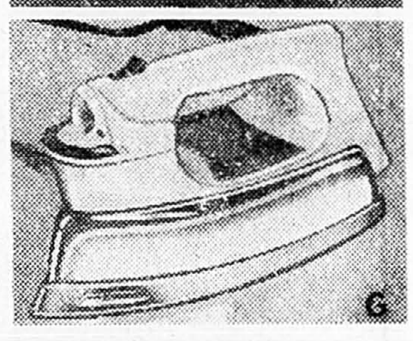
Rabais 3.99
Grille-pain 4 tranches
Prix ord. Simpsons 41.98 **37.99**
E. Modèle de luxe réchauffant les rôties froides sans les brûler. Plateau ramasse-miettes s'ouvrant pour nettoyage facile. Robustes poignées. Panneaux latéraux blancs, carter fini chrome. Modèle T569W.



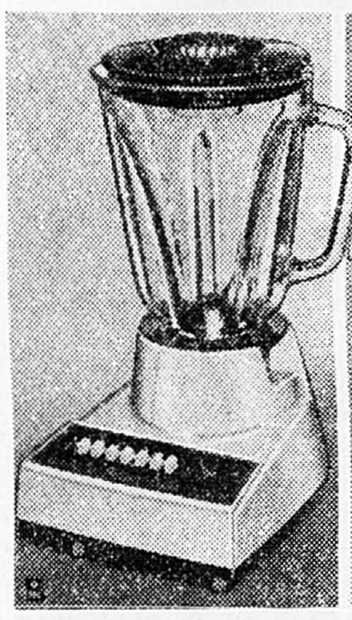
Rabais 9.99
Grille-pain 2 tranches
Prix ord., Simpsons 35.98 **25.99**
F. Modèle de luxe chauffant automatiquement pâtisseries fraîches ou congelées. Plateau ramasse-miettes s'ouvrant. Panneaux aspect bois, carter fini chrome, panneaux latéraux de couleur noire. Modèle T351B.

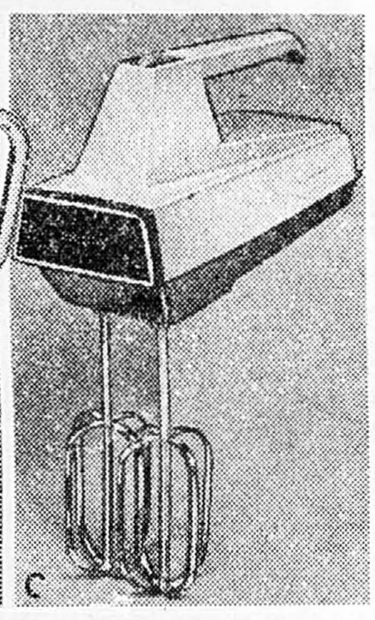


Rabais 2.99
Fer vapeur/sec
Prix ord. Simpsons 28.98 **25.99**
G. Bouton dégageant vapeur pour éliminer les faux plis dans les tissus. Cadran sélecteur facile à lire pour tissus. Semelle 29 orifices «even-flo» pour répartition uniforme de la vapeur. Poignée blanche rebelle à la chaleur, fini chrome. Modèle 1268W.



Rabais 5.99
Four/grille-pain
Prix ord. Simpsons 69.98 **63.99**
H. Modèle grand format pour cuire et griller automatiquement jusqu'à 4 rôties. Gril et plateau ramasse-miettes amovibles. Hublot translucide. Sélecteur pour intensités de cuisson allant jusqu'à 475°F. Fini chrome/couleur amande. Modèle 0151AL.





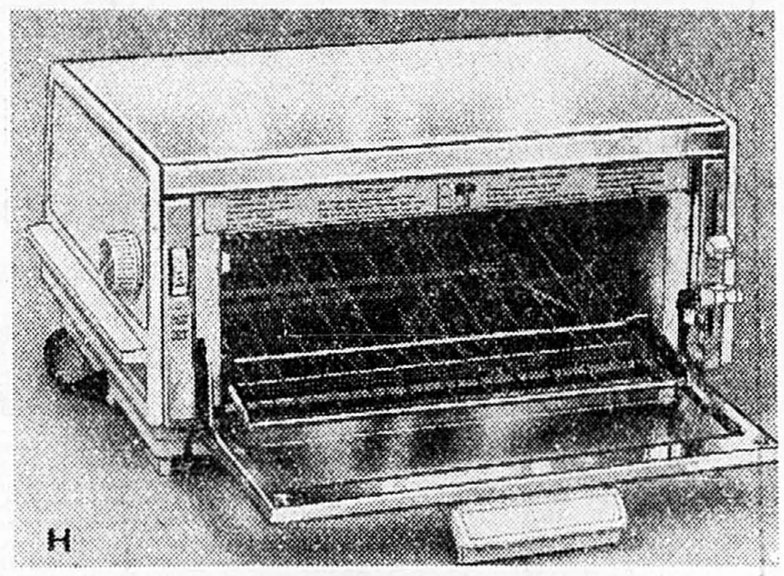
PHILIPS

Rabais $10
Mélangeur de table
Prix ord. Simpsons 87.95
77.95
A. Modèle 9 vitesses avec puissant moteur. 2 batteurs, accessoire-crochet à pâte matricé, calibre lourd. Bols acier inoxydable 0.9 L (1 pin E.-U.) et 2.8 L (3 pin E.-U.). Plateau rotatif 2 positions. Tête basculante amovible. Ton amande. Modèle KB5124.

Rayon 426, au cinquième, Centreville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Rabais $7
Mélangeur 7 vitesses
Prix ord. Simpsons 49.95 **42.95**
B. Commandes à boutons-poussoir. Récipient en verre d'une grande solidité, cap. 1.3 L. Lames acier inoxydable amovibles pour couper et mêler. Couvercle/godet-mesure amovible graduée avec mesures métriques et impériales. Ton amande. Modèle KB5454.

Rabais $4
Mélangeur manuel
Prix ord. Simpsons 29.95 **25.95**
C. Modèle 5 vitesses avec moteur puissant et silencieux. Batteurs grand format, n'éclaboussant pas. Éjecteur de batteurs. Cordon amovible. Ton amande. Modèle KB5018.



Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

Un Noël mémorable débute chez Simpsons

Si vous n'avez pas un exemplaire, venez en chercher un au magasin Simpsons le plus près de chez vous. Composez 842-7221 jour et nuit.

Les rabais saisonniers débutent chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël.

Simpsons MD

$50 millions de haschisch saisi

■ Des agents de la police fédérale américaine, aidés par des policiers de l'État et des policiers locaux, ont saisi à Edito Island, près de Charleston en Caroline du Sud, 4,500 kilos de haschisch évalués à $50 millions. Selon les autorités policières, qui ont arrêté huit hommes dans cette affaire, le haschisch provenait du Maroc. Les policiers ont également saisi un bateau, quatre camions et une voiture.

Le bateau avait été chargé de 21 ballots de haschisch et les camions en contenaient 119 autres. Il s'agit de la plus grosse saisie du genre en Caroline du Sud.



Bernard Roy

LE CRAN ET ROY Y SONGENT

Recomptage à la mairie de Laval?

■ Le Parti des citoyens regroupés pour une action nouvelle (CRAN) étudie présentement la possibili de demander un recomptage à la mairie de Laval dans le but de sauver $10,000.

La loi sur les élections prévoit qu'un parti politique se verra rembourser la moitié de ses dépenses électorales si son candidat à la mairie obtient 20 p. cent des votes accordés à ses adversaires.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Or présentement, il manque 93 votes à Bernard Roy pour être remboursé. Il a récolté 18,333 voix et il lui en faut 18,426 pour arriver au pourcentage requis par la loi.

Les conseillers juridiques du CRAN et Me Roy ne sont pas encore certains s'ils vont demander un recomptage. Ils s'interrogent afin de déterminer si ça vaut réellement la peine de dépenser quelques milliers de dollars avec aucune assurance que le recomptage donnera les votes manquants. Les frais d'une telle procédure sont payés par le parti qui en fait la demande.

Même s'il n'est pas encore assermenté comme maire, Claude Lefebvre a par ailleurs été fort occupé hier. En matinée, il a passé plusieurs heures dans le bureau du gérant de la ville, Marc Perron, il a été notamment question du prochain budget municipal. Un de ses collaborateurs, Ronald Bussey, était avec lui à l'hôtel de ville et il a discuté avec le secrétaire exécutif de l'administration Paiement. Il est à prévoir que M. Viau n'occupera pas le même poste avec la nouvelle administration.

Dans l'après-midi, il a poursuivi ses entretiens en plus d'enregistrer une émission de télévision à Radio-Québec.

Normalement M. Lefebvre doit être assermenté comme nouveau maire de la deuxième ville en importance du Québec samedi après-midi. Mais si le CRAN décide de demander un recomptage, cette cérémonie sera remise à plus tard.

La requête officielle pour un recomptage doit être rendue au bureau du président d'élection, Ronald Bourcier avant minuit, vendredi soir.

Si M. Lefebvre se fait assermenter comme prévu samedi, l'assermentation des membres du conseil municipal aura probablement lieu au début de la semaine prochaine.

Depuis tôt lundi matin, le secteur de l'hôtel de ville réservé aux membres de l'exécutif est vide, tous les effets personnels de Lucien Paiement et de ses collègues sont partis. Les bureaux sont vides. La permanence est assurée par quatre secrétaires qui se demandent ce qu'elles vont devenir lorsque M. Lefebvre et le nouvel exécutif entreront officiellement en fonction.

DÉFICIT DE MÉTROPOLITAIN SUD

Jugement favorable à la CTRSM

■ La Commission municipale du Québec a rendu un jugement favorable à la Commission de transport de la Rive sud de Montréal dans la lutte qu'elle mène à l'endroit de 49 villes récalcitrantes qui ne veulent pas payer leur quote-part du déficit encouru, en 1979 et 1980, par le réseau Métropolitain Sud qui les dessert et qui est une des filiales de la CTRSM.

GERMAIN TARDIF

La CMQ, présidée par Me Odette Lapalme, a, en effet, rejeté les objections préliminaires soumises par quelques-unes de ces municipalités et qui, entre autres choses, allaient jusqu'à contester sa juridiction dans ce dossier.

Après avoir rejeté cette première objection, la CMQ a également rejeté celle contestant la légalité de l'avis de cotisation envoyé aux municipalités concernées par la CTRSM sous prétexte que ledit avis était en retard.

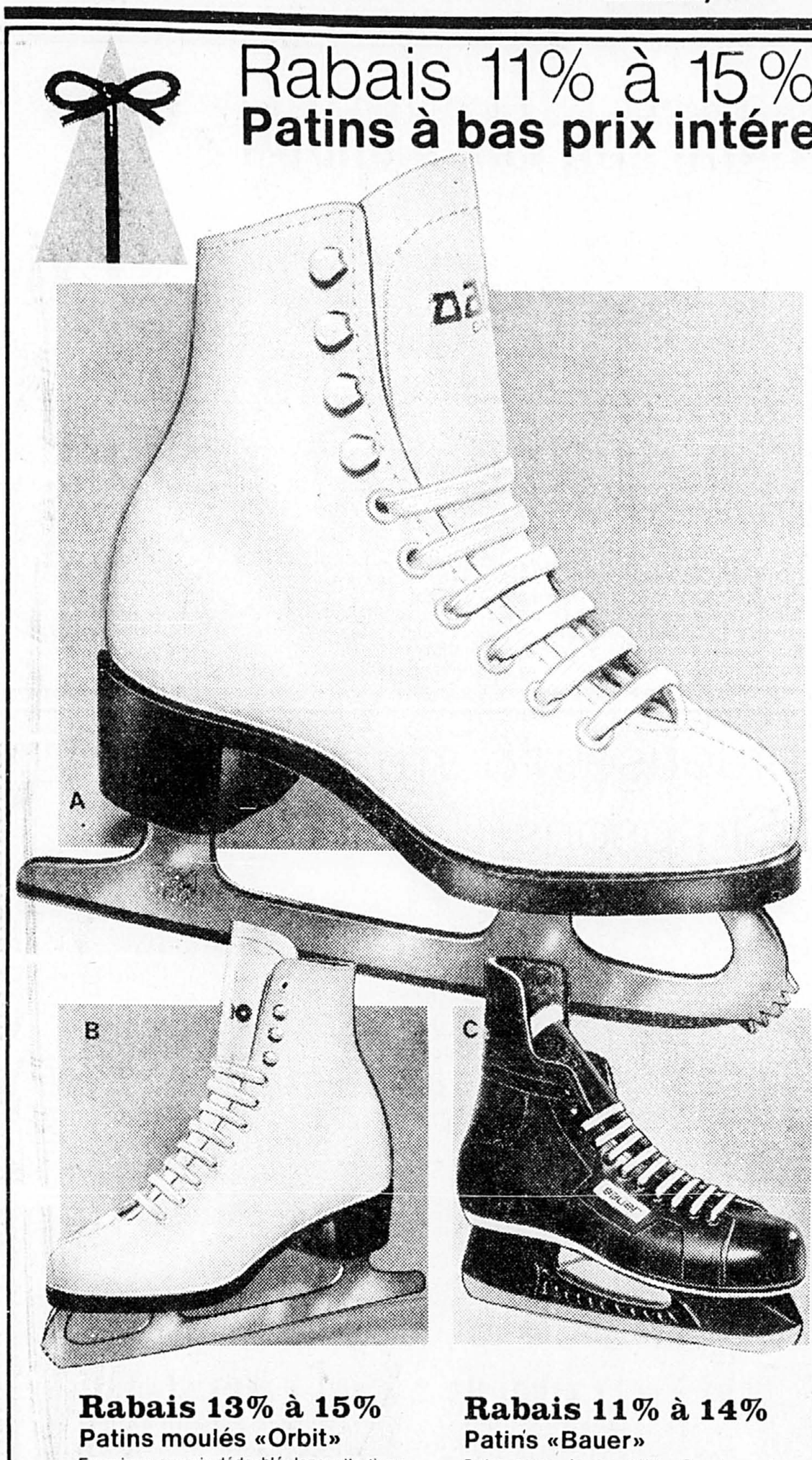
L'autre objection selon laquelle Métro Sud ne serait pas une filiale de la CTRSM au sens de la loi, a également été rejetée.

La Commission municipale a, dans le même jugement, émis sa décision concernant la qualité d'appelants et n'a reconnu que 12 des 49 municipalités comme appelantes dans cette affaire pour la première audience qui doit avoir lieu ce mois-ci. Ce sont: Delson, La Prairie, MacMasterville, Saint-Basile, Saint-Constant, Carignan, Candiac, Côte Sainte-Catherine, Marieville, Varennes et Venise-en-Québec. Elle ne reconnait pas les autres villes parce qu'elle n'a pas reçu les appels de ces dernières dans les délais prévus et qu'en plus, elle n'a pas reçu d'elles les données suffisantes.

C'est au cours du printemps dernier que les villes desservies par Métro Sud avaient décidé de contester les factures que leur avait fait parvenir la CTRSM pour payer leurs parts respectives du déficit d'exploitation de la filiale qui les dessert et qui se chiffrait, au total, à près d'un million de dollars.

D'autres démarches juridiques sont possibles de la part des villes contestataires qui sont susceptibles de retarder davantage le règlement du dossier. Il est notamment question que certaines d'entre elles s'adressent à la Cour supérieure mais la procédure qui sera alors prise n'a pas encore été déterminée.

Rabais 11% à 15%
Patins à bas prix intéressants!



Rabais 12% à 14%
Patins de fantaisie «Karen Magnussen»
Bottine en cuir dédoublé avec languette coussinée mousse ⅛''. Lame SLM en acier trempé plaqué nickel, rivetée à la bottine. Modèle RS102.
A. Fillettes; pointures (sans ½): 11 à 2. Prix ord. Simpsons 34.98 — 29.99
A1. Dames; pointures (sans ½): 3 à 10. Prix ord. Simpsons 39.98 — 34.99

Rayon 469, au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.
Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

Rabais 13% à 15%
Patins moulés «Orbit»
Empeigne en cuir dédoublé, languette tissu éponge, doublure tan. Protecteur de talon en cuir agrippant, semelle intérieure en feutre. Lame SLM en acier fini zinc. Modèle RS101.
B. Fillettes; pointures (sans ½): 10 à 13 — Prix ord. Simpsons 32.98 — 27.99
B1. Juniors; pointures (sans ½): 1 à 4. — 34.98 — 29.99
B2. Dames; pointures (sans ½): 5 à 10. — 37.98 — 32.99

Rabais 11% à 14%
Patins «Bauer»
Patins approuvés par «LNH». Empeigne nylon «200 denier» avec garniture robuste, doublure vinyle envers feutre; languette nylon envers feutre. Semelle extérieure ajustée. Lame «Bauer» en acier au carbone moulé.
C. Hommes, pointures (sans ½): 6 à 12. — Prix ord. Simpsons 41.98 — 36.99
C1. Garçons, pointures (sans ½); 8 à 13. — 34.98 — 29.99
C2. Adolescents, pointures (sans ½): 1 à 5. — 37.98 — 32.99

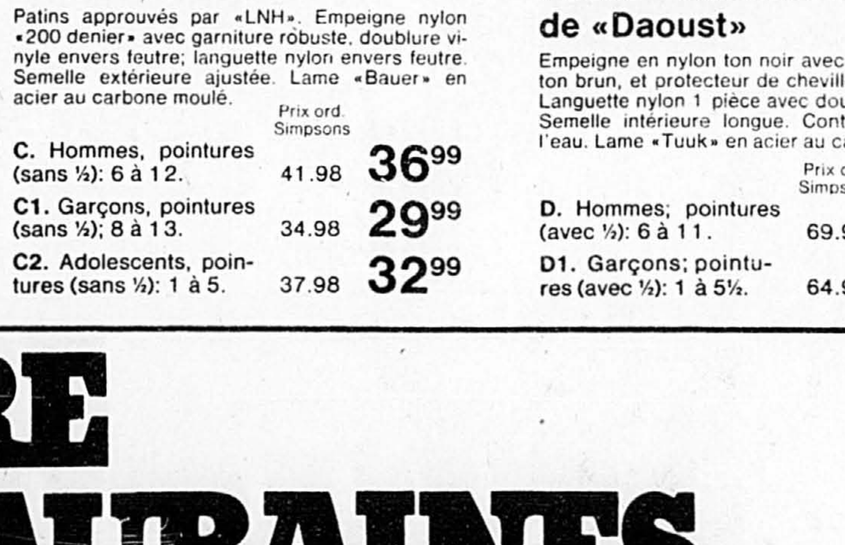
Rabais 14%
Patins «Custom Pro» de «Daoust»
Empeigne en nylon ton noir avec garniture vinyle ton brun, et protecteur de cheville en vinyle noir. Languette nylon 1 pièce avec doublure feutre ¼''. Semelle intérieure longue. Contrefort rebelle à l'eau. Lame «Tuuk» en acier au carbone.
D. Hommes; pointures (avec ½): 6 à 11. — Prix ord. Simpsons 69.98 — 59.99
D1. Garçons; pointures (avec ½): 1 à 5½. — 64.98 — $54.99

CENTRE D'AUBAINES SIMPSONS
maintenant ouvert 6 jours par semaine

Le Centre d'aubaines
4895, rue Hickmore
Ville-St-Laurent
(une rue dépassé l'entrépôt Simpsons).

Lundi, mardi et mercredi:
9h30 à 17h30.
Jeudi et vendredi:
9h30 à 21h00
Samedi:
8h30 à 16h30.

L'endroit est facile à trouver
En venant de l'est - prendre la sortie 65 sur le boulevard Métropolitain et rouler 2 milles vers l'ouest sur la route de service. Tourner vers le nord à Montée-de-Liesse, puis à gauche pour aller vers le sud sous le boulevard Côte-de-Liesse et tourner à droite sur Hickmore.
En venant de l'ouest - prendre la route de service sur le boulevard Cote-de-Liesse à la hauteur de l'usine Rolls-Royce, ½ mille à l'est de l'usine Rolls-Royce, sur la route de service, tourner à droite sur Montée-de-Liesse, puis à droite sur Hickmore.
En venant du nord - prendre l'autoroute 13 jusqu'à la sortie Côte-de-Liesse, prendre la route de service jusqu'à la Montée-de-Liesse, tourner à droite sur Hickmore.
En venant du sud - prendre l'autoroute 13 jusqu'à la sortie Hickmore.



Les rabais saisonniers débutent chez Simpsons...le magasin de l'arbre de Noël
Simpsons MD

Pré-arrangements

Un choix plus raisonnable
Pour éviter des décisions hâtives et parfois lourdes de conséquences sur le plan budgétaire parce que dictées par l'émotion du moment, nous vous suggérons les pré-arrangements, une façon raisonnable et lucide d'éviter des frais onéreux aux vôtres lors de votre décès.

Des garanties financières
Pionnier du pré-arrangement au Québec, Alfred Dallaire Inc. vous offre une garantie financière complète. La totalité du montant que vous investissez est déposée chez un Fiduciaire reconnu. De plus, une indexation automatique garantit l'obtention du service retenu, quelle que soit la dévaluation: c'est l'assurance de recevoir demain des services *aux prix d'aujourd'hui.*

Alfred Dallaire INC.
Nous respectons ceux qui nous consultent.
Nous pensons d'abord à la vie.
1120, rue Jean-Talon est, Montréal, Québec H2R 1V9
Tél.: (514) 270-3111

Alfred Dallaire Le spécialiste des pré-arrangements.
Veuillez me faire parvenir, sans obligation, votre dépliant explicatif sur:
☐ les pré-arrangements ☐ vos services en général
NOM _____
ADRESSE _____
CODE POSTAL _____ TÉL. _____
P-14-4-81

LOGIRENTE

Le gouvernement ne pourra pas tenir ses promesses dès cette année

■ QUEBEC — Le gouvernement n'a pas les moyens de tenir dès cette année sa promesse électorale d'abaisser prigressivement l'âge d'admissibilité au programme Logirente de 65 ans à 55 ams.

GILLES GAUTHIER
de notre bureau de Québec

C'est ce qu'a déclaré hier le ministre de l'Habitation et de la Protection du Consommateur, Guy Tardif, qui a rappelé que son psrti s'était engagé à abaisser l'âge minimal au cours de son deuxième mandat et qu'un mandat dure normalement quatre ans.

Le ministre a admis que la SHQ lui avait recommandé qu'une première étape soit franchie dès cette année et que l'âge soit abaissé à 63 ans ou même à 64, mais d'expliquer le ministre, in tel geste aurait été prématuré étant dinné que le programme est encore en période de rodage, d'une part, qur le gouvernement fait des compressions budgétaires.

Drs modifications sont apportées à ce programme d'allocation-logement aux personnes âgées à revenu modeste, qui en est à sa deuxième année d'existence.

Ainsi le revenu maximal admissible pour une personne seile passe de $7,200 à $7,800 par année et, par ailleurs, un propriétaire pourra tenir compte des intérêts hypothécaires mensuels dans le calcul du coût de son logement, ce qui n'était pas accepté l'an passé.

Un nouveau critère sera par contre un effet à la baisse sur le nombre de demandes. On prendra en effet en considération l'ensemble des revenus du ménage et non seulement celui du requérant. Le gouvernement s'est rendu compte la première année que dans plus d'un cas sur trois, l'allocation a été calculée comme si le requérant était seil à assumer le coût du logement alors qu'en réalité ce coût était partagé par d'autres membres du ménage.

Depuis un an, l'allocation a été versée à 26,747 ménages, ce qui a entraîné des déboursés de quelque $9.7 millions. On estime à environ 32,000 le nombre de ceux qui pourraient se prévaloir du programme.

L'allocation est versée aux personnes âgées dont le loyer équivaut à plus de 30 p.c. du revenu annuel total et dont le revenu atteignait en 1978 un maximum de $4,800 pour les chambreurs, $7,800 pour les personnes seiles et $8,400 pour les couples ou ménages de deux personnes et plus.

L'allocation correspond à 75 p.c. de l'écart entre le coût du logement, jusqu'à un maximum déterminé, et 30 p.c. du revenu.

MÊME S'IL EST LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Côté ne peut pas se permettre de parler d'unité nationale

■ QUÉBEC (PC) — Artiste-peintre à ses heures, le lieutenant - gouverneur du Québec, Jean - Pierre Côté, terminait l'an dernier une de ses oeuvres peu avant le référendum sur la souveraineté - association.

Il s'agissait d'une scène de rue dans un petit village québécois. Le tableau représentait des maisons, des personnages et... des posters sur la campagne référendaire.

La philosophie de M. Côté, qui tente de demeurer au-dessus des luttes partisanes, est perceptible dans ce tableau qui dépeint un nombre égal de posters pro ou anti-gouvernementaux.

L'ancien ministre libéral fédéral, qui a déjà servi trois ans d'un mandat de cinq, est conscient de la nature délicate de son rôle dans une province où le gouvernement du Parti québécois évite tout symbole de la monarchie et de l'autorité fédérale.

Au Québec, le lieutenant - gouverneur ne lit plus le discours du Trône à l'ouverture d'une nouvelle session législative. Il se contente de décréter l'ouverture de la session, le premier ministre s'occupant du discours qui est qualifié maintenant d'inaugural.



Jean-Pierre Côté dans ses moments de loisir. Téléphoto CP

Déplacements

Malgré qu'il voyage à travers la province et appuie personnellement divers organismes charitables, M. Côté n'est pas libre des propos qu'il peut tenir.

«Les autres lieutenants-gouverneurs peuvent parler d'unité nationale», ajoute l'ex-ministre de 55 ans. «Ici, si vous abordez le sujet, cela devient un problème politique.»

M. Côté, un ancien technicien dentaire qui s'était tourné vers la politique fédérale, fut ministre des Postes avant d'être nommé au Sénat en 1972. Nommé à son poste actuel par le premier ministre Trudeau en avril 1978, il était considéré comme un candidat de compromis après que MM. Trudeau et Lévesque n'eurent pu s'entendre sur un autre candidat.

«Choisissez qui vous voudrez, nous nous arrangerons», aurait déclaré M. Lévesque à son homologue fédéral, à l'époque.

Ce n'était certainement pas là débuter sous de bons augures mais M. Côté estime qu'il fait un bon travail et qu'il est traité avec respect par le gouvernement péquiste.

Même si, parfois, il aimerait se prononcer sur la façon dont gou vernent les ministériels, son bâillon ne l'importune pas. «Je n'ai jamais été un homme politique très partisan», dit-il de sa voix calme et posée. Rappelant qu'il avait souffert de troubles cardiaques durant sa carrière politique, il estime «qu'il y a moins de pression ici.»

Lalonde donne des assurances aux Terre-Neuviens

■ OTTAWA (d'après CP) — Le ministre de l'Énergie, Marc Lalonde, a donné cette semaine aux Terre-Neuviens, par le truchement de la télévision, l'assurance que le gouvernement fédéral prenait leurs intérêts à coeur dans l'exploitation des ressources offshore de la province.

Son message, dont la mise sur pied a coûté entre $5,000 et $6,000, a été diffusé lundi à Terre-Neuve par le réseau NTV, une filiale de CTV.

Dans ce film de 30 minutes, M. Lalonde nie qu'Ottawa se propose de pousser l'exploitation des ressources offshore à une vitesse vertigineuse pour satisfaire aux besoins nationaux en pétrole.

«Nous ne permettrons pas que ce programme soit exécuté d'une manière qui puisse nuire à l'environnement et à l'avenir de l'industrie de la pêche», a-t-il dit.

Le film montrait, entre autres, le ministre s'entretenant avec des pêcheurs et d'autres habitants de Terre-Neuve au cours d'un tournage d'une journée sur l'île, ainsi que des derricks offshore et diverses activités reliées à la pêche.

M. Lalonde avait demandé cette demi-heure de temps d'antenne parce que le premier ministre Peckford avait obtenu lui-même 30 minutes gratuites le mois dernier, pour énoncer le point de vue de son gouvernement sur les négociations relatives à l'exploitation des réserves offshore. Durant cette allocution télévisée, M. Peckford, abandonnant son attitude passée, avait laissé entendre que Terre-Neuve était prête à partager avec Ottawa la gestion de ses réserves offshore de pétrole et de gaz.

Les négociations entre Ottawa et Terre-Neuve sur la façon de gérer cette exploitation et de partager les milliards de dollars qu'elle pourrait engendrer se sont ouvertes à Saint-Jean le 2 octobre, et doivent se poursuivre à Montréal le 12 novembre.

M. Lalonde a souligné que les deux parties devraient s'entendre sur un système de gestion coopérative, pour s'assurer que l'exploitation du pétrole et du gaz se fasse en harmonie avec d'autres objectifs vitaux pour les Terre-Neuviens comme pour tous les autres Canadiens, «satisfaire à nos besoins en pétrole, assurer le maximum d'avantages économiques et protéger l'environnement, la pêche et le caractère tout à fait spécial de Terre-Neuve des effets négatifs qui pourraient résulter d'une exploitation pétrolière mal planifiée et mal réglementée».

Yaldem réclame l'égalité des langues dans la Fonction publique

■ OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral devrait modifier la Loi sur les langues officielles afin qu'y soit consacrée «une fois pour toutes» l'égalité du français et de l'anglais dans sa fonction publique.

C'est du moins ce qu'a réclamé hier, le commissaire aux langues, M. Max Yalden, alors qu'il comparaissait devant le comité spécial sur la situation du bilinguisme au pays.

Ce comité, qui entreprenait son étude de la langue de travail au gouvernement fédéral, avait, le printemps dernier, soumis aux Communes un rapport fort critique à l'endroit du fédéral dénonçant l'inertie d'Ottawa à fournir des services de qualité égale aux citoyens de deux langues.

«Les employés fédéraux devraient être en mesure de choisir leur langue de travail», a soutenu M. Yalden, rappelant que la loi sur le bilinguisme demeurait dramatiquement muette à ce sujet.

Un tel manque de fermeté de la part d'Ottawa place le français en position de faiblesse par rapport à l'anglais, a expliqué M. Yalden pour qui «même à Ottawa un francophone éprouve de très grandes difficultés à travailler dans sa langue dans la fonction publique».

«Le gouvernement vous dira sans doute qu'il a fait de grands progrès et que ses fonctionnaires anglophones utilisent maintenant le français 20 p. cent du temps comparativement à 15 en 1978». M. Yalden n'a pas hésité à qualifier de «piètres progrès» cette seule réalisation, plus de 12 ans après l'adoption de la Loi sur le bilinguisme.

«L'anglais est la langue de prédilection des échelons supérieurs», a déclaré M. Yalden blâmant les cadres anglophones pour leur manque de détermination à encourager leurs subalternes francophones a communiquer dans leur langue.

La situation est telle que ses fonctionnaires francophones qui ont pris l'habitude de travailler en anglais ont désormais du mal à s'adapter au travail dans leur propre langue a indiqué M. Yalden.

«Il faut un changement radical des comportements», a-t-il déclaré en se disant d'avis qu'il était inutile que la loi donne «plus de dents» au commissaire pour faire respecter le bilinguisme au pays, réclamant plutôt «un support actif du Parlement» et de nouvelles mesures destinées à inciter les fonctionnaires à utiliser les deux langues.

Somptueuses fourrures chez Simpsons!

Offrez-lui le cadeau qui la comblera!

Prix Simpsons
$788 à $2588

Son rêve deviendra réalité, grâce aux bas prix Simpsons! Venez, des aujourd'hui, choisir une luxueuse fourrure long poil provenant de notre imposante sélection! Vous n'aurez que l'embarras du choix: manteaux en castor long poil, loup naturel, chat sauvage naturel ou touché à la teinture, rat musqué naturel ou teint; manteaux et jaquettes en renard bleu naturel. Aussi offertes: ravissantes jaquettes en castor rasé... un cadeau qui lui plaira à coup sûr!





Rayon 311, au troisième, centre-ville.
Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.

Pensez à Simpsons pour votre nouvelle fourrure

AMERICAN EXPRESS Cartes Acceptées

Simpsons 1 123 456789 0

Les belles traditions débutent chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël.

Simpsons MD

THÉRÈSE CASGRAIN S'EST ÉTEINTE HIER À MONTRÉAL

Morte en pleine activité, à 85 ans, la charmante vieille dame a été exaucée



«On me trouve «tannante», mais j'ai des choses à dire et je vais continuer à les dire au risque de déplaire ou de me faire critiquer.»

La voix de Thérèse Casgrain, militante féministe de première heure, vient de s'éteindre. La sénatrice est décédée hier à Montréal à l'âge de 85 ans. Jusqu'à la fin, elle est restée elle-même, énergique, sincère, altruiste, prête à s'engager dans toute cause qu'elle trouvait juste.

ANNE RICHER

A cette femme à l'énergie peu ordinaire, nous devons le droit de vote, gagné de haute lutte, il y a 41 ans. Les péripéties de cette victoire ont été racontées en détail entre autres dans l'autobiographie qu'elle publiait en 1971 aux Editions du Jour sous le titre: «Une femme chez les hommes».

Thérèse Casgrain ne s'est jamais arrêtée, bien qu'issue de milieu bourgeois. Elle aurait pu s'attacher à son bien-être matériel, élever tranquillement ses enfants et plus tard s'occuper de ses petits-enfants. Elle a préféré l'engagment, et ce, à tous les niveaux. Son franc-parler, son opiniâtreté en ont fait un leader de première ligne.

Une vie débordante

Elle est née le 10 juillet 1896. Elle était la fille de sir Rodolphe Forget, député, l'épouse de Pierre-François Casgrain, ministre et président de la Chambre des communes, mère de quatre enfants. Elle a côtoyé toute sa vie, des premiers ministres, des juges, des sénateurs, mais cela ne l'a jamais empêché de voir et de s'attacher à la misère des autres.

Dès les années 20, elle ouvre les yeux sur les injustices faites aux femmes, les professions fermées, les institutrices exploitées, les salaires plafonnés, la femme mariés traitée comme une mineure par le code civil, l'accès au Sénat. Mais elle voit aussi autre chose: le chômage, la vie difficile des ouvriers, l'emprise du clergé, etc.

Elle s'implique

En 1921, toute jeune mère de famille, elle se joint au Comité provincial pour le suffrage féminin. Il faudra donc 19 années de lutte acharnée pour gagner ce précieux droit de vote.

Il y a eu la Ligue des droits de la femme, la syndicalisation des institutrices rurales, la Ligne de la jeunesse féminine, la Fédération des oeuvres de charité, la Fédération des femmes du Québec, l'éducation des adultes, la Société des concerts symphoniques, la Commission des prix en temps de guerre, le Comité de défense des citoyens d'origine japonaise, etc.

Elle fut candidate de 1946 à 1962 dans le parti socialiste CCF, devenu ensuite le NPD (neuf élections en tout, trois au provincial, six au fédéral, dont la première sous l'étiquette de libérale indépendante).

Elle fonde la Voix des Femmes, dédiée au désarmement et rapprochement des femmes de tous les pays, elle s'engage à l'Institut canadien des affaires publiques, elle s'occupe des Droits de l'homme, du sort des prisonniers, l'administration de la justice, la révision du code civil, etc.

La liste de ses occupations, de ses réalisations est impressionnante. Et toutes ont été vécues avec un enthousiasme indéfectible, à une époque où ce genre d'activisme de la part d'une femme était souvent critiqué, mais malgré tout toujours respecté.

Du Sénat aux «Yvettes»

Paradoxalement, cette femme élégante, coquette même, distinguée et cultivée, savait se faire entendre avec une voix qui avait parfois des intonations de véritable révolution. Elle a été invitée partout, sollicitée pour des conférences, des émissions d'affaires publiques. Décorée de l'Ordre du Canada en 1967, elle est nommée sénateur le 7 octobre 1970. Cette nomination qui aurait pu être considérée comme une fin de carrière bien méritée, n'a pas mis fin à son engagement, loin de là.

Il y a donc eu, en plus, les associations de consommateur, la discrimination envers les Indiennes, la législation sur les armes à feu. Elle a appuyé le premier ministre Trudeau lors de la Crise d'octobre, s'est déclarée farouchement anti-séparatiste à l'occasion du référendum québécois. Elle a défendu l'unité canadienne, s'est retrouvée aux premières loges des désormais célèbres «Yvette».

Mais elle se désolait de voir les féministes d'aujourd'hui «moins féminines». Car, déclare-t-elle, «la libération des femmes doit se faire avec celle des hommes.»

Toujours débout, toujours active, aucune retraite n'a pu l'arrêter. Elle se désolait simplement, à l'occasion, de vieillir mais de se sentir toujours jeune. Elle souhaitait mourir en pleine activité. La charmante vieille dame a été exaucée.

Une entrevue de Janette

Le réseau TVA, reprend aujourd'hui, dans le cadre de Janette veut savoir, une longue entrevue que Mme Thérèse Casgrain accordait à Janette Bertrand. Emission spéciale présentée à 14h40.

Une dette de reconnaissance

Claire Bonenfant

Commentant le décès de Mme Thérèse Casgrain, la présidente du Conseil du Statut de la femme, Mme Claire Bonenfant, a déclaré que les femmes du Québec ont envers elle une dette de reconnaissance. Mme Bonenfant a souligné l'apport de Thérèse Casgrain pour la cause des femmes et, de façon plus spécifique, en ce qui a trait à l'obtention du droit de vote au Québec en 1940.

Pauline Marois

«Mme Thérèse Casgrain a souligné de façon éloquente l'importance de la présence des femmes en politique et dans tous les lieux de décision, tant au Québec qu'au Canada, en luttant vigoureusement pour le droit de vote des femmes au Québec et en se portant elle-même candidate».

C'est ce qu'a déclaré hier la ministre d'Etat à la Condition féminine, Mme Pauline Marois, en rendant hommage à la mémoire de la disparue.

«Par son implication, elle fut la porte-parole de toute une génération de femmes. Mme Casgrain a permis de sensibiliser ses concitoyens et concitoyennes à la place essentielle que doivent occuper les femmes», a ajouté Mme Marois.

La Chambre des Communes

Les membres de la Chambre des Communes ont rendu hommage hier à la mémoire de Mme Thérèse Casgrain, rappelant sa contribution particulière à la vie politique du Canada et du Québec.

La présidente Jeanne Sauvé a déclaré que le Canada venait de perdre une grande militante qui fut un modèle d'action sociale et politique. Elle a aussi exprimé son chagrin d'avoir perdu une amie.

Des hommages semblables sont aussi venus de la ministre de la Santé, Mme Monique Bégin; du chef du NPD, M. Ed Broadbent et de la député conservatrice, Mme Flora MacDonald.

Hydro-Québec: le nouveau siège social remis en question

QUÉBEC — Il est loin d'être certain qu'Hydro-Québec se dotera d'un nouveau siège social à Montréal et, même si la décision d'aller de l'avant était prise, le nouveau projet pourrait bien ne pas avoir la même ampleur que celui qui avait été officiellement annoncé l'an passé.

GILLES GAUTHIER
de notre bureau de Québec

Ainsi donc le conseil d'administration se penche non seulement sur le site, ce qui était déjà connu — la bâtisse de $330 millions annoncée l'an passé devait être érigée au nord de la Place des Arts — mais également sur la nécessité même de doter la société d'Etat d'un nouveau quartier général et, si oui, sur le volume d'un tel édifice, qui devait à l'origine être de 330,000 mètres carrés, soit le double de la place Ville-Marie.

Un porte-parole d'Hydro-Québec, Francine Charest, a confirmé hier à LA PRESSE que le comité du conseil d'administration chargé de cette étude avait posé toutes ses questions et devrait avoir bientôt des réponses.

Elle explique que cette nouvelle évaluation était faite à la lumière du contexte financier, qui se traduit également à Hydro-Québec par des compressions budgétaires, d'une nouvelle estimation des besoins de personnel au cours des années à venir et de l'hypothèse de la mise en oeuvre d'une politique de décentralisation.

Le ministre responsable, Yves Duhaime, dit pour sa part qu'Hydro-Québec vit dans le même contexte que le gouvernement et qu'un des éléments essentiels de la réflexion était de vérifier si les projections de croissance des effectifs correspondent à celles qui ont été établies dans le passé.

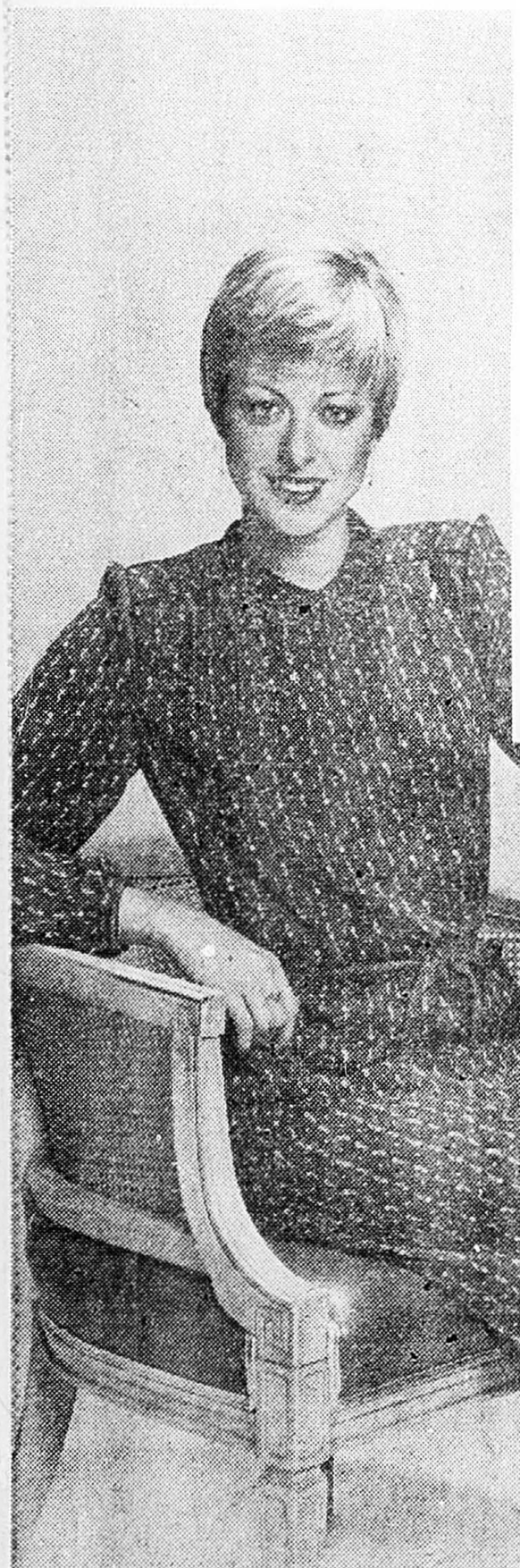
Le ministre de l'Energie et—de Ressources confirme que la vraie question que se pose le conseil d'administration est: «Est-ce vraiment nécessaire?»

Le projet qui est présentement remis en question avait été annoncé le 7 mars 1980, soit en fait quelques semaines avant le référendum, par le prédécesseur de Duhaime à l'Energie et Ressources, Yves Bérubé, maintenant président du Conseil du trésor.

Bérubé avait alors annoncé que la construction débuterait au printemps 1981. On admettait en septembre dernier que les travaux ne sauraient débuter avant 1984.

Le porte-parole d'Hydro a admis hier que la question n'avait pas été étudiée vraiment sérieusement depuis l'an dernier par le conseil d'administration avant que ce dernier ne forme un comité, qui s'est réuni pour la première fois il y a moins de deux mois.

MODE SIMPSONS



Elégance raffinée de la mode féminine

Ces robes ravissantes, de coupe flatteuse, vous serviront en toute occasion: au bureau, pour les déjeuners d'affaires, pour dîner ou aller au théâtre.

Confection canadienne en polyester d'entretien facile. Tailles 5 à 13.

A. Robe imprimée. Col volanté, bande de taille élastique, ceinture à nouer. Motif délicat de fleurs sur fond noir ou bleu.
Prix Simpsons $72

B. Attrayante robe à rayures. Ceinture à nouer. Fond taupe ou kaki.
Prix Simpsons $78

Rayon 307, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.



A

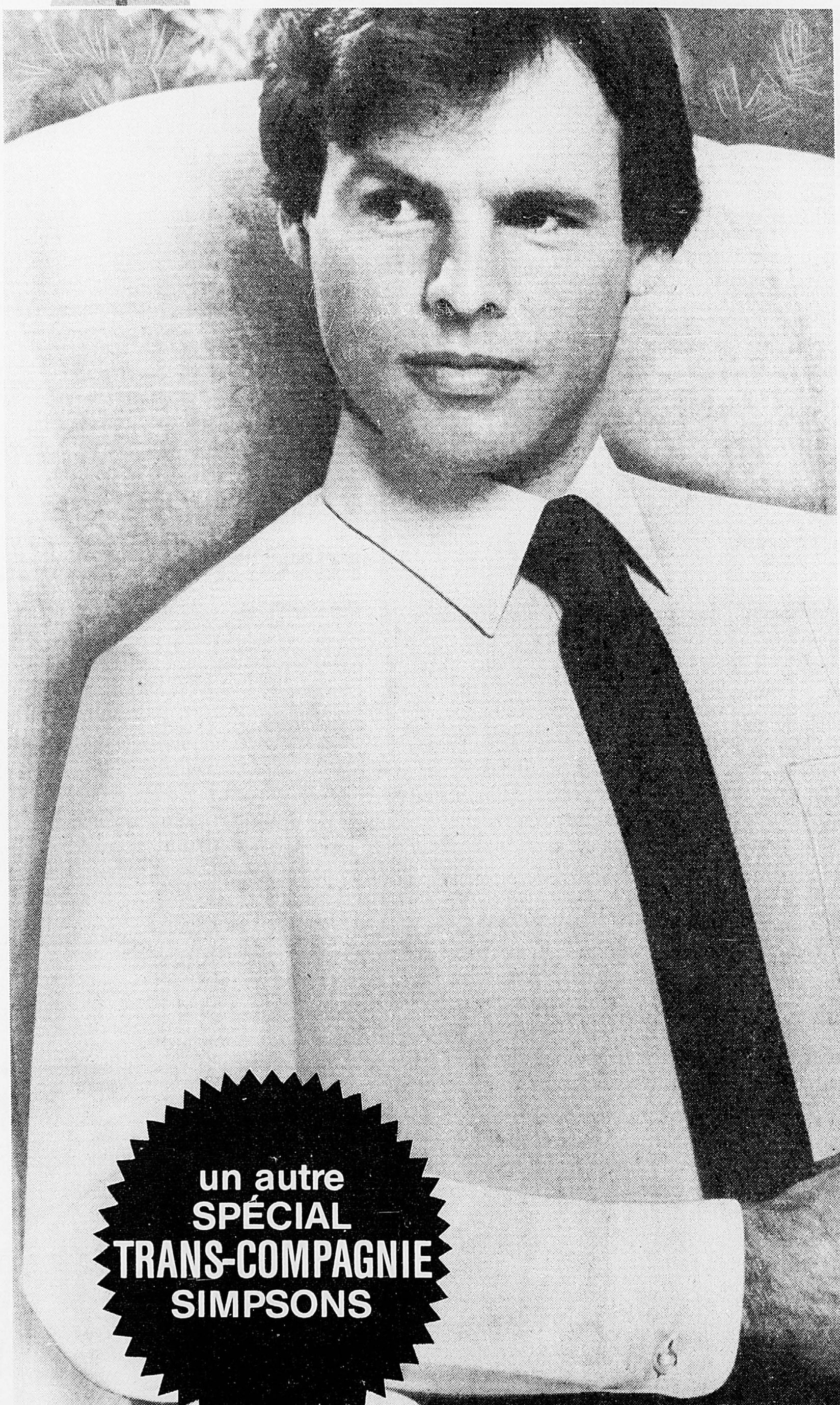
B

AMERICAN EXPRESS Cartes Acceptées

Simpsons 1 123 456 789 0

Simpsons... MD J'AIME TON STYLE

Suggestion-cadeau à bas prix. Chez Simpsons, évidemment!



Pour qu'il soit toujours élégant... chemises de marque réputée et de confection canadienne

Spécial Trans-Compagnie

13.99 Ch.

ou 2/$27

Voici une idée-cadeau à la fois pratique et originale... pour l'homme qui sait combien il est important d'être élégant. Chemises polyester/coton d'un manufacturier canadien réputé! Manches longues, col mode, poche à la poitrine et poignets boutonnés.

Choix de tons unis: blanc, bleu ou écru. Ton-sur-ton de blanc, bleu, écru ou gris. Rayures bleu ou brun. Offrez-en plusieurs à ce bas prix! Commandes acceptées selon encolure et coloris seulement.

Longueur des manches	Encolures						
	14½	15	15½	16	16½	17	17½
32	X	X	X	X			
33	X	X	X	X	X	X	X
34		X	X	X	X	X	X

Rayon 251, au rez-de-chaussée, centre-ville.

Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

un autre SPÉCIAL TRANS-COMPAGNIE SIMPSONS

Les belles traditions débutent chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël

Simpsons MD

VIOLÉE ET ASSASSINÉE DANS SON COUVENT

Impressionnant cortège aux funérailles de Soeur Tadea

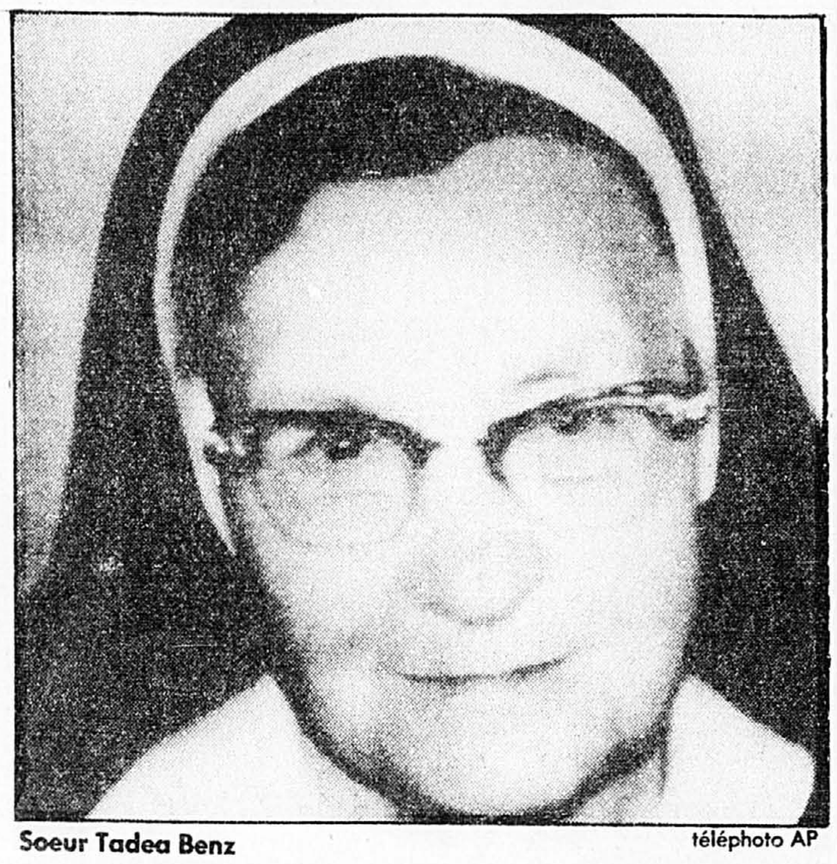
■ AMARILLO, Texas (UPI) — Une procession de trois kilomètres de longueur a accompagné hier à sa dernière demeure une religieuse âgée d'origine suisse, qui avait émigré aux Etats-Unis afin d'échapper aux affres du conflit européen, pour être finalement violée et assassinée dans son couvent.

Soeur Tadea Benz, qui était âgée de 76 ans, a été, selon la police, tuée de la même façon qu'une autre femme âgée en juillet dernier, mais l'on ignore pour l'instant s'il existe un lien entre ces deux crimes. Aucun suspect n'a encore été appréhendé, et la police pousuit activement ses recherches autour du couvent Saint-François d'Amarillo, dans l'espoir de relever des indices qui puissent la lancer sur la piste de l'assassin.

«Qu'une personne si bonne, qui priait constamment pour nous, qui nous inculquait le désir de faire le bien, ait dû périr de cette abjecte façon est difficile à comprendre», a déclaré l'évêque d'Amarillo, Mgr L. P. Matthiesen, lors de la messe funèbre qu'il célébrait en la cathédrale Saint-Laurent.

«Mais elle n'est pas la seule», a-t-il ajouté: «Le mal est avec nous depuis Adam et Eve.»

Le meurtre de Soeur Tadea a terrifié ses consoeurs, et, à la demande de la Mère supérieure, un policier a été posté en permanence à l'entrée du couvent, tandis que des spécialistes s'affairent à installer un système de sécurité autour de l'édifice.



Soeur Tadea Benz — téléphoto AP

Inquiètes de ce que Soeur Tadea ne se soit pas rendue à la messe du matin, samedi, les soeurs se rendirent à sa cellule, où elles découvrirent le corps de leur compagne. Pensant qu'elle était morte de causes naturelles, elles prirent les dispositions voulues en vue de l'inhumation, mais elles s'aperçurent un peu plus tard qu'une fenêtre de la salle communautaire avait été brisée. La police fut appelée sur les lieux, et une autopsie devait établir que la malheureuse avait été violée, puis battue avant d'être étranglée.

LE «FUTUR» SYNDICAT DES GARDIENS DE PRISON

Le président se dit prêt à aller jusqu'à la grève si les autres moyens échouent

■ (PC) — Assuré d'obtenir en dernier lieu l'accréditation des quelque 1,450 gardiens de prison actuellement représentés par le Syndicat des agents de la paix de la fonction publique (SAPFP), l'Union des agents de la paix en institutions pénales (UAPIP) «se prépare à un au-

MAURICE GIRARD

tomne chaud» et entend même violet la loi en allant jusqu'à permettre une grève des gardiens de prison.

«En ce qui me concerne, si les moyens (habituels) ne fonctionnent pas, il faudra avoir recours à la grève... Je ne vois aucune différence entre une grève légale et une grève illégale», a dit le président du syndicat en devenir UAPIP, M. Raymond Pion, au cours d'une entrevue.

Mais avant de pouvoir négocier au nom des gardiens de prison et de former une section syndicale autonome représentant ces seuls travailleurs, le nouveau syndicat devra déloger en quelque sorte le SAPFP. Un projet de loi modifiant la loi de la fonction publique présenté par le ministre Denise Leblanc-Bantey doit-être déposé quelques jours après la reprise des travaux de l'Assemblée nationale.

Il s'est produit des fuites et des copies du projet circuleraient présentement, soutient l'UAPIP qui en aurait pris connaissance. «Elle (la loi) est loin de nous faire plaisir», dit M. Pion qui approuve toutefois l'article du projet qui permettra à son syndicat de représenter les gardiens de prison mais déplore qu'on ait pris tant de temps pour y arriver.

Nous avons recueilli au cours des 15 derniers mois près de 1,000 signatures et nous ne voudrions pas être obligés de recommancer ce travail, indique M. Pion qui dit qu'en dernière analyse, c'est le gouvernement du Québec qui fera les frais de tous ces retards.

«La loi, sur d'autres articles, va à l'encontre des droits des gardiens de prison», soutient le porte-parole syndical qui cite en exemple le refus du droit de grève et des ententes de service. Mais la plus grave lacune touche l'arbitrage qui serait fait, selon les fuites, par un juge.

«Avec tout re respect que je peux avoir pour un juge, qui n'a jamais travaillé à l'intérieur d'une prison, je ne crois pas qu'il puisse juger adéquatement le problème des gardiens de prison... Quand on aura des personnes qui proviennent du milieu pour juger des problèmes qu'ils ont eux-mêmes connus, on aura de meilleurs résultats.»

«L'UAPIP dénonce l'unilatéralisme de la décision gouvernementale qui touche cette classe de travailleurs «dont moins de un pour cent d'entre eux touchent leur pension après 35 ans de service». «On n'a pas le droit de me faire mourir avant d'avoir pris au moins une année de régime de retraite», a dit M. Pion.

Le président du syndicat a dressé un tableau plutôt morose des conditions de travail des gardiens de prison, qui font 41 h à l'r de présence au travail par semaine, qui ont un congé de fin de semaine par trois semaines et surtout qui souffrent des restrictions budgétaires.

«On a plus de prisonniers qu'avant avec moins de personnel qu'avant,» soutient M. Pion qui donne l'exemple de la prison de Bordeaux, où pour surveiller 900 détenus, on n'a plus que 200 gardiens de prison plutôt que 437 comme il fut un temps. A la prison de Québec, il y a le même nombre de surveillants, pour une population carcérale qui est passée de 250 à 400 individus.

De plus, l'administration «s'est toujours faite par patronage et ça continue», affirme-t-on. «Jamais vous ne verrez une personne du milieu être nommée directeur», conclut M. Pion qui remarque que les choses n'ont pas changé peu importe le gouvernement à Québec.

Rabais 25% à 50%

Jeans denim et velours côtelé pour jeunes gens



«Ziggy»
Avante»
«Levi's Californnia Straights»
«Levi's
«Levi's 619»
«Willie Nelson»
«G.W.G. Pioneer»
«Le Culottier»

Tous les modèles offerts en tissus denim ou velours côtelé; lavables à la machine (sauf indication contraire). Tailles 28 à 38. Tous les modèles, tailles et coloris non offerts dans tous les magasins.

	Prix ord. Simpsons	
Rabais 25% - «Levi's 619», denim	34.98	26.23
velours côtelé	33.98	25.48
Rabais 30% - «G.W.G. Pioneer», denim	31.98	22.38
velours côtelé	29.98	20.98
Rabais 50% - Jeans denim «Willie Nelson»	35.00	17.50
Rabais 50% - «Le Culottier», jeans denim et velours côtelé	23.95 à 28.95	11.97 à 14.47
Rabais 50% - «Levi's Avante», denim	19.99	9.99
velours côtelé	19.99	9.99
Rabais 50% - Jeans denim «Levi's California Straights	36.00	17.99
Rabais 50% - «Ziggy», denim	23.95	11.97
velours côtelé	27.95	13.97

Rayon 278, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.
Pour achat en personne seulement

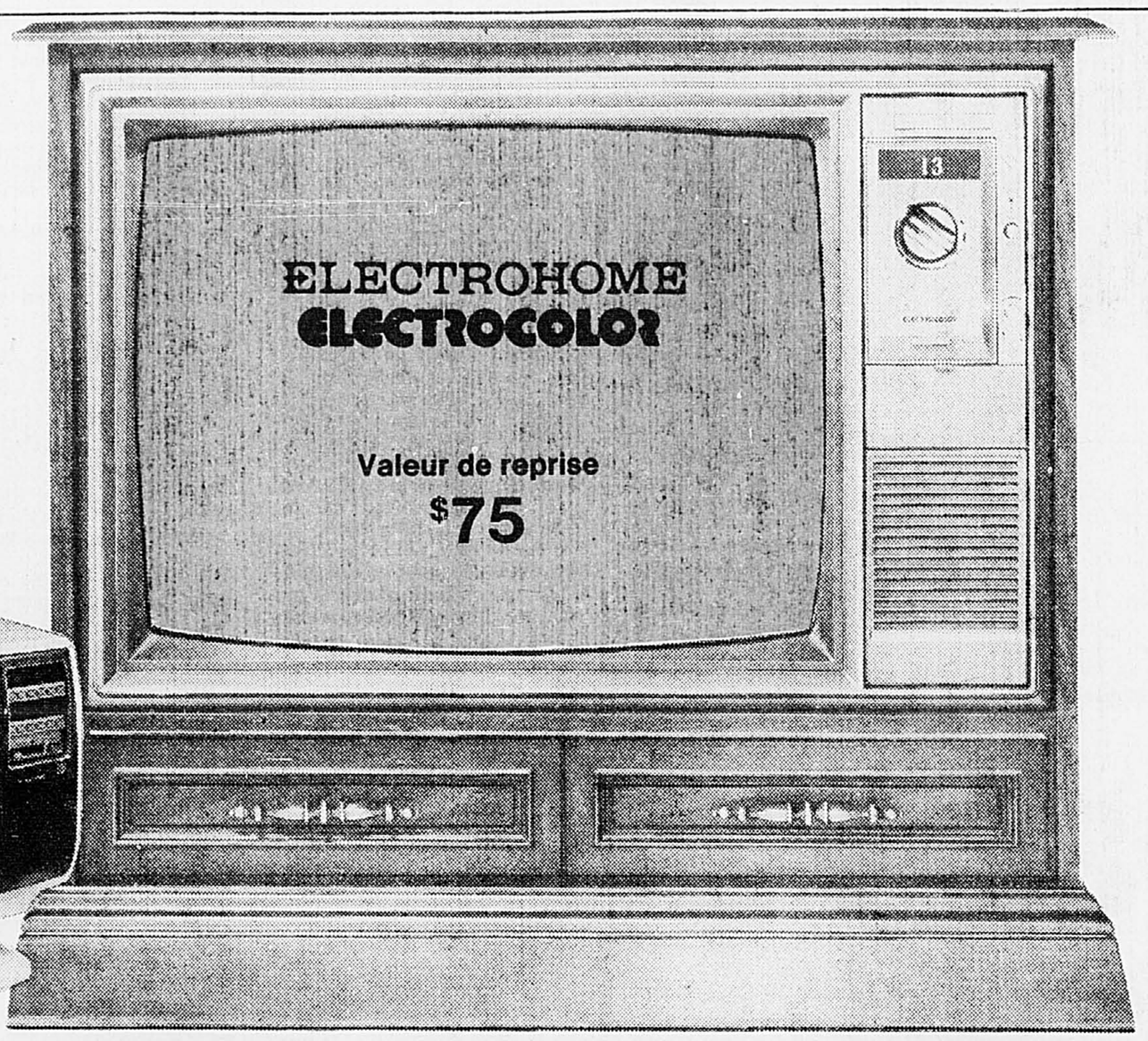
AMERICAN EXPRESS Cartes Acceptées

Simpsons 1 123 456 789 0

Simpsons MD

Une occasion à ne pas manquer!
Valeur de reprise sur télé-couleur

Valeur de reprise sur télé-couleur chez Simpsons









Pour 10 jours seulement!

Du mercredi 4 au samedi 14 novembre.

Valeur de reprise $25 à $100*

Incroyable! À l'achat d'un nouveau téléviseur-couleur chez Simpsons, nous vous allouerons de $25 à $100* en échange de votre téléviseur-couleur usagé, quel que soit la dimension, la marque ou le modèle. Vous pourrez choisir parmi ces marques réputées: «RCA», «Toshiba», «Sanyo», «Zenith», «Electrohome».

Choisissez le modèle portatif ou console qui vous plaît le plus et offrez votre appareil usagé en échange. Nous vous livrerons votre nouveau téléviseur et prendrons livraison de votre télé-couleur usagé. N'attendez pas trop longtemps — cet événement extraordinaire ne dure que 10 jours — aujourd'hui jusqu'au samedi 14 novembre. Nous ne retournons pas les téléviseurs usagés repris.

$25 à $100*

Tableau des valeurs de reprise

	Valeur de reprise
À l'achat d'un télé-couleur de 33 cm (13") ou moins, vous recevrez	$25
À l'achat d'un télé-couleur de 36 cm (14") à 43 cm (17"), vous recevrez	$35
À l'achat d'un télé-couleur de 46 cm (18") à 51 cm (20"), vous recevrez	$50
À l'achat d'un télé-couleur de 53 cm (21") à 63 cm (26"), vous recevrez	$75
À l'achat d'un télé-couleur de 63 cm (26") avec télécommande, vous recevrez	$100

Lorsque vous achetez un télé-couleur de moins de 63 cm avec télécommande, vous recevrez une valeur de reprise supplémentaire de $25. Vous recevrez une valeur de reprise de $10 pour votre téléviseur noir et blanc à l'achat d'un télé-couleur de n'importe quelle dimension.

Rayon 395, au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez
842-7221
jour et nuit

Les aubaines des Fêtes débutent chez Simpsons...
le magasin de l'arbre de Noël.

Simpsons MD